BURKINA FASO

UNITE - PROGRES – JUSTICE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DES AMENAGEMENTS HYDRO-AGRICOLES

-=-=-=-=-=-

SECRETARIAT GENERAL

-=-=-=-=-=-

DIRECTION GENERALE DES ETUDES ET DES STATISTIQUES SECTORIELLES

Résultats définitifs de la campagne agropastorale 2019/2020 et perspectives alimentaire et nutritionnelle

---

RAPPORT GLOBLAL

Avril 2020

Liste des acronymes

DGEAP	Direction Générale des Espaces et Aménagements Pastoraux
DGESS	Direction Générale des Études et des Statistiques Sectorielles
DGPV	Direction Générale des Productions Végétales
DGRE	Direction Générale des Ressources en Eau
DRAAH	Direction Régionale de l'Agriculture et des Aménagements Hydro agricoles
EPA	Enquête Permanente Agricole
FAO	Food and Agriculture Organization
MAM	Malnutrition Aiguë Modérée
MAS	Malnutrition Aiguë Sévère
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PDI	Personnes Déplacées Internes
PFNL	Produits Forestiers Non Ligneux
PPA	Peste Porcine Africaine
SAP	Système d'Alerte Précoce
SIG	Système d'Information Géographique
SIM	Système d'Information des Marchés
SONAGESS	Société Nationale de Gestion des Stocks de Sécurité Alimentaire
SSAI	Stock de Sécurité Alimentaire et d'Intervention
TDE	Termes De l'Échange

TABLE DE MATIERES

Liste des acronymes 2
TABLE DE MATIERES 3
Liste des illustrations 5
Points saillants 7
I. RAPPEL DU DEROULEMENT DE LA CAMPAGNE AGROPASTORALE 2019/2020 .. 9
1.1. Situation pluviométrique 9
1.2. Situation des anomalies des cultures 10
1.3. Situation hydrologique 11
1.4. Situation phytosanitaire 13
1.5. Campagne agricole sèche 14
II. PRODUCTIONS AGRICOLES DEFINITIVES 2019/2020 15
2.1. Méthodologie de l'enquête permanente agricole (EPA) 15
2.1.1. Objectif de l'EPA 15
2.1.2. Méthode de sondage 15
2.1.3. Taille de l'échantillon 16
2.1.4. Traitement des données 16
2.1.5. Processus de validation des données 16
2.2. PRODUCTION AGRICOLE 17
2.2.1. La production des céréales 17
2.2.2. Production des cultures de rentes 18
2.2.3. Production des autres cultures vivrières 19
2.2.4. Evolution de la production des cinq dernières années 20
III. ÉLÉMENTS DES BILANS CÉRÉALIERS ET ALIMENTAIRES 22
3.1. Bilan céréalier révisé 2019-2020 22
3.2. Proxy caloriques intégrés par région ou par province 23
3.3. Bilan alimentaire révisé 2019-2020 24
IV. AUTONOMIE CEREALIERE -OFFRE ET DEMANDE POTENTIELLES 33
4.1. Méthodologie 33
4.2. Autonomie de couverture des besoins céréaliers 34
4.3. Analyse explicative de l'autonomie céréalière 35
4.4. Précarité céréalière 35
4.5. Offre et demande potentielle 36
V. SITUATION PASTORALE ET BILAN FOURRAGER 40
5.1. Situation pastorale 40
5.2. Bilan fourrager définitif 42
VI. SITUATION NUTRITIONNELLE 45
6.1. Situation de la malnutrition aiguë globale (MAG) 45

6.2. Situation des admissions de la malnutrition aigüe sévère des enfants 45

6.3. Situation des admissions de la malnutrition aigüe modérée des enfants et des femmes enceintes et allaitantes 45

VII. EVOLUTION DES PRIX DES PRODUITS AGRICOLES, DU BETAIL ET DYNAMIQUE DES MARCHES 47

7.1. Analyse du niveau d'approvisionnement des marchés en céréales, tubercules, légumineuses et en bétail 47

7.2. Niveau des stocks céréaliers (publics, commerçants, et autres) 49

7.3. Evolution des prix des produits agricoles 52

7.4. Evolution des prix du bétail 54

7.5. Dynamique des flux au niveau des frontières (Niveau des importations et des exportations et leurs impacts sur prix locaux) 57

VIII. SITUATION DES PDI ET MESURES DE PRISE EN CHARGE 60

8.1. Situation des déplacements de populations au 1er mars 2020 60

8.2. Autres catastrophes 61

8.2.1. Les incidences sécuritaires 61

8.2.2. La maladie du COVID 19 61

IX. RESULTATS DE L'ANALYSE AVEC LE CADRE HARMONISE (CH) DE MARS 2020 62

9.1. Récapitulatif des preuves utilisées par résultat de la sécurité alimentaire et par groupe de facteurs contributifs 62

9.2. Répartition des zones analysées par phase de sévérité de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle (en périodes courante et projetée) 63

9.2.1. Classification en situation courante : mars-mai 2020 63

9.2.2. Classification en situation projetée : juin-juillet-août 2020 64

9.3. Résultats cartographiques 65

9.4. Estimation des populations vulnérables 65

9.4.1. Population en insécurité alimentaire en situation courante (mars à mai 2020) 65

9.4.2. Population en insécurité alimentaire en situation projetée (juin-juillet-août 2020) 67

9.5. Evolution de la situation de l'insécurité alimentaire 68

X. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS 70

Annexe 72

Liste des illustrations

Liste des tableaux

Tableau 1: situation des infestations de la Chenille légionnaire d'automne en fin octobre 13

Tableau 2: Synthèse des productions (tonne) céréalières 18

Tableau 3: Evolution de la production (tonne) des cultures de rente.....19

Tableau 4: Evolution des productions des autres cultures vivrières 20

Tableau 5: Bilan céréalier national définitif de la campagne 2019/2020 22

Tableau 6 : Bilan alimentaire définitif 2019.....25

Tableau 7: définition et mode de calcul 33

Tableau 8 : Solde offre demande de céréales 39

Tableau 9: variation annuelle de l'offre du bétail 48

Tableau 10 : variation quinquennale de l'offre du bétail.....49

Tableau 11: situation des TDE bouc/céréale sur quelques marchés.....57

Tableau 12 : indicateurs de résultats.....62

Tableau 13: facteurs contributifs 62

Tableau 14 : population en insécurité alimentaire en situation courante 66

Tableau 15 : Population en insécurité alimentaire en situation projetée 68

Liste des cartes

Carte 1 : rapport des cumuls pluviométriques saisonniers du 1er avril au 31 octobre 2019 à ceux de la normale 9

Carte 2: cumuls pluviométriques du 1er avril au 31 octobre 9

Carte 3: rapport des cumuls pluviométriques du 1er avril au 31 octobre 2019 à celui de l'année 2018.....10

Carte 4 : Analyse de la croissance de la végétation, situation des cultures.....11

Carte 5 : Taux de couvertures des besoins céréaliers selon les provinces.....23

Carte 6 : Taux de couvertures des besoins céréaliers selon les régions.....23

Carte 7 : Disponibilité énergétique par province 24

Carte 8 : Effectif du bétail en UBT par province.....40

Carte 9 : Carte de la productivité des parcours naturels de l'année 2019.....41

Carte 10 : Bilan fourrager pour 2019.....43

Carte 11 : Situation du bilan fourrager et zone d'accueil des PDI en 2019.....44

Carte 12 : Phase courante (mars à mai 2020).....65

Carte 13 : Phase projetée (Juin à Août 2020) 65

Liste des figures

Figure 1:Evolution du niveau de remplissage du 12

Figure 2: Evolution du niveau de remplissage du.....12
Figure 3 : évolution du niveau de remplissage du bassin de la Comoé.....12
Figure 4 : Evolution du niveau de remplissage du.....13
Figure 5: Evolution de la production des cinq dernières années 20
Figure 6: TAS et TDI des produits végétaux et animaux (%).....29
Figure 7: TAS et TDI des produits végétaux (%) 30
Figure 8: TAS et TDI des produits animaux (%) 31
Figure 9: TAS et TDI pour les autres produits (%) 31
Figure 10: Proportion des ménages non autonomes par régions en %.....35
Figure 11: Ménages en situation de précarité céréalière.....36
Figure 12: La demande non solvable des ménages agricoles 36
Figure 13: Demande totale de céréales des ménages ruraux 37
Figure 14: Demande de céréales des ménages urbains.....38
Figure 15: Offre potentielle de céréales.....39
Figure 16: Disponible fourrager accessible au bétail 41
Figure 17: Situation comparative des admissions MAS de t1 2019 et T1 2020.....45
Figure 18 : Situation comparative des admissions des MAM T1 2019-T1 2020 46
Figure 19: situation comparée des stocks de céréales de quelques marchés suivis. ..50
Figure 20: situation comparée des stocks de produits de rente.....51
Figure 21: prix du maïs 52
***Figure 22: prix du* sorgho** 52
Figure 23: prix du mil 53
Figure 24: prix du niébé et du riz.....53
Figure 25 : prix de l'arachide 54
Figure 26: prix comparés du taureau.....55
Figure 27: prix comparés du bélier 55
Figure 28: prix comparés du bouc 56
Figure 29: évolution de la situation de l'insécurité alimentaire 68

Liste des graphiques

Graphique 1 : Consommation (en kilogramme par habitant et par an) 26
Graphique 2 : Apports caloriques (en Kilocalories par habitant et par jour) 26
Graphique 3 : Apports en protéines (en gramme par habitant et par jour) 27
Graphique 4 : Apports en lipides (en gramme par habitant et par jour).....28

Points saillants

Une production céréalière définitive de la campagne agricole 2019/2020 estimée à 4 939 630 tonnes, soit en baisse de 4,65% par rapport à la campagne agricole passée et en hausse de 9,92% par rapport à la moyenne des cinq dernières années
La production totale des cultures de rente de la campagne agricole 2019/2020 est évaluée à 1 546 771 tonnes. Elle est en hausse respective de 40,97% et de 11,94% par rapport à la campagne précédente et à la moyenne des cinq dernières années
La production globale des autres cultures vivrières est évaluée à 882 964 tonnes, soit une hausse de 4,25% et 20,03% respectivement par rapport à la campagne passée et à la moyenne des cinq dernières années
Le bilan céréalier définitif fait ressortir un excédent brut global estimé à 125 233 tonnes
Le bilan céréalier définitif fait ressortir un excédent net de 808 880 tonnes, dégageant un disponible apparent par habitant et par an de 242 kg
Le taux de couverture des besoins céréaliers par province fait ressortir 18 provinces déficitaires, 7 provinces en équilibre et 20 provinces excédentaires
L'analyse du bilan alimentaire définitif de l'année 2019 révèle une disponibilité énergétique alimentaire par personne et par jour de 2 721 Kcal
45,3% des ménages agricoles burkinabè n'arriveront pas à couvrir leurs besoins céréaliers avec leur production de la campagne 2019-2020 et les stocks de la campagne passée
Le disponible fourrager ne couvrira que cinq mois d'alimentation (Novembre à Mars).
Le déficit fourrager au niveau national est estimé à 5 554 107 TMS. Au niveau provincial, 30 provinces sont déficitaires et 04 en équilibre et 11 excédentaires
Les prix des principales céréales sont jugés abordables et sont restés relativement stables ou en baisse par rapport à la même période de l'année passée
779 741 personnes déplacées internes à la date du 29 février 2020, soit une augmentation d'environ 60% par rapport à la situation d'octobre 2019.
En situation courante (de mars à mai 2020), 17 provinces sont classées en phase minimale, 23 en phase 2 « sous-pression » et 5 en phase 3 « crise »
En situation projetée (de juin à août 2020), 17 sont classées en phase 1 « minimale », 16 en phase 2 « sous-pression » et 12 en phase 3 « crise » ;
La population en phase 3 à pire est estimée à 1 606 480 personnes en période courante et de 2 151 970 personnes en période projetée.

INTRODUCTION

Le Burkina Faso, à l'instar de tous les pays du CILSS, a mis en place un dispositif d'alerte précoce afin de prévenir et de gérer les crises alimentaires. Ce dispositif est chargé d'assurer la veille technique et informationnelle sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle du pays. Il comprend les systèmes d'information sectoriels au niveau central et déconcentré, la société civile, les ONG et associations, les organisations sous-régionales et internationales et les partenaires au développement.

Chaque année, le dispositif d'alerte précoce organise, en partenariat avec les structures spécialisées, des missions de suivi-évaluation des marchés et de la situation alimentaire et nutritionnelle, des enquêtes agricoles de sécurité alimentaire (EPA) et nutritionnelle SMART (ENU), de l'évaluation de la biomasse et des analyses des moyens d'existence des ménages ruraux. Cette année, le dispositif a également organisé une enquête nationale intégrée sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle (ENISAN). Les résultats de ces différentes investigations ont été utilisés dans l'analyse du cadre harmonisé de mars 2020 pour caractériser la sévérité de l'insécurité alimentaire par province et estimer le nombre de populations vulnérables.

Les résultats prévisionnels validés lors de la deuxième session de l'année 2019 du Comité de prévision de la situation alimentaire et nutritionnelle (CPSA) présentaient la situation attendue comme suit :

- une production céréalière attendue de 5 029 321 tonnes ;
- La production des cultures de rentes s'établit à 1 375 709 tonnes ;
- Un bilan céréalier excédentaire de 204 626 tonnes en brute et de 888 273 tonnes en net ;
- 9 provinces basculeront en crise alimentaire d'ici juin 2020 ;
- un taux de couverture des besoins des animaux en fourrage de 63,48% pour une durée de 08 mois ;
- Les populations susceptibles de connaitre une crise alimentaire à pire dès le mois de juin 2020 sont estimées à 1 786 600 personnes, dont 80 300 en urgence alimentaire.

La présente situation est une mise à jour de la situation de novembre 2019, réalisée avec des données définitives de la campagne agricole, les données des prix en période post-récolte, les résultats de l'enquête sécurité alimentaire et nutrition de février 2020 et les résultats de l'analyse du cadre harmonisé de mars 2020.

I. RAPPEL DU DEROULEMENT DE LA CAMPAGNE AGROPASTORALE 2019/2020

1.1. Situation pluviométrique

Les cumuls pluviométriques saisonniers du 1er avril au 31 octobre 2019 ont évolué entre 284.2 mm à Gorom-Gorom en vingt-six (26) jours de pluie dans la province de l'Oudalan et 1368.6 mm en quatre-vingt-sept (87) jours de pluie à Bobo-Dioulasso dans le Houet (carte 2). Comparés à la normale (moyenne 1981-2010), ces cumuls pluviométriques saisonniers ont été globalement similaires à déficitaires sur la majeure partie du pays. Néanmoins certaines localités des régions du Sahel, de l'Est, du Centre-Sud, du Nord, du Centre-Est, du Centre-Ouest, de la Boucle du Mouhoun, du Sud-Ouest et des Hauts-Bassins ont enregistré une situation d'excédent pluviométrique (carte 1).

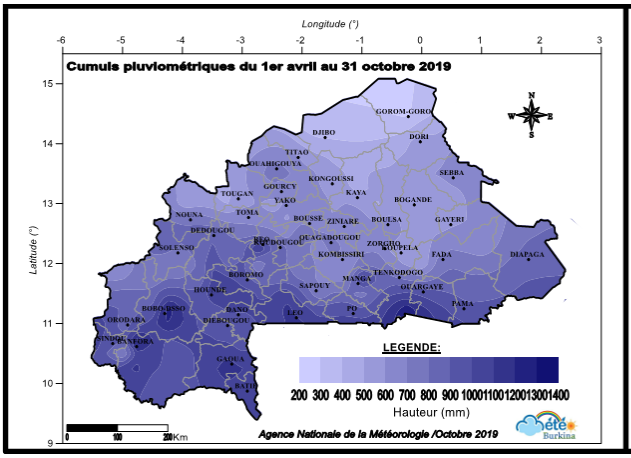

Carte 2: cumuls pluviométriques du 1er avril au 31 octobre 2019

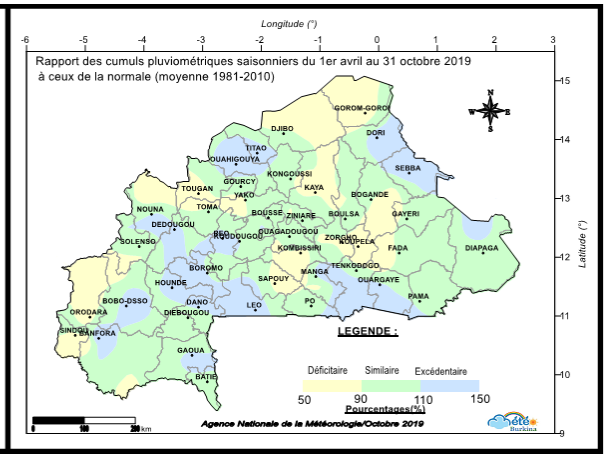

Carte 1 : rapport des cumuls pluviométriques saisonniers du 1er avril au 31 octobre 2019 à ceux de la normale

Pour ce qui est de la comparaison des cumuls pluviométriques saisonniers du 1er avril au 31 octobre 2019 à ceux de l'année précédente et pour la même période, elle indique une situation pluviométrique déficitaire sur la majeure partie du territoire national. Sauf quelques localités des régions du Sahel, de l'Est, du Centre-Ouest, du Centre-Est, du Sud-Ouest, du Centre-Sud, des Hauts-Bassins et de la Boucle du Mouhoun qui ont connu une situation pluviométrique similaire (carte 3).

Carte 3: rapport des cumuls pluviométriques du 1er avril au 31 octobre 2019 à celui de l'année 2018

1.2. Situation des anomalies des cultures

Après les épisodes pluvieux enregistrés durant les mois de juillet et d'août, la campagne agropastorale 2019/2020 sur l'ensemble du pays a connu une mauvaise répartition spatio-temporelle des précipitations durant les deux dernières décades du mois de septembre 2019. Cette irrégularité pluviométrique s'est caractérisée par l'installation de longues séquences sèches dans plusieurs localités du territoire perturbant considérablement la croissance et le développement de certaines cultures, notamment le maïs, le riz, le sorgho, le mil, le niébé, le sésame, etc.

A l'issue de ces épisodes secs, les deux premières décades d'octobre 2019 ont connu un regain de l'activité pluvio-orageuse de la mousson avec des pluies faibles à modérées sur la majeure partie du pays ayant permis aux semis tardifs de boucler leur cycle mais ayant comme revers, un impact négatif sur la conduite des opérations de récolte et post-récolte (séchage, stockage,…).

L'analyse des images satellitaires à la deuxième décadre d'octobre fait ressortir des anomalies de croissance des cultures et de la biomasse dans plusieurs localités des provinces de la Komandjoari, de la Kossi, de Zondoma, de la Sissili (carte 4).

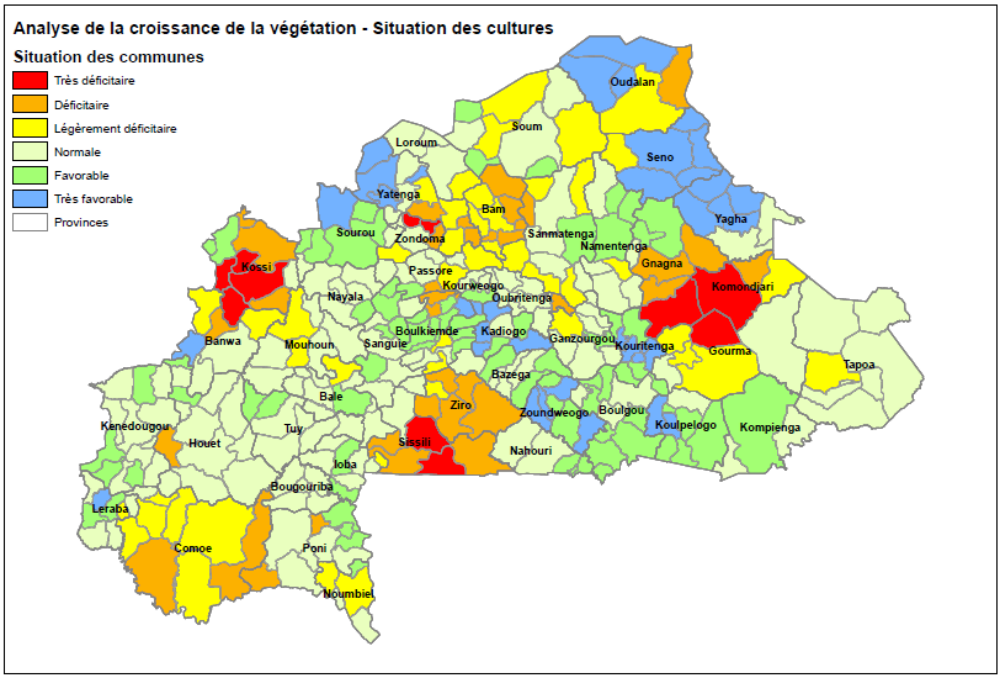

Carte 4 : Analyse de la croissance de la végétation, situation des cultures

1.3. Situation hydrologique

En fin octobre, les barrages des quatre bassins versants avaient atteint un niveau de remplissage au moins égal à leur capacité totale. Toutefois, les barrages de Seytenga dans le bassin versant du Niger et de Moussodougou dans le bassin versant de la Comoé avaient atteint un niveau supérieur à leur capacité. En effet, la plupart des barrages, faut-il le rappeler, connaissent toujours un problème d'ensablement. Toute chose qui ne permet pas d'avoir la quantité réelle d'eau enregistrée.

Comparativement à la même période de l'année dernière, les volumes d'eau enregistrés dans les barrages de Seytenga et de Moussodougou étaient excédentaires tandis que le barrage de Yaran a enregistré un déficit de remplissage.

Par rapport à la même période de 2017, les volumes d'eau enregistrés dans ces barrages étaient excédentaires. Ces niveaux de remplissage laissent présager une bonne conduite des cultures de saison sèche.

Cette situation est illustrée par les graphiques ci-dessous :

Figure 1:Evolution du niveau de remplissage du Bassin versant de Nakambé	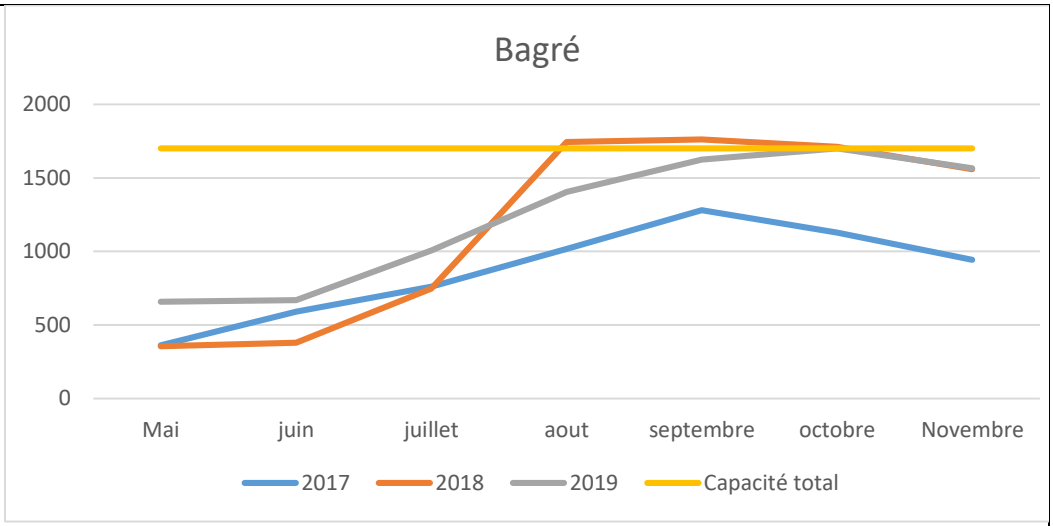
Figure 2: Evolution du niveau de remplissage du Bassin du Mouhoun	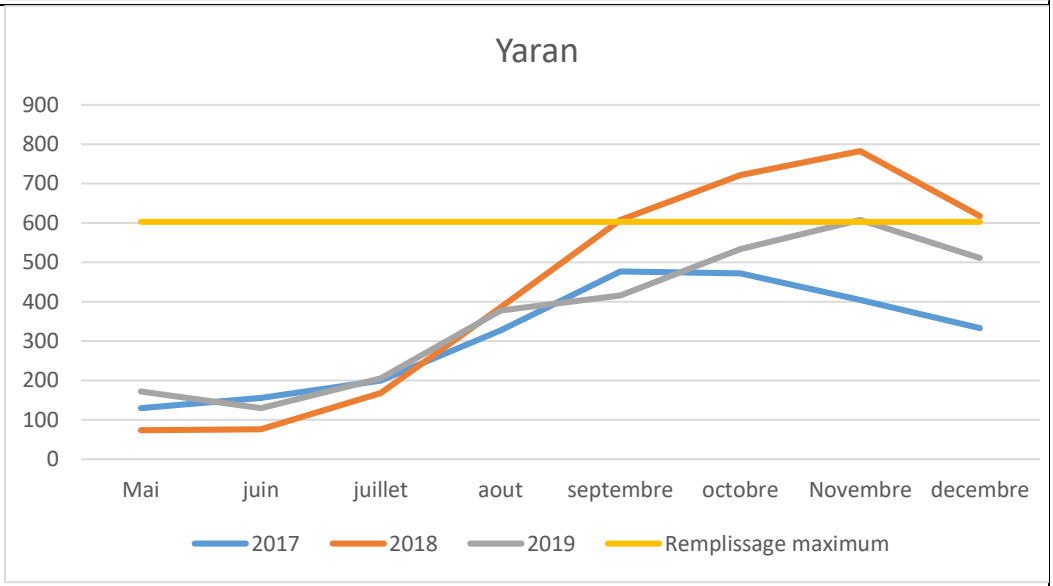
Figure 3 : évolution du niveau de remplissage du bassin de la Comoé	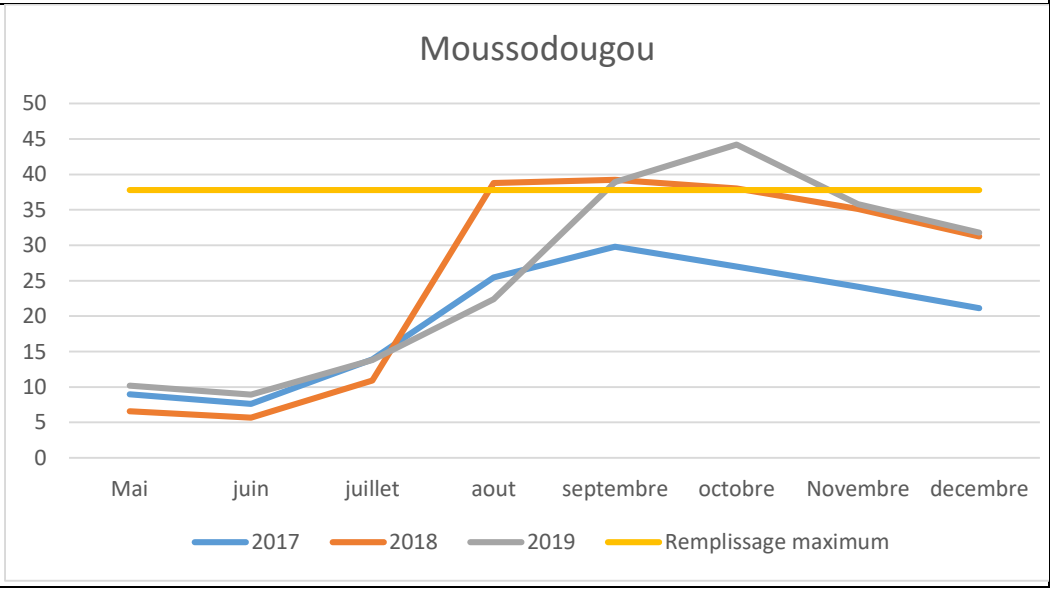

Figure 4 : Evolution du niveau de remplissage du Bassin du Niger

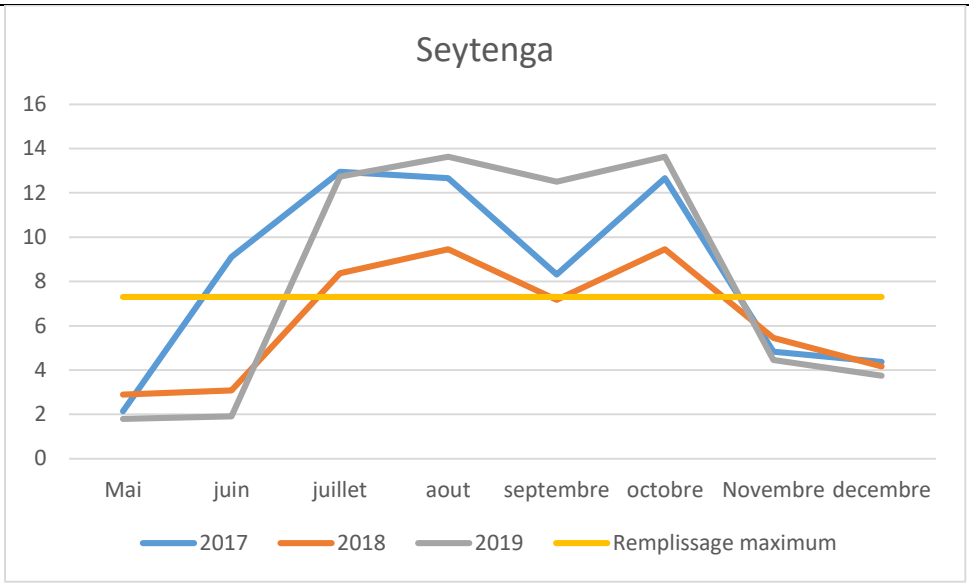

Source : DGRE, MEA

1.4. Situation phytosanitaire

La situation phytosanitaire a été marquée de manière générale par la persistance des attaques de chenilles légionnaires d'automnes quoique faible à normale, en fonction des localités du pays et du type de cultures. A ces attaques s'ajoutent celles, (i) de pucerons dans le Zondoma (Nord) et le Namentenga (Centre-Nord), (ii) de sautereaux dans le Sanmatenga (Centre-Nord), et (iii) d'oiseaux granivores dans la Tapoa (Est). A cet effet, plus de 85 000 hectares ont été infestés sur plus de 134 000 hectares prospectés. Les actions menées par les différents acteurs en réponse ont permis de traiter plus de 65 000 ha soit environ 76%.

En sus, la dégradation de la situation sécuritaire a engendré des déplacements internes de population et par ricochet (i) l'impossibilité pour certains ménages de produire, (ii) l'abandon de champs, (iii) la destruction de champs ou de production et (iv) la mauvaise tenue des activités de récoltes et de post-récolte dans les localités en proie à l'insécurité.

Tableau 1: situation des infestations de la Chenille légionnaire d'automne en fin octobre

Régions	Sup prospectées	Sup infestées				Sup traitées
		Maïs	Sorgho	Mil	Riz	
Boucle du Mouhoun	13112,25	11937,75	284,5	0	150	8570
Cascades	20682	17268	300	150	839	18033
Kadiogo	1730,25	1 228,50	138,5	5,5	15	1239,5
Centre Est	5166	4171,75	528,25	5	0	3550,25
Centre Nord	5166	4171,75	528,25	4	0	1465
Centre Ouest	11306,5	8734	1661	15	47	599,5
Centre Sud	4566	3358,25	376,5	89	48,25	2242,75
Est	3850,25	3060,25	266	27,5	21	2316
Hauts-Bassins	20915,25	18485,5	710	0	0	14515,25
Plateau Central	12534	8890	1136	17	0	4687
Nord	2652	797	1250,5	227,5	38	1483,5
Sahel	950	115,50	213,5	145	52	310

Sud-Ouest	**3366**	**2384,5**	**177,5**	**32,5**	**7,25**	**1620,5**
Total Général	**105 996,50**	**84 602,75**	**7 570,50**	**718,00**	**1 217,50**	**60 632,25**
		94 108,75				

Source : DGPV/MAAH, 2019

1.5. Campagne agricole sèche

Le déroulement de la campagne agricole sèche 2019/2020 était normal et similaire à celle de l'année passée. Cependant, un retard a été relevé pour ce qui est des appuis à la production. Il faut noter que les emblavures pour cette campagne à la deuxième décade de décembre étaient inférieures à celles de l'an dernier. Cela pourrait s'expliquer par la poursuite des pluies jusqu'à la troisième décade du mois d'octobre dans certaines régions perturbant ainsi les opérations de récoltes qui se sont poursuivies jusqu'au mois de décembre au niveau des bas-fonds et périmètres irrigués qui sont des sites potentiels de productions de saison sèches. Et aussi l'inondation des pépinières par les dernières pluies qui a le plus impacté les emblavures, surtout dans la province du Sanguié, une zone de production maraichère par excellence.

Les principales difficultés rencontrées étaient le faible niveau de remplissage de certaines retenus d'eau et l'inaccessibilité de certains sites liés à la situation sécuritaire.

II. PRODUCTIONS AGRICOLES DEFINITIVES 2019/2020

2.1. Méthodologie de l'enquête permanente agricole (EPA)

2.1.1. Objectif de l'EPA

L'objectif de l'EPA est d'estimer les productions céréalières prévisionnelles et définitives de l'année en cours auprès d'un échantillon de ménages agricoles et d'en inférer à toute la population agricole vivant dans les zones autres qu'urbaines et péri-urbaines du Burkina Faso conformément au découpage administratif depuis le RGPH 2006. L'erreur d'estimation fixée par le ministère est de 10% avec comme variable d'intérêt la superficie céréalière. L'unité statistique est le ménage agricole du milieu rural.

2.1.2. Méthode de sondage

L'enquête permanente agricole (EPA) est une enquête par sondage stratifiée à deux degrés avec comme domaine d'étude la province.

Stratification

L'objectif de la stratification est de regrouper les ménages agricoles d'une province dans des classes homogènes en matière de capacités de production puis d'en tirer un échantillon représentatif de l'ensemble des ménages agricoles de la province.

Les villages de la province sont stratifiés en (1) village à faible potentialité agricole et (2) village à forte potentialité agricole et les ménages stratifiés en (1) ménage petit producteur et (2) ménage gros producteur. En somme dans la province, les ménages sont regroupés en 4 strates :

(1) Petit producteur de village à faible potentialité agricole ;
(2) Petit producteur de village à forte potentialité agricole ;
(3) Gros producteur de village à faible potentialité agricole ;
(4) Gros producteur de village à forte potentialité agricole.

Principe de tirage

Dans chaque strate de la province, les villages (UP) sont tirés proportionnellement à leurs tailles en nombre de ménages agricoles. En pratique, les UP sont tirées par induction du tirage des villages proportionnellement à leurs tailles selon le RGA2008 et les 2 strates de ménages sont systématiquement considérées.

Au second degré, un nombre fixe $\mathrm{n}^* = \frac{\mathrm{n_h}}{\mathrm{m_h}} \cong 3$ ménages est théoriquement tiré dans chaque UP tirée (6 systématiquement dans chaque village échantillonné par induction) et le poids dans la strate h de la province de l'individu i du village j est :

$$w_{ijh} = m_h \times \frac{N_t}{N_j} \times \frac{N_{jh}^*}{n_h}$$

N_{jh} : $Taille\ du\ village\ j\ en\ nombre\ de\ ménages\ en\ 2008$

N_t: $Nombre\ total\ de\ ménages\ de\ la\ province\ en\ 2008$

N_{jh}^*: Effectif $actualisé\ des\ ménages$ de l'UP j (village stratifié) $de\ la\ province\ en\ 2019$

n_h: $Nombre\ de\ ménages\ échantillonnés\ de\ la\ strate\ h\ de\ la\ province$

m_h: $Nombre\ de\ villages\ échantillonnés\ de\ la\ strate\ h\ de\ la\ province.$

2.1.3. Taille de l'échantillon

Avec l'objectif des 10% d'erreur d'estimation fixé, un échantillon de taille d'au moins 4800 ménages s'avère nécessaire. Mieux, depuis 2014, le panel suivi par l'EPA est constitué d'environ 5322 ménages répartis dans 887 villages en raison de 6 ménages par village conformément à l'approche théorique définie. En rappel, le panel EPA est renouvelé tous les cinq ans pour actualiser la base de sondage des ménages agricoles (US) et un RGA est prévu tous les 10 ans pour l'actualisation de la base de sondage des villages (UP). Cependant, pour tenir compte des non-réponses totales éventuelles, une repondération est généralement faite chaque année.

2.1.4. Traitement des données

Le processus de traitement a concerné les apurements niveau 1 et 2 des données suivis de la synthèse des informations (estimations).

L'apurement niveau 1 a consisté au contrôle d'exhaustivité des 5193 ménages, au contrôle d'exhaustivité des parcelles de chacun de ces ménages, à l'édition et à la correction des incohérences et aberrations constatées dans les données. Il s'est agi de confronter le fichier des données à un fichier de référence pour déceler les erreurs d'identification.

L'apurement niveau 2 a consisté à l'imputation objective des informations manquantes ou erronées et au redressement des paramètres d'extrapolation.

La synthèse des données s'est faite par l'édition des tableaux de résultats (production, superficie et rendements) par culture et par province. Enfin, l'incidence des facteurs de perte et des indicateurs de sécurité alimentaire ont été calculés pour compléter la liste des principaux résultats de la campagne agricole 2019/2020.

2.1.5. Processus de validation des données

- **Validation technique interne : DGESS/DRAAH**

Lors des séances de travail de validation interne, les résultats sont présentés par l'équipe de traitement. A ce stade, les discussions portent toujours sur les vraisemblances. Ensuite, les résultats des travaux, sont partagés au cours d'une rencontre avec les directions régionales du ministère qui s'est tenue le 13 Février 2020. C'est au cours de cette séance de travail que l'ensemble des directeurs régionaux et leur responsable technique prennent connaissance des résultats et procède à la validation.

- **Validation par le Comité de prévision et de la situation alimentaire (CPSA)**

Les données de production validées en interne sont utilisées avec d'autres types de données pour élaborer les agrégats de sécurité alimentaire (bilans céréaliers et alimentaires, taux de couverture des besoins céréaliers provinciaux, proxy caloriques provinciaux) et les indicateurs de sécurité alimentaire au niveau micro (niveau d'autonomie céréalière des ménages, précarité céréalière des ménages, etc.). L'ensemble de ces résultats est présenté au Comité de Prévision de la Situation Alimentaire (CPSA) qui procède à sa validation officielle avant introduction en Conseil des Ministres pour adoption.

2.2. PRODUCTION AGRICOLE

Les productions par culture sont obtenues en multipliant les superficies par les rendements par type d'association (culture pure, culture principale et culture secondaire). La production totale d'une culture est obtenue en additionnant les productions issues des trois types d'association.

Cette section porte sur l'analyse des productions des différentes cultures de la campagne agricole 2019/2020 ainsi que les différentes tendances sur les cinq dernières années.

2.2.1. La production des céréales

La production céréalière définitive de la campagne agricole 2019/2020 a été estimée à **4 939 630 tonnes**. Cette production enregistre une baisse respective de **4,65%** et de **1,78%** par rapport à la campagne agricole passée et aux prévisions d'octobre 2019. Mais elle enregistre une hausse de **9,92%** par rapport à la moyenne des cinq dernières années.

La majorité des rendements des cultures céréalières ont connu des baisses comparées à ceux de l'année précédente. Le tableau ci-dessous fait la synthèse des différentes productions céréalières.

La production des différentes céréales est établie comme suit :

- Pour le mil, la production est évaluée **970 176 tonnes**, correspondant à une baisse de **5,32%** par rapport aux prévisions d'octobre, à une baisse de **18,41%** par rapport à la production définitive de la campagne agricole 2018-2019 et une quasi-stabilité (**+0,20%**) par rapport à la moyenne des cinq dernières campagnes ;
- Le maïs enregistre une production de **1 710 898 tonnes**. Cette production enregistre une baisse de **2,76%** par rapport aux prévisions d'octobre mais elle est en hausse respective de **0,63%** et de **10,54%** par rapport à la production de la campagne précédente et par rapport à la moyenne des cinq dernières campagnes ;
- La production de sorgho blanc s'est établie à **467 998 tonnes**. Comparée à la production prévisionnelle d'octobre, elle est en baisse de **0,96%**. De même cette production est en baisse de **3,98%** par rapport à la production de la campagne précédente et en hausse de **21,02%** par rapport à la moyenne quinquennale ;
- La production de sorgho rouge est évaluée à **403 794 tonnes**, soit une hausse respective de **0,70%** et de **4,95%** par rapport à la production de la campagne agricole passée et par rapport à la production prévisionnelle d'octobre 2019. Mais cette production est en baisse de **0,92%** par rapport à la moyenne quinquennale ;
- Le riz enregistre une production **376 577 tonnes**, correspondant à une hausse respective de **7,46%** et de **2,87%** par rapport à la campagne agricole précédente et par rapport à la production prévisionnelle d'octobre 2019. Cette production est en hausse aussi de **8,62%** par rapport à la moyenne des cinq dernières campagnes ;

- Le fonio enregistre une production de **10 238 tonnes**. Cette production est en baisse respective de **9,16%** et de **7,22%** par rapport à la campagne agricole passée et par rapport à la production prévisionnelle d'octobre 2019. Cette production reste en baisse de **5,07%** par rapport à la moyenne quinquennale.

Tableau 2: Synthèse des productions (tonne) céréalières

Année	Mil	Maïs*	Riz*	Fonio	Sorgho blanc	Sorgho rouge	Ensemble
2014-2015	972 539	1 433 085	347 501	8 562	1 280 529	427 084	4 469 300
2015-2016	946 184	1 469 612	325 138	13 091	1 073 095	362 545	4 189 665
2016-2017	905 071	1 602 525	384 690	10 936	1 177 442	486 402	4 567 066
2017/2018	828 234	1 533 431	325 566	10 068	1 005 214	360 684	4 063 198
2018-2019	1 189 079	1 700 127	350 392	11 270	1 528 848	400 987	5 180 702
Moyenne	**968 221**	**1 547 756**	**346 658**	**10 785**	**1 213 026**	**407 540**	**4 493 986**
2019/2020	**970 176**	**1 710 898**	**376 527**	**10 238**	**1 467 998**	**403 794**	**4 939 630**
Variation 2019/2018	**-18,41%**	**0,63%**	**7,46%**	**-9,16%**	**-3,98%**	**0,70%**	**-4,65%**
Variation moyenne quinquennale	**0,20%**	**10,54%**	**8,62%**	**-5,07%**	**21,02%**	**-0,92%**	**9,92%**
Variation Prévision 2019/2020	**-5,32%**	**-2,76%**	**2,87%**	**-7,22%**	**-0,96%**	**4,65%**	**-1,78%**

Source : DSS/DGESS/MAAH, 2020

2.2.2. Production des cultures de rentes

La production totale des cultures de rente de la campagne agricole 2019/2020 est évaluée à **1 546 771 tonnes**. Elle est en hausse respective de **40,97%** et de **11,94%** par rapport à la campagne précédente et à la moyenne des cinq dernières années. De même, comparée à la production prévisionnelle d'octobre 2019, cette production est en hausse de **12,43%**. Ces performances pourraient trouver les explications par les actions de relance du coton et de l'engouement pour le sésame cette année. En effet, les superficies du coton et le sésame ont respectivement augmenté de **24,85%** et de **40,74%** comparé à la campagne précédente.

Pour les différentes spéculations les productions se présentent comme suit :

- La production du coton s'est établie à **724 232 tonnes.** Cette production est en hausse de **19,02%** comparée à la production prévisionnelle et est en hausse exceptionnelle de plus de **50%** par rapport à la campagne passée. Mais cette production reste en baisse de **4,08%** par rapport à la moyenne quinquennale ;
- L'arachide enregistre une production de **396 129 tonnes**, en hausse respective de **20,12%** et **5,10%** par rapport à la campagne agricole écoulée et par rapport à la moyenne quinquennale. Cette production est en hausse de **2,72%** comparativement à la production prévisionnelle d'octobre ;
- Le sésame avec une production de **374 703 tonnes** connaît une hausse respective de **47,56%** et **64,55%** comparée à la production de la campagne passée et à la moyenne quinquennale. Cette production définitive a connu une augmentation de **10,85%** comparativement à la production prévisionnelle d'octobre ;

- Le soja avec une production de **51 708 tonnes**, enregistre une hausse respective de **65,13%** et de **133,46%** par rapport à la campagne dernière et par rapport à la moyenne quinquennale. La production définitive du soja a augmenté de **17,98%** par rapport à sa production prévisionnelle.

Tableau 3: Evolution de la production (tonne) des cultures de rente

Année	COTON	ARACHIDE	SÉSAME	SOJA	RENTE
2014-2015	894 982	335 223	321 837	15 055	1 567 097
2015-2016	768 930	365 887	235 079	20 021	1 389 917
2016-2017	784 784	519 345	163 920	25 851	1 493 900
2017/2018	844 337	334 328	163 787	18 500	1 360 952
2018-2019	482 173	329 783	253 936	31 314	1 097 206
Moyenne	**755 041**	**376 913**	**227 712**	**22 148**	**1 381 815**
2019/2020	**724 232**	**396 129**	**374 703**	**51 708**	**1 546 771**
Variation 2019/2018	**50,20%**	**20,12%**	**47,56%**	**65,13%**	**40,97%**
Variation moyenne quinquennale	**-4,08%**	**5,10%**	**64,55%**	**133,46%**	**11,94%**
Prévision 2019/2020	**19,08%**	**2,72%**	**10,85%**	**17,98%**	**12,43%**

Source : DSS/DGESS/MAAH, 2020

2.2.3. Production des autres cultures vivrières

La production globale des autres cultures vivrières est évaluée à **882 964 tonnes**, soit une hausse respective de **4,25%** et **20,03%** par rapport à la campagne passée et à la moyenne des cinq dernières années. Les différentes spéculations ont enregistré des hausses de production en dehors du Voandzou **(-10,10%).**

Cette production se répartit comme suit :

- La production du niébé est évaluée à **707 994 tonnes**, soit une hausse respective de **3,63%** et de **20,93%** par rapport à la production de la campagne dernière et à la moyenne quinquennale. Comparativement à la production prévisionnelle d'octobre, la production définitive est en hausse de **11,57%** ;
- La production du voandzou s'élève à **58 435 tonnes**. Elle est en baisse respective de **7,73%** et de **7,34%** par rapport à la production de la campagne passée et par rapport à la production prévisionnelle d'octobre. Toutefois cette production est en hausse de **8,52%** comparée à la production moyenne des cinq dernières années ;
- La production d'igname est de **50 152 tonnes**, en hausse respectif de **39,66%** et de **23,51%** par rapport à la production de la campagne dernière et à la production moyenne des cinq dernières années. Cette production a connu une augmentation par rapport à la production prévisionnelle d'octobre ;
- La patate enregistre une production de **66 383 tonnes.** La production de la patate connait une hausse respective de **2,86%** et de **19,16%** par rapport à la production de l'année dernière et à la production moyenne des cinq dernières années. Cette production définitive montre une baisse de **6,78%** par rapport à la production prévisionnelle d'octobre.

Tableau 4: Evolution des productions des autres cultures vivrières

ANNÉE	IGNAME	PATATE	NIÉBÉ	VOANDZOU	AUTRES CULTURES VIVRIÈRES
2014-2015	43 953	37 738	562 729	51 091	695 511
2015-2016	28 762	47 029	571 304	46 876	693 971
2016-2017	47 662	70 502	554 286	51 836	724 286
2017/2018	46 735	58 749	555 833	56 101	717 419
2018-2019	35 909	64 537	683 174	63 333	846 953
Moyenne	**40 604**	**55 711**	**585 465**	**53 847**	**735 628**
2019/2020	**50 152**	**66 383**	**707 994**	**58 435**	**882 964**
Variation 2019/2018	**39,66%**	**2,86%**	**3,63%**	**-7,73%**	**4,25%**
Variation moyenne quinquennale	**23,51%**	**19,16%**	**20,93%**	**8,52%**	**20,03%**
Prévision 2019/2020	**4,19%**	**-6,78%**	**11,57%**	**-7,34%**	**8,08%**

Source : DSS/DGESS/MAAH, 2020

2.2.4. Evolution de la production des cinq dernières années

La production agricole a évolué en dent de scie au cours des cinq dernières années. Pour les céréales, la production a évolué sous la barre de **5 000 000 tonnes**, excepté la campagne 2018/2019 où cette barre a été franchie avec une production record de **5 180 702 tonnes**. La campagne 2017/2018 a été celle qui a enregistré la plus faible production avec **4 063 198 tonnes**.

La production de culture de rente au cours des cinq dernières années a evolué à la baisse, passant de **1 567 097 tonnes** en 2014/2015 (la plus forte production) à **1 097 206 tonnes** (la plus faible production) en 2018/2019. Un bond significatif de la production a été observé à la campagne 2019/2020 (**1 546 771 tonnes**) pour se placer à 2ème meilleure performance de production.

La production des autres cultures vivrières est en faible progression depuis à la campagne de 2014/2015 où la production s'etablissait à **695 511 tonnes**. Il a atteint **882 964 tonnes** lors de la dernière campagne, soit une progression moyenne annuelle de **5%.**

Figure 5: Evolution de la production des cinq dernières années

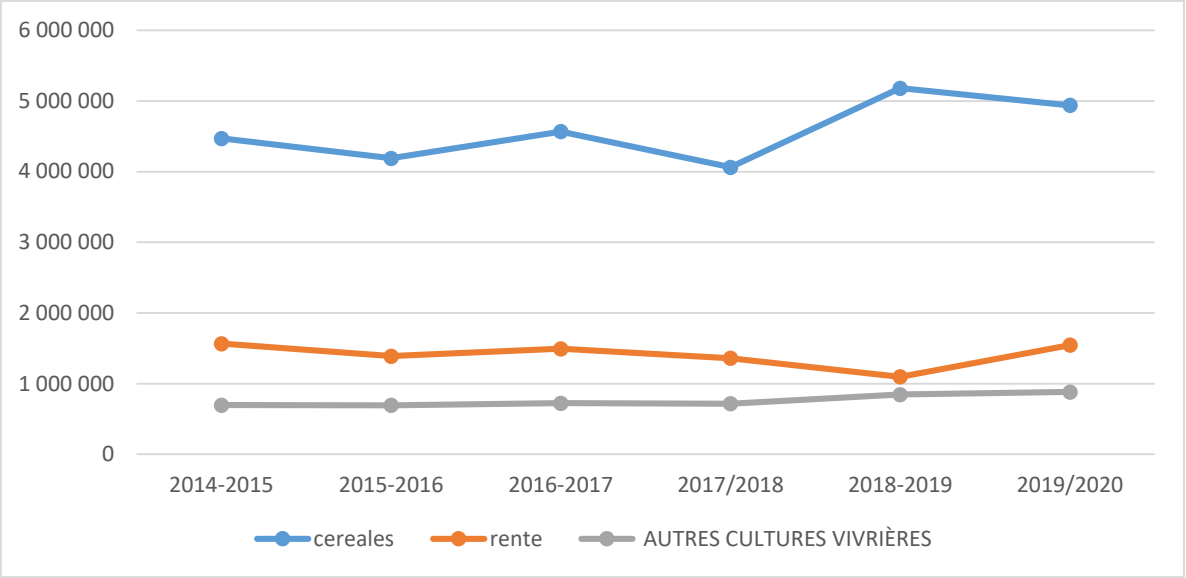

Source : DSS/DGESS/MAAH, 2020

III. ÉLÉMENTS DES BILANS CÉRÉALIERS ET ALIMENTAIRES

3.1. Bilan céréalier révisé 2019-2020

❖ Bilan céréalier définitif

Le bilan céréalier définitif fait ressortir un excédent brut global estimé à 125 233 tonnes, résultant d'un excédent brut de 831 535 tonnes pour les céréales traditionnelles (mil, sorgho, maïs, fonio) et de déficits bruts respectifs de 461 082 tonnes et 245 220 tonnes pour le riz et le blé. En prenant en compte le solde import/export, le bilan céréalier définitif fait ressortir un excédent net de 808 880 tonnes, dégageant un disponible apparent par habitant et par an de 242 kg. Le tableau ci-dessous donne le bilan céréalier national définitif de la campagne 2019/2020.

Tableau 5: Bilan céréalier national définitif de la campagne 2019/2020

POSTES	RIZ	BLE	Mil, SORGHO, MAÏS, FONIO	TOTAL
POPULATION AU 30/04/2020				21 398 999
1. DISPONIBILITES	**223 482**	**0**	**4 271 591**	**4 495 072**
PRODUCTION BRUTE (CAMP 2019/2020)	376 527		4 563 103	4 939 630
PRODUCTION DISPONIBLE	207 090	0	3 878 637	4 085 727
STOCKS INITIAUX (AU 01/11/2019)	16 392	0	392 953	409 345
-STOCKS PAYSANS	8 229	0	266 074	274 303
-AUTRES STOCKS	8 163	0	126 879	135 042
2. BESOINS	**684 564**	**245 220**	**3 440 055**	**4 369 839**
NORMES DE CONSOMMATION (kg/hbt/an)	31	11	147	190
CONSOMMATION HUMAINE	665 994	245 220	3 154 596	4 065 810
STOCKS FINAUX (AU 31/10/2020)	18 571	0	285 459	304 030
+ STOCKS PAYSANS	18 571	0	240 049	258 620
+ AUTRES STOCKS	0	0	45 410	45 410
3. EXCEDENT(+)/DEFICIT(-) BRUT	**-461 082**	**-245 220**	**831 535**	**125 233**
4. SOLDE IMPORT/EXPORT	**464 455**	**237 922**	**-18 731**	**683 647**
IMPORTATIONS COMMERCIALES (2019/2020)	464 056	237 922	10 588	712 566
+ COMMERCANTS PRIVES	456 931	237 922	4 080	698 933
+ AUTRES IMPORTATIONS	7 125	0	6 507	13 632
AIDES ALIMENTAIRES	1 170	0	0	**1 170**
EXPORTATIONS PREVUES	770	0	29 318	30 089
5. EXCEDENT(+)/DEFICIT(-) NET	**3 373**	**-7297**	**812 804**	808 880
6. DISPONIBLE APPARENT/HBT (kg)	**32**	**11**	**199**	**242**

Source : DSS/DGESS/MAAH, 2020

❖ Taux de couverture des besoins céréaliers par province :

La production céréalière définitive de la campagne permet de caractériser les provinces selon le taux de couverture des besoins céréaliers ainsi qu'il suit :

- **18 provinces déficitaires :** Kadiogo, Boulkiemdé, Soum, Sanmatenga, Namentenga, Yatenga, Zondoma, Passoré, Komandjoari, Boulgou, Séno, Oubritenga, Kouritenga, Bam, Kourwéogo, Houet, Bazèga, Ganzourgou
- **7 provinces en équilibre :** Yagha, Loroum, Gourma, Sanguié, Gnagna, Comoé, Kompienga

- **20 provinces excédentaires :** Bougouriba, Zoundwéogo, Poni, Oudalan, Nayala, Sourou, Banwa, Koulpélogo, Tapoa, Bale, Ioba, Ziro, Léraba, Nahouri, Noumbiel, Kénédougou, Kossi, Sissili, Mouhoun, Tuy

Le taux de couverture des besoins céréaliers au niveau national est de 100%.

Les cartes ci-dessous donnent les taux de couvertures des besoins céréaliers selon les provinces et les régions.

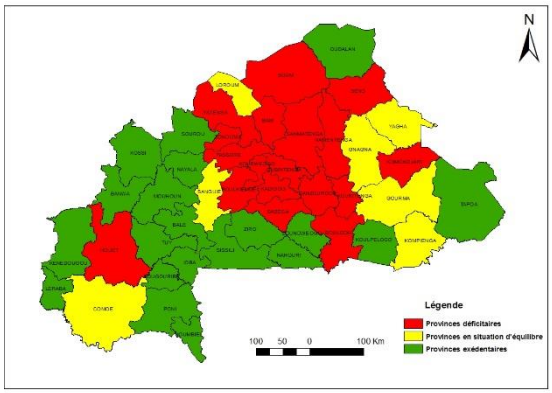

Carte 5 : Taux de couvertures des besoins céréaliers selon les provinces

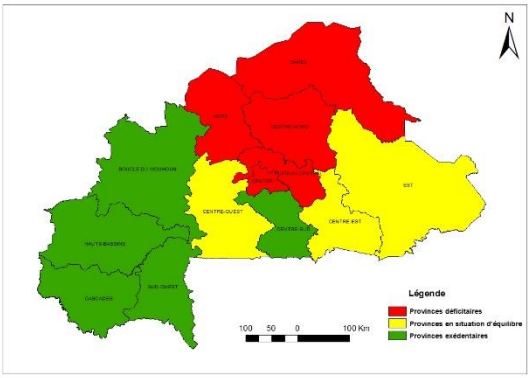

Carte 6 : Taux de couvertures des besoins céréaliers selon les régions

3.2. Proxy caloriques intégrés par région ou par province

Au niveau national, le proxy calorique intégré moyen est de 5 546,44 kcal/per/jrs et donc en phase minimale car supérieur à la norme acceptable notamment 2400 kcal/per/jrs. Ceci étant cette disponibilité énergique est disparate suivant les provinces et varie entre 402,45 kcal/per/jrs dans le Kadiogo et 11 634,92 kcal/per/jrs dans le Tuy. Ainsi, à l'exception du Kadiogo et du Boulkiemdé toutes les provinces du pays ont une disponibilité énergétique en phase minimale. Cette variation de la disponibilité énergétique d'une province à une autre est imputable à celle de la disponibilité alimentaire à laquelle les produits végétaux notamment céréaliers contribue pour une part importante soit en moyenne à plus de 30%. En effet, le niveau de production étant différent d'une province à l'autre, il va de soit de la disponibilité énergétique quotidienne par personne varient.

Par ailleurs, il sied de noter que cette disponibilité énergétique quotidienne est apparente car ne traduit pas nécessairement une bonne accessibilité de tous aux denrées alimentaires. Aussi, il peut paraître surestimé ou sous-estimés car ne prenant pas en compte les échanges commerciaux qui influe conséquemment sur les disponibilités locales et à titre d'exemple, la disponibilité alimentaire du Kadiogo dépend plus des échanges commerciaux que de sa propre capacité de production.

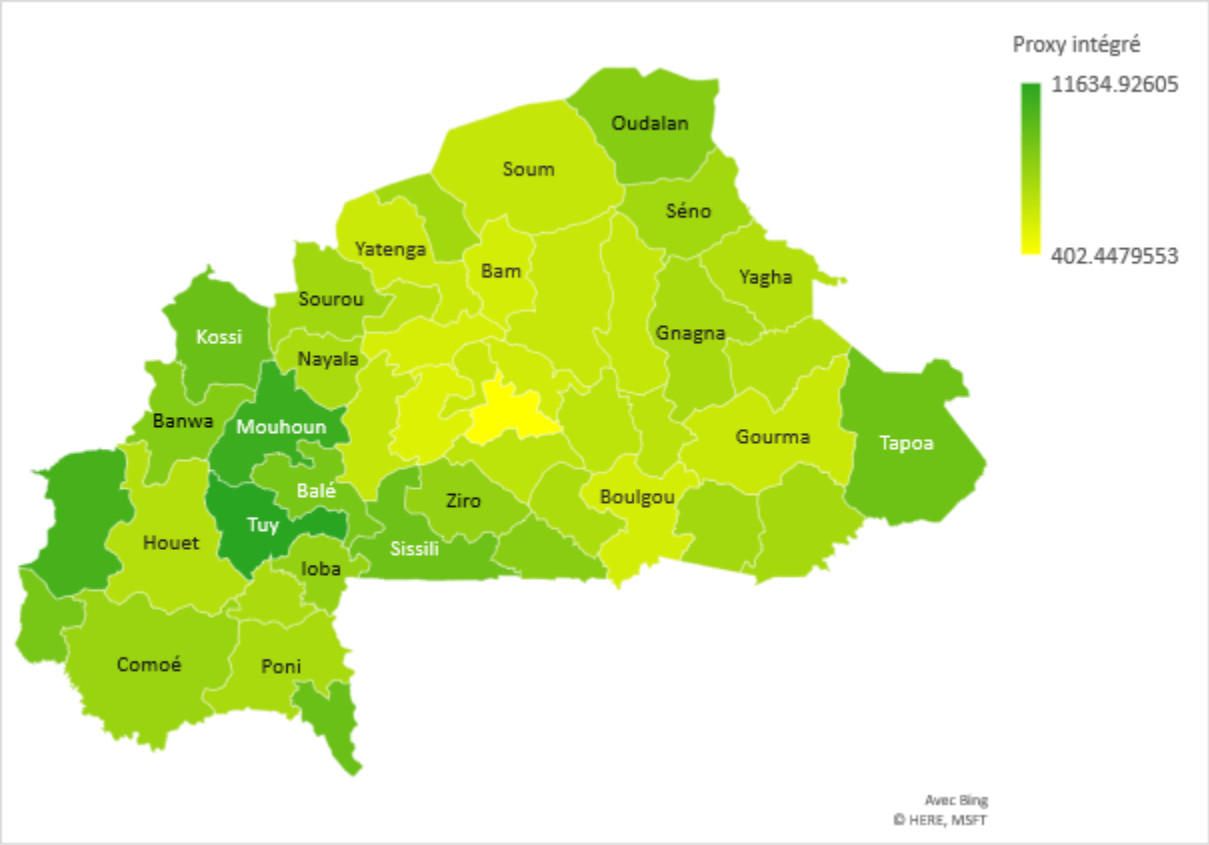

Carte 7 : Disponibilité énergétique par province

3.3. Bilan alimentaire révisé 2019-2020

L'analyse du bilan alimentaire définitif de l'année 2019 (à partir de la nouvelle matrice de la FAO) révèle une disponibilité énergétique alimentaire par personne et par jour de **2 721 Kcal** répartis ainsi que suit : 2 400 Kcal ppj pour les produits végétaux, 321 Kcal ppj pour les produits animaux (dont 14 Kcal ppj pour les produits halieutiques, essentiellement le poisson). Les produits végétaux contribuent le plus à la disponibilité énergétique alimentaire avec 88,2%. Quant aux produits animaux, ils contribuent avec 11,8% (dont 0,5% pour les produits halieutiques). Les apports en protéines et en lipides sont respectivement de **89,3 g**/pers/jour et de **55,4 g**/pers/jour. Le bilan alimentaire montre que les céréales occupent la première place pour la disponibilité énergétique alimentaire avec 56,6%, viennent ensuite les légumineuses avec 11,4% et les viandes avec 7,8% (confère graphiques ci-dessous).

Cette disponibilité énergétique alimentaire représente un taux de couverture de 109% par rapport à 2500 Kcal. Par rapport aux normes du CILSS (314 kg et 33 kg par personne et par an, respectivement pour les produits végétaux et animaux), on pourrait affirmer que les besoins sont couverts à 144,1% pour les produits végétaux et à 206,1% pour les produits animaux.

Tableau 6 : Bilan alimentaire définitif 2019

Produits	Consommation humaine (en t)	Consommation/hbt (kg)/an	Apports caloriques/j (Kcal)	Apports en Protéines/j (gr)	Apports en lipides/j (gr)
1. Céréales (à l'exclusion de la bière)	3 796 366	181,9	1 539	37	10
2. Tubercules et racines	172 577	8,3	27	-	-
3. Sucre	144 890	6,9	61	-	-
4. Légumineuses	688 993	33,0	309	21	1
5. Noix	21 753	1,0	7	-	1
6. Oléagineux	165 401	7,9	111	5	9
7. Huile	60 171	2,9	69	-	8
8. Légumes	1 216 216	58,3	59	2	-
9. Fruits	1 290 531	61,8	110	1	-
10. Stimulants	5 806	0,3	1	-	-
11. Épices	54 777	2,6	20	1	-
12. Boissons alcoolisées	1 811 747	86,8	80	1	-
13. Produits divers	15 001	0,7	7	1	-
14. Viandes	723 240	34,7	211	12	18
15. Abats	86 168	4,1	13	2	-
16. Graisses animales	35 848	1,7	34	-	4
17. Lait - excluant le beurre	421 817	20,2	45	2	2
18. Œufs	24 430	1,2	4	-	-
19. Poissons	127 026	6,1	14,0	2,3	0,4
Produits végétaux	**9 444 230**	**452,5**	**2 400**	**70**	**30**
Produits animaux	**1 418 528**	**68,0**	**321**	**19,3**	**25,4**
Ensemble des produits	**10 862 758**	**520,5**	**2 721**	**89,3**	**55,4**

Source : DSS/DGESS/MAAH, 2020

Les céréales (34,9%), les boissons alcoolisées (16,7%), les fruits (11,9%) et les légumes (11,2%) sont les plus consommés. Viennent ensuite les viandes (6,7%) et les légumineuses (6,3%). Cependant, la consommation pour certains produits est faible : 0,1% pour les stimulants et pour les produits divers, 0,2% pour les noix et pour les œufs (confère graphique 1).

Graphique 1 : Consommation (en kilogramme par habitant et par an)

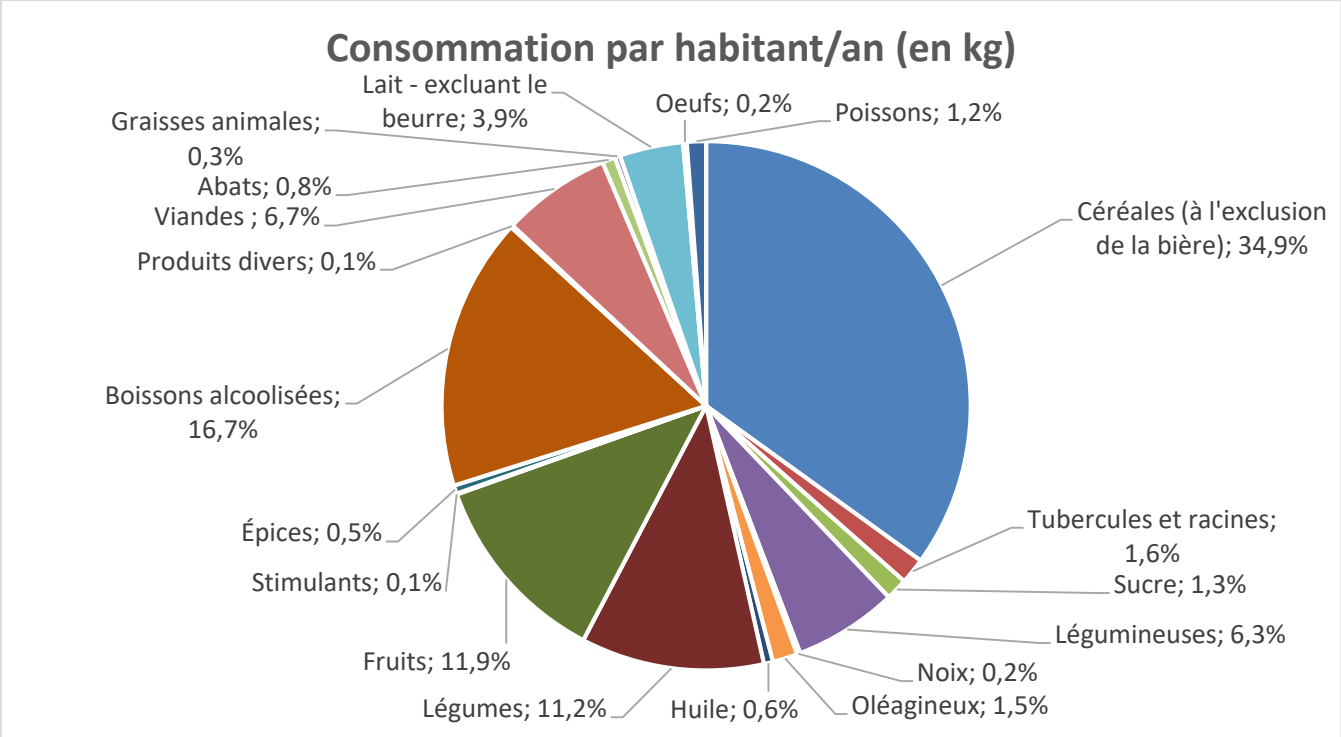

Source : DSS/DGESS/MAAH, 2020

Comme mentionné plus haut, les céréales, les légumineuses et les viandes contribuent le plus à la disponibilité énergétique alimentaire avec respectivement 56,6%, 11,4% et 7,8% viennent ensuite les oléagineux (4,1%) et les fruits (4,0%). La contribution des stimulants est négligeable (0%) et celle des œufs est faible (0,1%) (Confère graphique 2).

Graphique 2 : Apports caloriques (en Kilocalories par habitant et par jour)

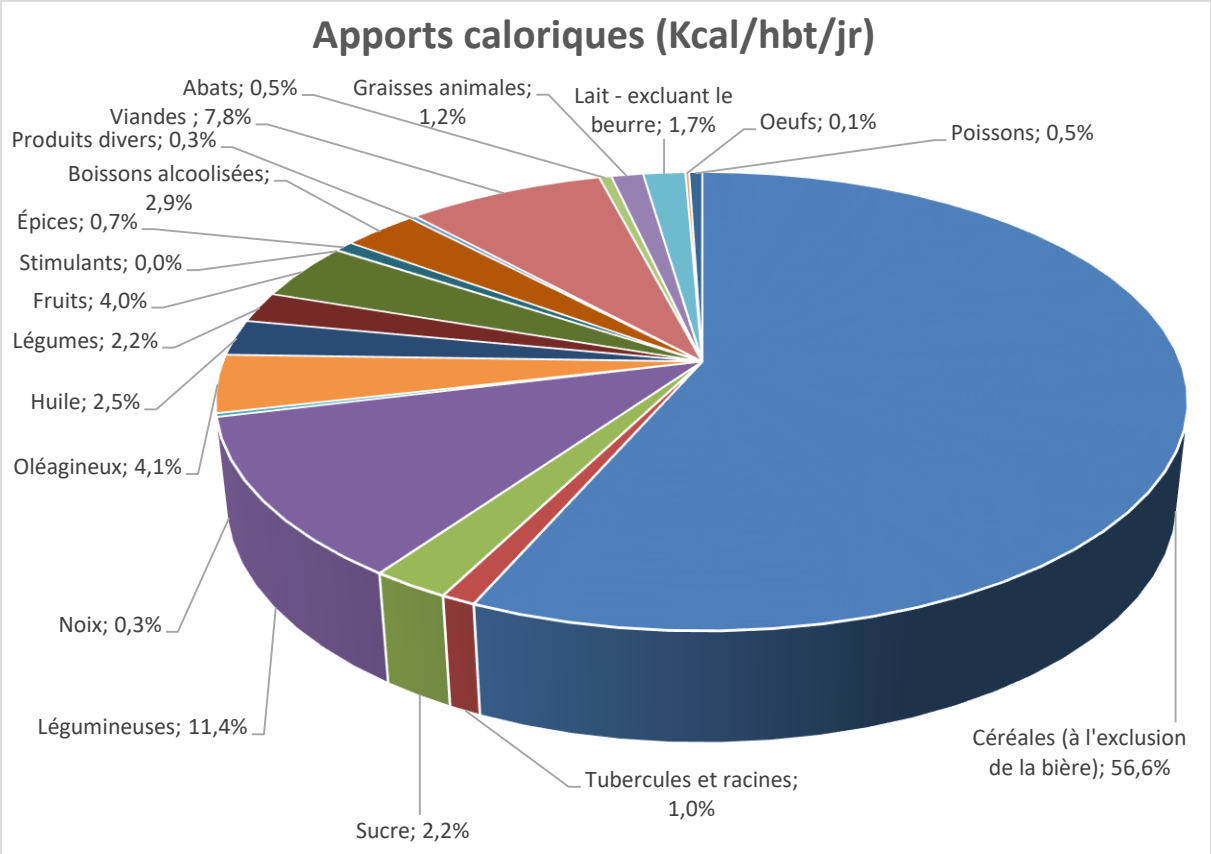

Source : DSS/DGESS/MAAH, 2020

Les apports en protéines sont également assurés principalement par les céréales (41,4%), les légumineuses (23,5%) et les viandes (13,4%). Ensuite on retrouve les oléagineux et les poissons avec respectivement 5,6% et 2,6%. L'apport des huiles, sucre, graisses animales, tubercules et racines, noix, œufs et stimulants est quasi-nul (0%) (Confère graphique 3).

Graphique 3 : Apports en protéines (en gramme par habitant et par jour)

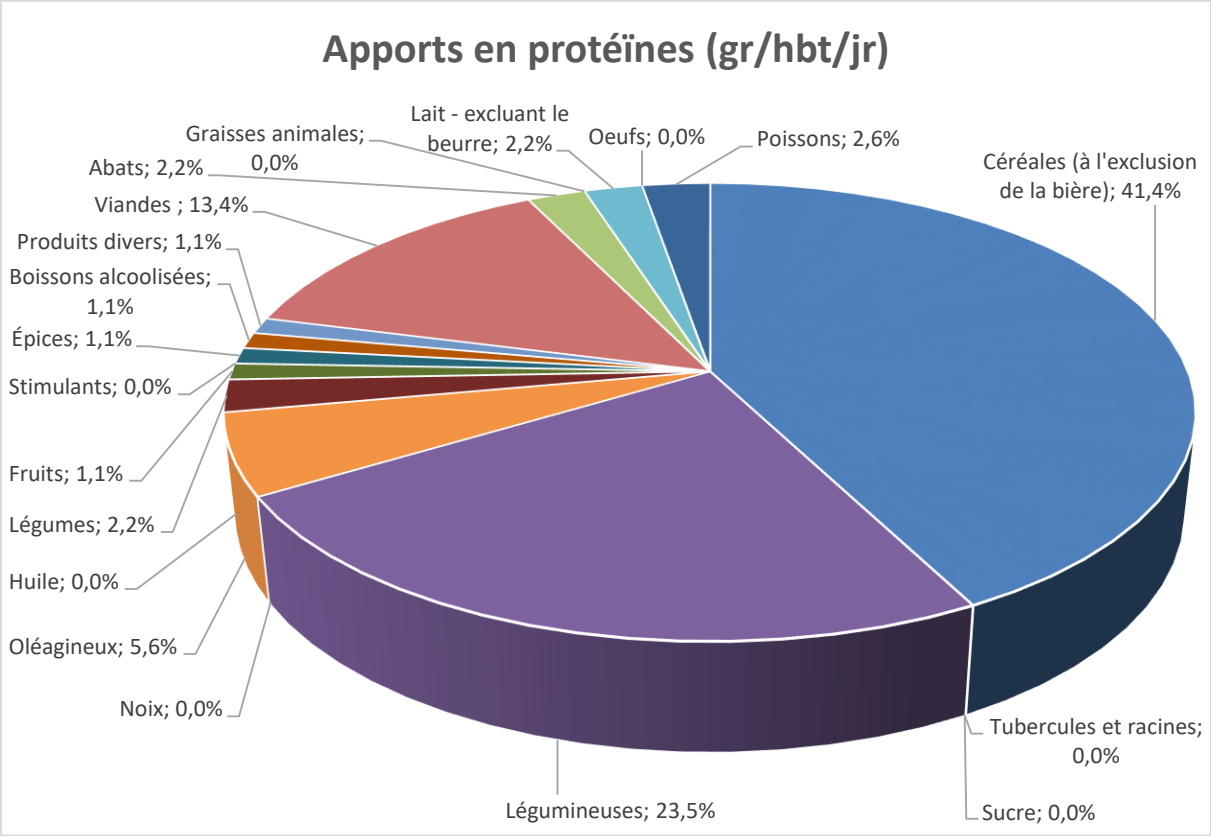

Source : DSS/DGESS/MAAH, 2020

Les viandes dominent pour les apports en lipides avec 32,5%. Viennent ensuite les céréales, les oléagineux et les huiles avec des apports presque similaires respectifs de 18,0%, 16,2% et 14,4%. Les graisses animales suivent avec 7,2%. Cependant, cet apport en lipides est quasi-nul (0%) pour bon nombre de produits (légumes, abats, fruits, boissons alcoolisées, épices, produits divers, sucre, tubercules et racines, œufs et stimulants) et faible pour les poissons (0,8%) (Confère graphique 4).

Graphique 4 : Apports en lipides (en gramme par habitant et par jour)

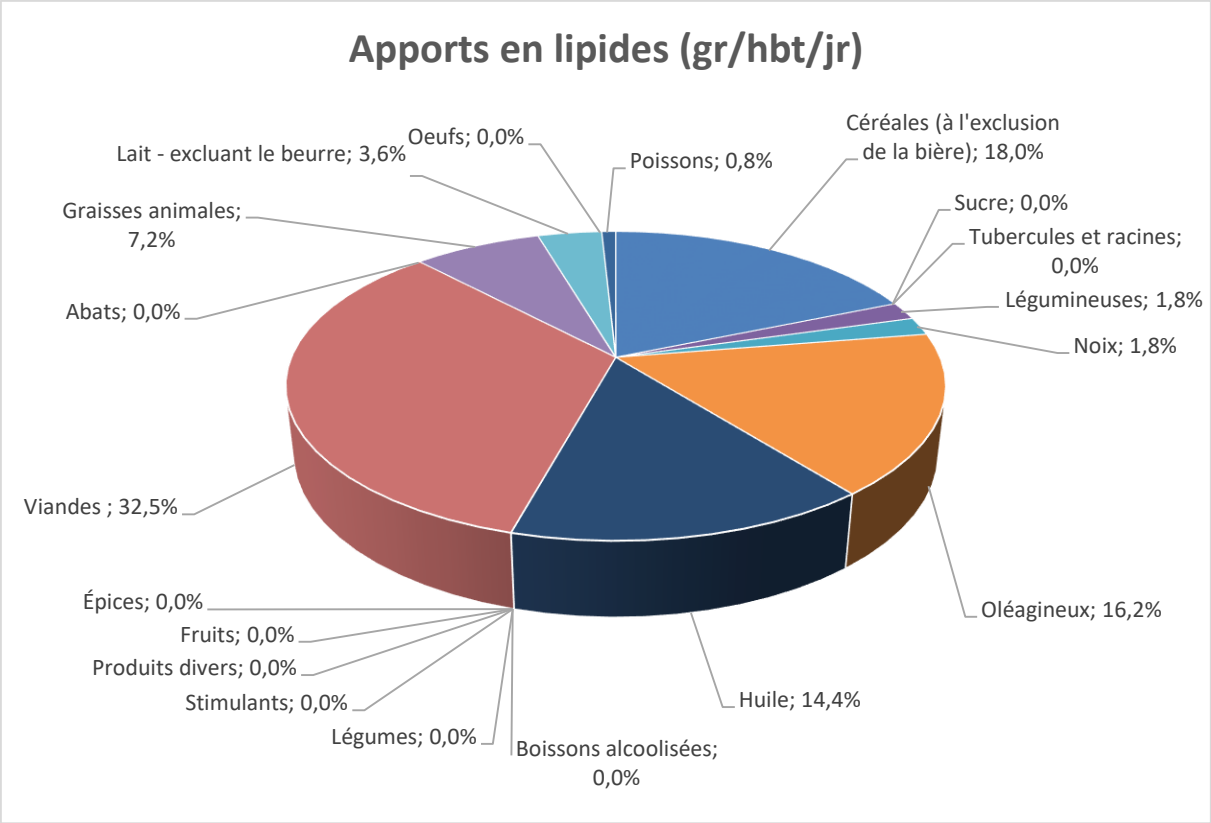

Source : DSS/DGESS/MAAH, 2020

TAUX D'AUTO-SUFFISANCE ALIMENTAIRE ET TAUX DE DEPENDANCE A L'IMPORTATION

Le taux d'autosuffisance alimentaire (TAS) exprime l'importance de la production nationale par rapport à la consommation intérieure. Plus le TAS est élevé, plus le pays se rapproche de l'autosuffisance. Il est donné par l'équation :

- TAS = Production / (Production+Importations–Exportations-Variation de stocks) X 100

Le taux de dépendance aux importations (TDI) est un indicateur qui permet d'apprécier le volume des importations, par rapport à l'approvisionnement national du pays. Il est obtenu par l'équation :

- TDI = Importations / (Production+Importations-Exportations-Variation de stocks) X 100

Ainsi, pour l'année 2019, le taux d'autosuffisance alimentaire (TAS) est de 95,4% et 91% respectivement pour les produits végétaux et les produits animaux. Quant au taux de dépendance aux importations (TDI) il est de 7,8% pour les produits végétaux et de 9% pour les produits animaux. Ce qui signifie que plus de 90% de la consommation nationale en produits végétaux et animaux dépend de la propre production du pays. (Figure 6).

Figure 6: TAS et TDI des produits végétaux et animaux (%)

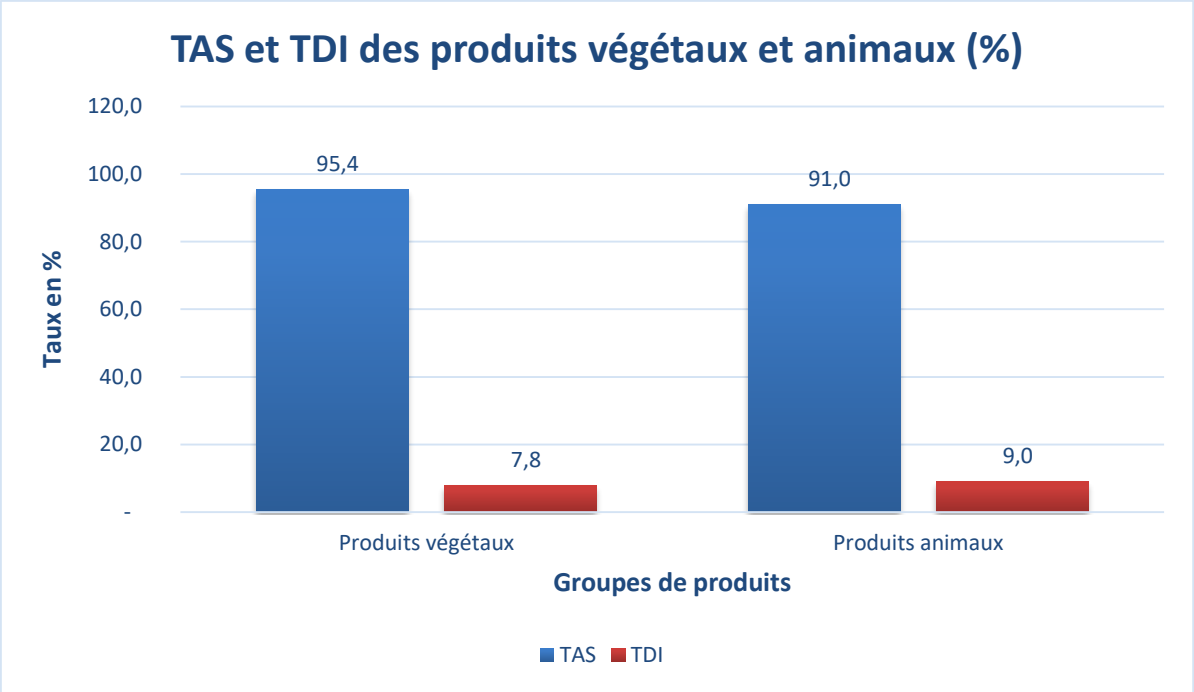

Source : DSS/DGESS/MAAH, 2020

En ce qui concerne les produits végétaux, les noix et les oléagineux ont les TAS les plus élevés avec respectivement 443,7% et 142,7%. Cela est dû au fait qu'une grande partie de ces produits comme les noix de cajou et le sésame est exporté. (Figure 7).

Figure 7: TAS et TDI des produits végétaux (%)

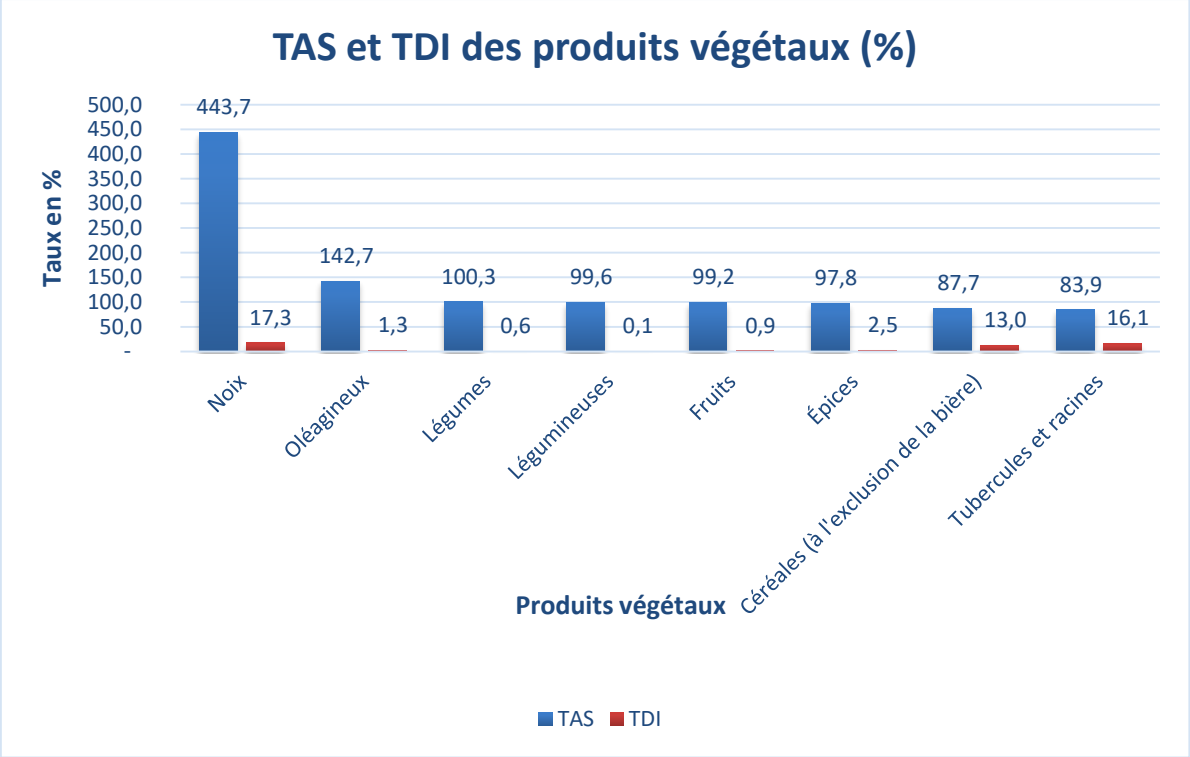

Source : DSS/DGESS/MAAH, 2020

A l'exception des produits halieutiques (poissons et fruits de mer), la production nationale des autres sous-groupes des produits animaux couvre la disponibilité nationale, comme le montre le graphique ci-dessous (TAS=100% ou environ 100%). En ce qui concerne les produits halieutiques, le taux d'autosuffisance alimentaire est de 19%, ce qui voudrait dire que la production nationale couvre seulement environ un cinquième de la disponibilité nationale.

A l'inverse, les TDI des différents sous-groupes des produits animaux sont faibles, voire nuls à l'exception des produits halieutiques (poissons et fruits de mer) dont la valeur atteint 81%. (Figure 8).

Figure 8: TAS et TDI des produits animaux (%)

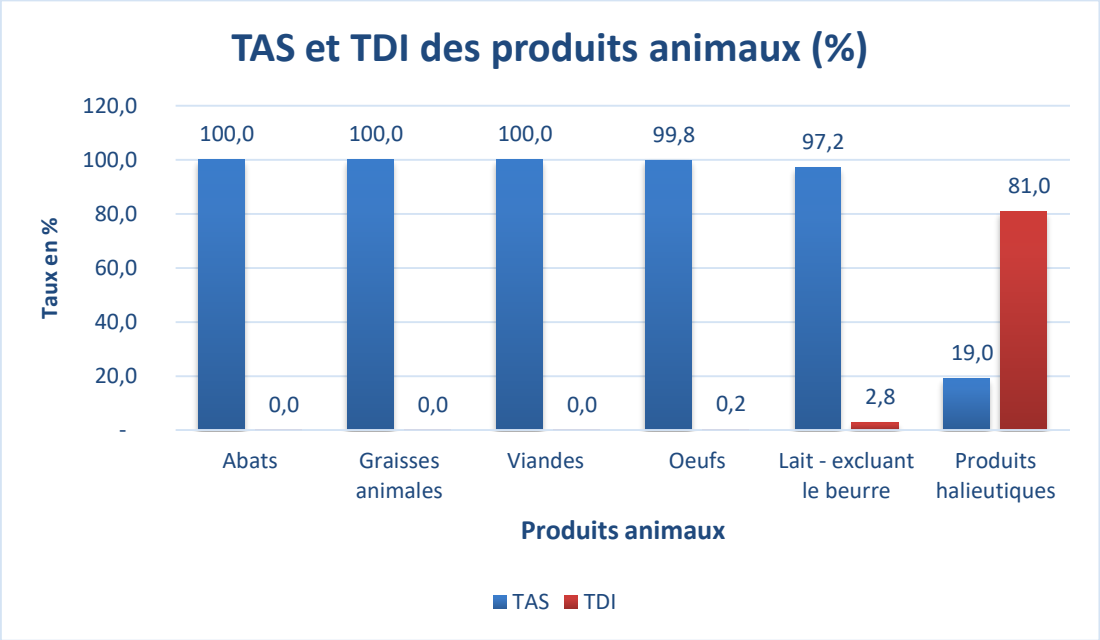

Source : DSS/DGESS/MAAH, 2020

Les produits divers (aliments pour nourrissons, levures, ketchup de tomate, etc.) et les stimulants (café, thé, etc.) sont essentiellement importés (TDI respectifs de 103,5% et 106,8%). De même le sucre est majoritairement importé (TDI : 57% et TAS : 40,6%). Une grande partie de l'huile est produite sur place (TAS : 43,5% et TDI : 12,0%). Le TAS des boissons alcoolisées est élevé (TAS : 99,1%) car produites au niveau national en grande partie, pour une faible importation (TDI : 0,9%). (Figure 9).

Figure 9: TAS et TDI pour les autres produits (%)

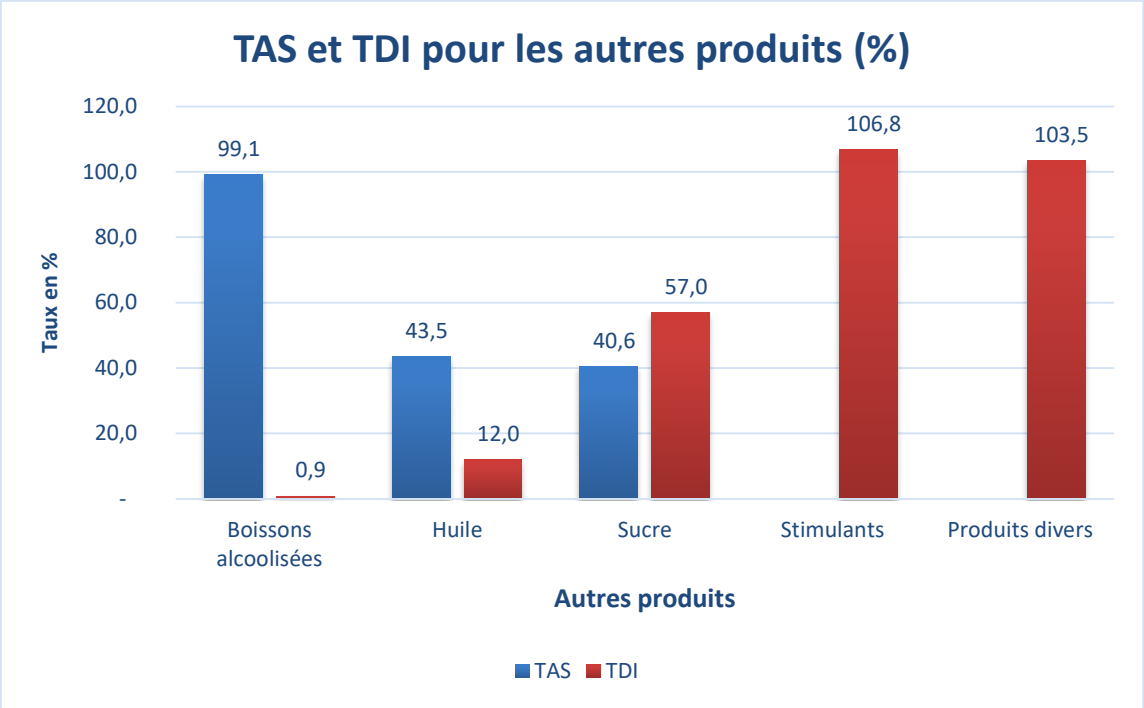

Source : DSS/DGESS/MAAH, 2020

IV. AUTONOMIE CEREALIERE -OFFRE ET DEMANDE POTENTIELLES

La campagne agricole 2019-2020 a été marquée par des conditions climatiques défavorables dans plusieurs régions et la détérioration de la situation sécuritaire dans les régions du Nord, le Sahel, le Centre-Nord et l'Est. Cette situation a impacté négativement la production agricole dans ces zones où l'insécurité alimentaire était déjà présente.

La présente analyse vise à mesurer la situation alimentaire des ménages agricole à l'orée de cette campagne. Elle se base essentiellement sur les céréales qui jouent un rôle important dans l'alimentation des burkinabè car représentant plus de 64% de la consommation alimentaire selon les bilans alimentaires. Cette analyse sera faite à travers les indicateurs céréaliers que sont l'autonomie céréalière, la demande et l'offre potentielle de céréales.

4.1. Méthodologie

La définition et le mode de calcul des différents indicateurs utilisés sont résumés dans le tableau suivant :

Tableau 7: définition et mode de calcul

INDICATEURS	SIGNIFICATION	MODE DE CALCUL
Ménage	C'est un groupe de personnes généralement unies par des liens de sang ou de mariage, logeant habituellement ensemble, produisant ensemble, et dont l'autorité budgétaire relève au moins théoriquement d'une seule personne appelée chef de ménage.	
Ménage non autonome	C'est un ménage n'ayant pas produit assez pour couvrir les besoins céréaliers de ses membres (avec la norme de consommation de 190Kg/pers/an)	- Si (production+stock)/tête < 190kg, alors le ménage est non autonome -Si (production+stock)/tête >= 190kg, alors le ménage est autonome
Population non autonome	C'est la population des ménages n'ayant pas produit assez pour couvrir leurs besoins céréaliers (avec la norme de consommation de 190Kg/pers/an)	- population non autonome = population des ménages non autonomes ; - population non autonome = population des ménages autonomes
Ménage en situation de précarité céréalière	C'est la situation des ménages dont le disponible céréalier par tête reste inférieur à celle d'un ménage non autonome à la fin de la campagne agricole qu'on aura choisie comme référence (c'est la campagne agricole 2006-2007 qui est prise comme référence)	-Si (production+stock)/tête < production/tête d'un ménage non autonomes lors de la campagne 2006/2007, alors le ménage est en situation de précarité céréalière ; -Si (production+stock)/tête >= production/tête d'un ménage non autonomes lors de la campagne 2006/2007, alors le ménage est en situation de non précarité céréalière ;

INDICATEURS	SIGNIFICATION	MODE DE CALCUL
Population en situation de précarité céréalière	C'est la population des ménages en situation de précarité céréalière	-population en situation de précarité céréalière = population des ménages en situation de précarité céréalière ;
Demande totale des ménages agricoles non autonomes	C'est la demande des ménages qui n'ont pas produit assez pour couvrir les besoins céréaliers de leurs membres (avec la norme de consommation de 190Kg/pers/an)	Demande d'un ménage non autonome : (190 - disponible par tête) * Taille du ménage
Demande non solvable des ménages agricoles non autonomes	C'est la demande des ménages qui n'ont pas produit assez pour couvrir les besoins céréaliers de leurs membres (avec la norme de consommation de 190Kg/pers/an) malgré les achats moyens éventuels qu'ils feraient	demande d'un ménage non autonome : 190 * Taille du ménage - (disponible par tête + achat moyen d'un ménage pauvre céréalier réel de l'année de référence + stocks paysans par tête) * Taille du ménage
Offre potentielle des ménages agricoles	C'est l'offre potentielle des ménages qui ont produit assez pour couvrir les besoins céréaliers de leurs membres (avec la consommation moyenne d'un ménage autonome de l'année de référence)	Offre potentielle d'un ménage autonome = (disponible par tête - consommation moyenne par tête d'un ménage autonome de l'année de référence) * Taille du ménage
Demande des ménages non agricoles ruraux	C'est la demande des ménages ruraux non agricoles (avec la norme de consommation de 190Kg/pers/an)	demande d'un ménage rural non agricole = 190 * taille du ménage
Demande des ménages ruraux	C'est la demande des ménages ruraux	demande des ménages ruraux = demande des ménages ruraux agricoles + demande des ménages ruraux non agricoles
Demande des ménages urbains	C'est la demande des ménages urbains (avec la norme de consommation de 190Kg/pers/an)	demande d'un ménage urbain = 190 * taille du ménage
Demande totale	c'est la demande obtenu en additionnant la demande des ménages ruraux et des ménages urbains	Demande totale = demande rurale + demande urbaine
Offre potentielle (production des plaines et bas-fonds aménagés incluse)	C'est l'offre obtenu en additionnant l'offre des ménages ruraux à celle des plaines et bas-fonds aménagés	Offre totale potentielle = Offre totale des ménages agricoles + Offre totale des plaines et bas-fonds aménagés

Source : DPPO/DGESS/MAAH, 2020

4.2. Autonomie de couverture des besoins céréaliers

Sur la base des résultats définitifs de l'EPA 2019/2020, 45,3% des ménages agricoles burkinabè n'arriveront pas à couvrir leurs besoins céréaliers avec leur production de la campagne 2019/2020 et les stocks de la campagne passée, contre 42,5% pour la campagne 2018/2019 et 45,3% pour la moyenne des cinq dernières années. L'analyse suivant les régions montre que la région du Centre-Nord enregistre plus de 73% de ménages non autonomes, alors que dans la région des Cascades, seuls 19,7% de ménages sont non autonomes. Dans les régions du Centre-Nord, du Centre, du Sahel,

du Nord, du Centre-Est et du Plateau Central, la proportion de ménages non autonomes est au-dessus de la proportion moyenne nationale.

Figure 10: Proportion des ménages non autonomes par régions en %

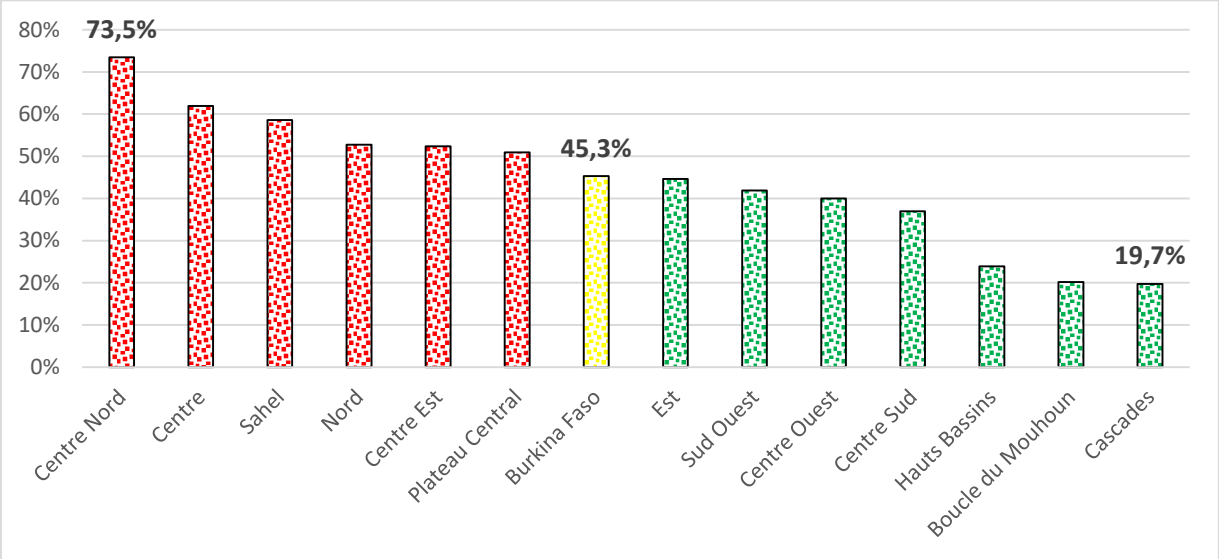

Source : DPPO/DGESS/MAAH, 2020

La disparité est également importante au niveau des provinces où le Sanmatenga a plus de 79% de ses ménages agricoles non autonomes alors que dans la province du Tuy, seulement 6,1% des ménages le sont. Quinze (15) provinces ont plus de 50% de leurs ménages non autonomes et 17 provinces ont une proportion au-dessus de la moyenne nationale. (Confère tableau 19 en annexe).

4.3. Analyse explicative de l'autonomie céréalière

La hausse de la proportion des ménages non autonomes pourrait s'expliquer par la baisse de la production céréalière. En effet la production céréalière est passée de 5 180 702 tonnes pour la campagne 2018-2019 à 4 939 630 tonnes pour la campagne 2019-2020 soit une baisse de 4,65%. Cette baisse se constate également au niveau de la production moyenne céréalière disponible au sein des ménages. Cette production est de 2 483 kg pour la campagne 2019-2020 contre 2 700 kg pour la campagne précédente soit une baisse de 8,1%.

4.4. Précarité céréalière

Le terme de précarité céréalière est un terme utilisé pour désigner la situation des ménages dont le disponible céréalier par tête reste inférieur à celle d'un ménage non autonome à la fin d'une campagne agricole par rapport à la campagne agricole qu'on aura choisie comme référence (campagne agricole 2006/2007 comme référence). La campagne 2006/2007 étant une campagne normale du point de vue de la production, un ménage ayant produit moins qu'un ménage non autonome à la fin de la campagne 2006-2007 se trouve dans une situation très préoccupante, d'où le terme « précarité céréalière ».

Précarité céréalière des ménages agricoles

Au niveau national, 30% de ménages agricoles seraient en situation de précarité céréalière contre 27,3% pour la campagne précédente et 30,3% la moyenne des cinq dernières années. Le niveau de précarité reste cependant très variable d'une région à l'autre. Ainsi, la plus forte proportion de ménages en situation de précarité céréalière est enregistrée au Centre-Nord (plus de 53%) et les plus faibles proportions se rencontrent dans les régions des Hauts-Bassins (14,4%) et de la Boucle du Mouhoun (10,9%).

Figure 11: Ménages en situation de précarité céréalière

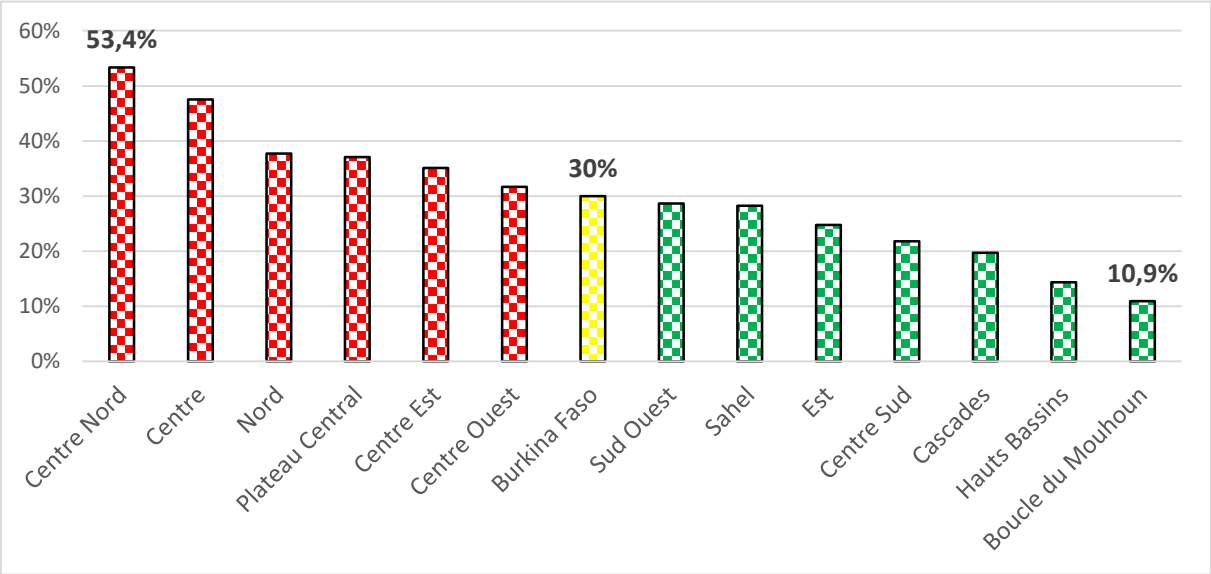

Source : DPPO/DGESS/MAAH, 2020

4.5. Offre et demande potentielle

a. Demande non solvable des ménages agricoles

La demande non solvable des ménages non autonomes est de **393 413 tonnes** et elle représente la quantité de céréales nécessaire permettant à ces ménages d'atteindre le seuil de consommation de 190 Kg / personne / an. Elle est en hausse de 16% par rapport à la campagne précédente et de 6,6% par rapport à la moyenne des cinq dernières années. La plus forte demande non solvable est enregistrée dans la région du Centre-Nord (**81 807** tonnes) tandis que la plus faible demande non solvable se retrouve dans la région des Cascades (7 615 tonnes).

Figure 12: La demande non solvable des ménages agricoles

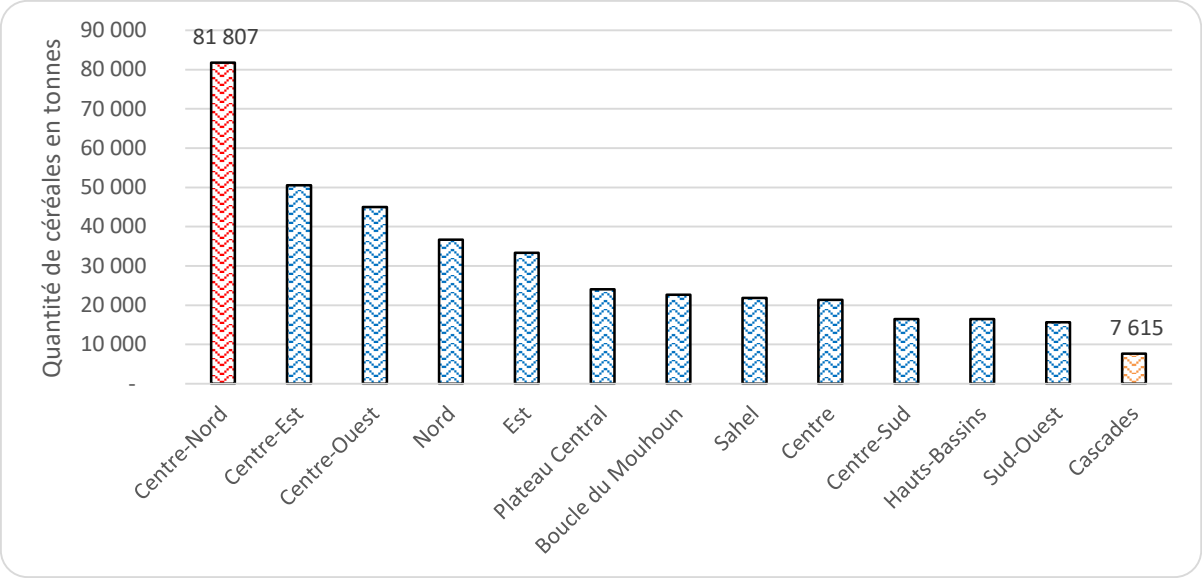

Source : DPPO/DGESS/MAAH, 2020

b. Demande des ménages ruraux

La demande des ménages ruraux est constituée de celle des ménages agricoles non autonomes et celle des ménages ruraux non agricoles. Elle est estimée à **736 652 tonnes** de céréales. L'essentiel de cette demande rurale se concentre principalement dans les régions du Centre-Nord, du Sahel, du Centre-Est, de l'Est, du Nord, et du Centre-Ouest qui cumulent près de 70% de la demande des ménages ruraux.

Figure 13: Demande totale de céréales des ménages ruraux

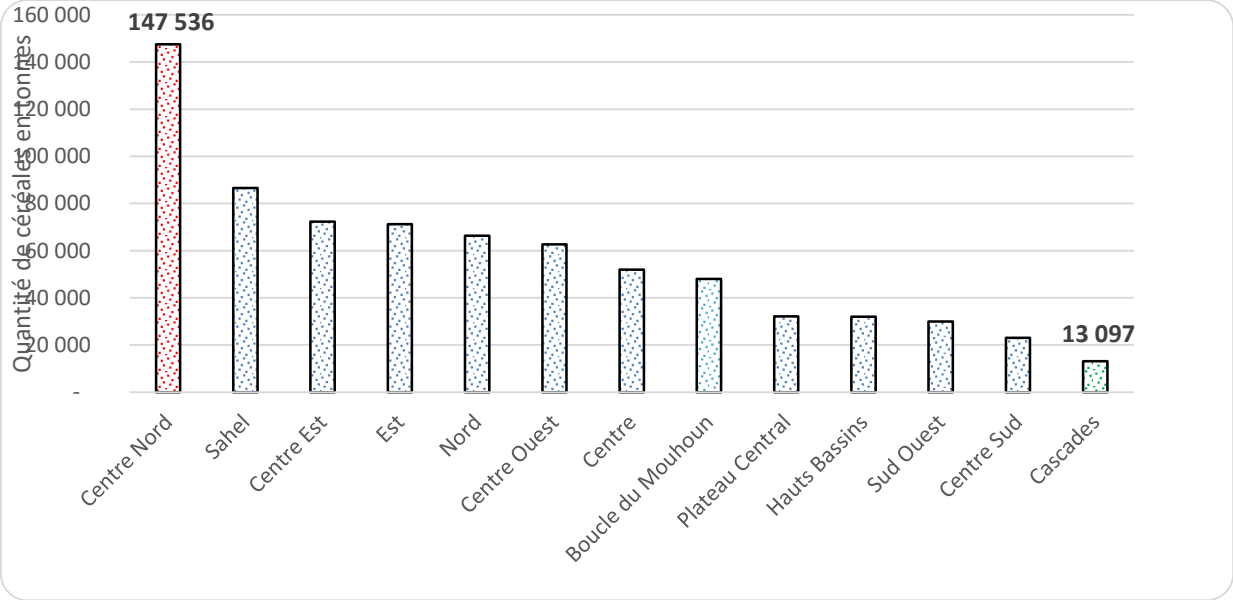

Source : DPPO/DGESS/MAAH, 2020

c. *Demande des ménages urbains*

Les villes ayant de fortes croissances démographiques constituent des pôles de forte demande pour les produits agricoles qui bénéficient ainsi d'un important marché potentiel. Le volume de la demande urbaine potentielle de céréales est de 914 322 tonnes de céréales. Cette demande est concentrée essentiellement dans les régions du Centre et des Hauts-Bassins qui cumulent plus de 66% de la demande urbaine totale.

Figure 14: Demande de céréales des ménages urbains

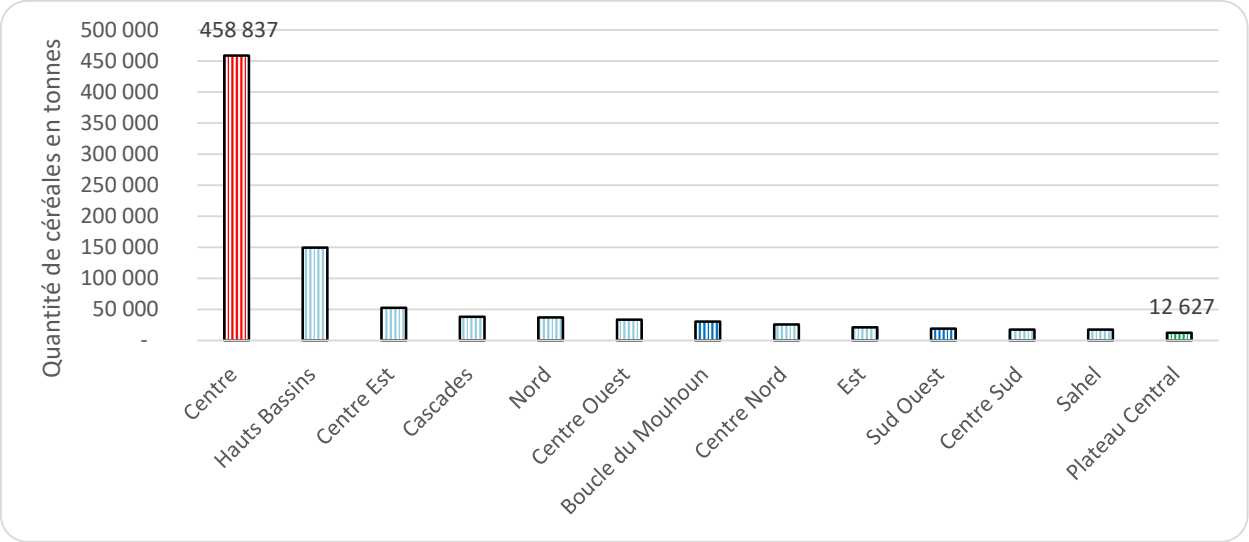

Source : DPPO/DGESS/MAAH, 2020

La combinaison de la demande de céréales des populations urbaines et celle des populations rurales donne la demande de céréales nationale. La demande totale en céréales est estimée à 1 650 974 tonnes. Elle est en hausse de 6,3% par rapport à la campagne précédente et de 9,2% par rapport à la moyenne des cinq dernières années. La demande provient essentiellement des régions du Centre, des Hauts-Bassins, du Centre-Nord, du Centre-Est, du Sahel et du Nord.

d. *Offre potentielle de céréales commercialisables*

L'offre potentielle de céréales est la quantité de céréales obtenue en additionnant l'offre potentielle des ménages agricoles autonomes et la production céréalière des plaines et bas-fonds.

L'offre potentielle de céréales est la quantité de céréales obtenue en additionnant l'offre potentielle des ménages agricoles autonomes et la production céréalière des plaines et bas-fonds.

Au niveau national, la quantité de céréale potentiellement commercialisable est de **1 753 843 tonnes**, soit une couverture de plus de 100% de la demande totale des ménages. Les régions des Hauts-Bassins et de la Boucle du Mouhoun contribuent le plus à l'offre de céréales (Figure 11). Cette offre est en baisse de 4,1% par rapport à

la campagne précédente et en hausse de 7,6% par rapport à la l'offre moyenne des cinq dernières années.
Comparée à la demande totale de leurs ménages, les régions du Centre, du Centre-Nord, du Nord et du Sahel n'arriveraient pas à couvrir leur demande avec leur offre de céréales.

Figure 15: Offre potentielle de céréales

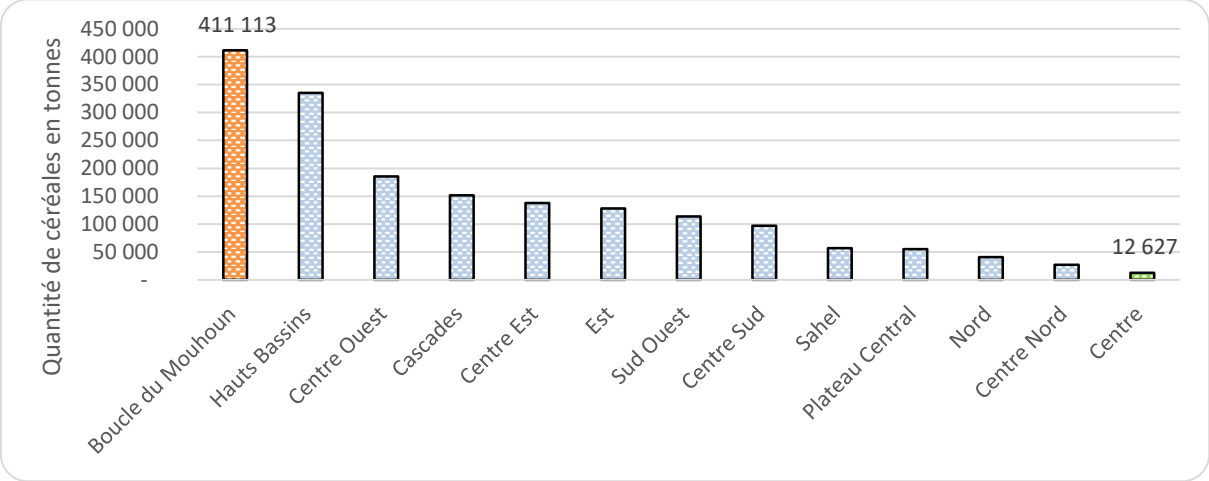

Source : DPPO/DGESS/MAAH, 2020

e. Solde offre-demande

Le solde offre potentiellement commercialisable et demande totale dégage une offre de céréales réellement commercialisable de **856 753 tonnes** au niveau national. Seules les régions de la Boucle du Mouhoun, des Hauts-Bassins, du Centre-Ouest, des Cascades, du Sud-Ouest, du Centre-Sud, de l'Est, du Centre-Est et du Plateau Central présentent un solde positif.

Tableau 8 : Solde offre demande de céréales

REGIONS	SOLDE (Offre / demande)
BOUCLE DU MOUHOUN	332,619
HAUTS-BASSINS	153,744
CASCADES	100,545
CENTRE-OUEST	89,570
SUD-OUEST	64,828
CENTRE-SUD	56,455
EST	35,816
CENTRE-EST	12,618
PLATEAU CENTRAL	10,558
TOTAL	856,753

Source : DPPO/DGESS/MAAH, 2020

V. SITUATION PASTORALE ET BILAN FOURRAGER

5.1. Situation pastorale

a. Etat des pâturages et l'abreuvement pour le bétail

- **Etat des pâturages**

L'effectif du bétail pour cette campagne 2019/2020 est estimé à 10 237 484 bovins, 11 077 955 ovins, 16 586 976 caprins, 42 349 équins, 1 280 144 asins et 20 654 camelins. Cet effectif correspond à une charge animale de 11 787 570 d'UBT pour un besoin en matière sèche équivalent à 17, 68 millions de tonnes pour huit (08) mois de saison sèche. Les provinces du Séno, du Houet, de la Gnagna et de la Comoé ont les plus grandes charges animales (plus de 600 000 UBT). Les plus petites charges animales sont observées dans les provinces de : Nahouri, Zondoma, Kourwéogo, Léraba, Noumbiel, Bougouriba et Kompienga (inférieur à 100 000 UBT). (Carte 8).

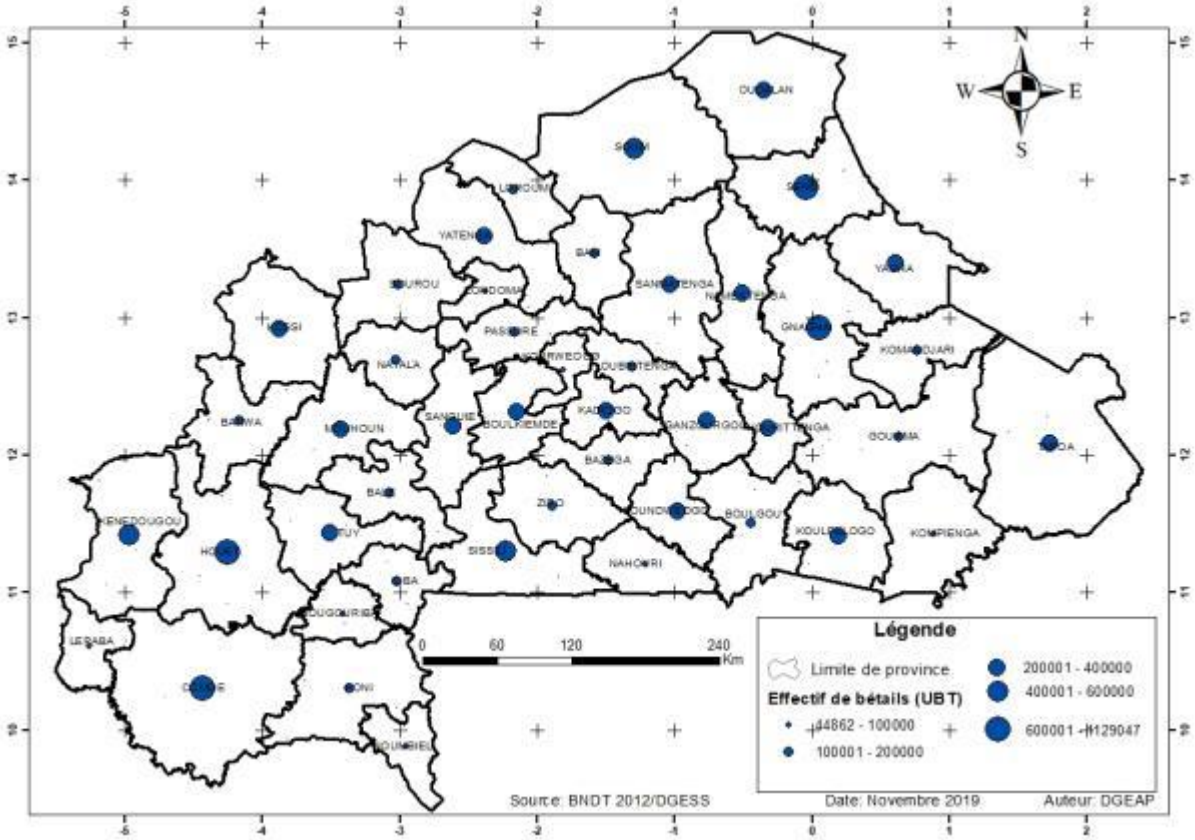

Carte 8 : Effectif du bétail en UBT par province

La carte 9 présente la productivité des pâturages naturels au niveau national en fin octobre 2019. On note une productivité élevée au niveau des régions du Sud-Ouest, des Cascades, de l'Est (Kompienga et Tapoa) et du Centre Sud (Nahouri et Zoundwéogo). Elle est moyenne dans les régions du Centre-Nord, du Nord, Centre-Est, une partie de la Boucle du Mouhoun et faible dans les régions du Centre et du Sahel.

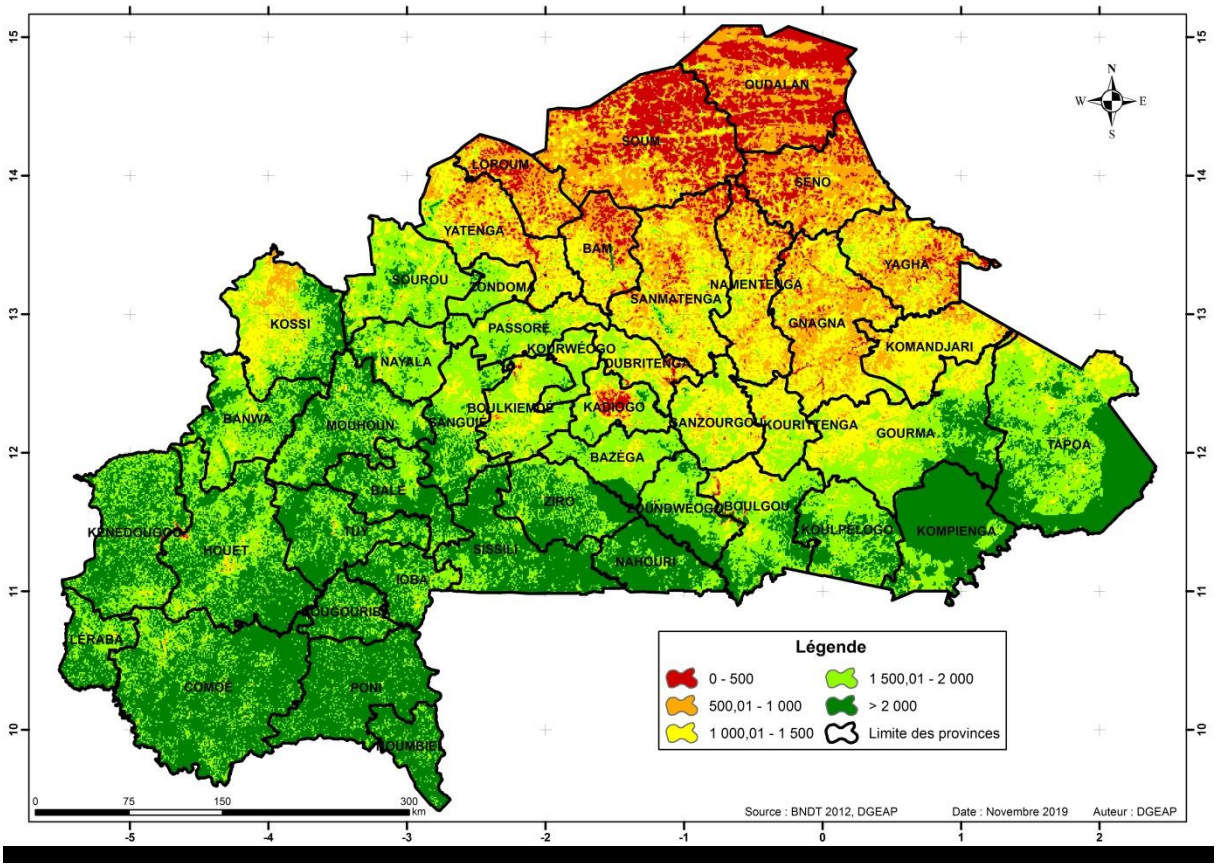

Carte 9 : Carte de la productivité des parcours naturels de l'année 2019

La figure 12 montre le disponible fourrager accessible au bétail qui était de 12 127 247 Tonnes de matière sèche en octobre 2019. Les régions qui disposaient les plus grandes quantités étaient les régions de la Boucle du Mouhoun (2 284 989 TMS) de l'Est (1 552 151 TMS) du Sahel (1 344 180 TMS) et du Centre-Ouest (1 057 723 TMS) ; celles qui avaient les disponibles les plus faibles sont les régions du Centre (129 137 TMS) du Plateau central (454 249 TMS) et du Centre-Sud (462 794 TMS)

Figure 16: Disponible fourrager accessible au bétail

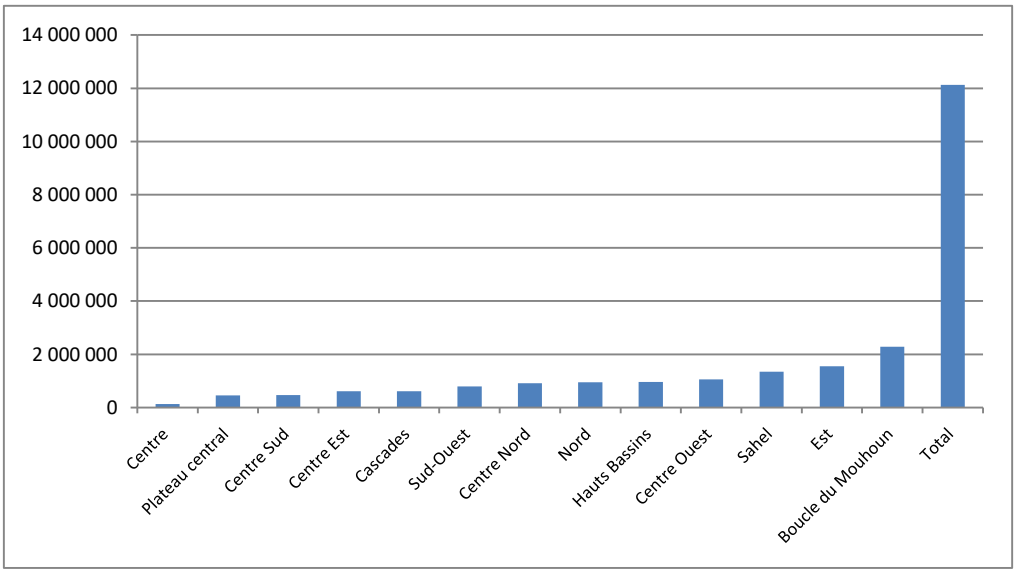

Source : DGEAP//MRAH, 2020

Selon les prévisions sur le disponible fourrager, 17 provinces ont déjà épuisé leur stock fourrager accessible au bétail. Il s'agit des provinces du Séno, du Houet, du Kadiogo, du Ganzourgou, du Zoundwéogo, du Koulpélogo, de la Sissili, du Soum, de la Gnagna, du Yagha, de la Komandjari, du Tuy, du Kouritenga, du Kénédougou, de la Comoé, du Namentenga et du Bazèga.

- **Abreuvement pour le bétail**

Bons nombre de points d'eau de surface et de puisards ont tari au niveau des pâturages. Les points d'abreuvement du bétail restent actuellement les grands barrages, les lacs et forages.

5.2. Bilan fourrager définitif

Au cours de cette campagne 2019/2020, le bilan fourrager pourrait être déficitaire au plan national. Le disponible fourrager ne couvrira que cinq mois d'alimentation (Novembre à Mars). Le déficit fourrager au niveau national est estimé à 5 554 107 TMS. La situation du bilan fourrager au niveau des provinces est présentée par la carte 10 et se traduit comme suit :

- trente (30) provinces sont déficitaires et parmi ces trente, quinze (15) sont très déficitaires : Séno, Kadiogo, Houet, Ganzourgou, Zoundwéogo, Koulpélogo, Sissili, Soum, Gnagna, Yagha, Tuy, Komandjari, Kouritenga, Kénédougou, Comoé
- Quatre (04) provinces sont en situation d'équilibre : Boulgou, Oudalan, Kourwéogo, Mouhoun
- onze (11) provinces sont excédentaires : Nahouri, Nayala, Kompienga, Bale, Léraba, Noumbiel, Kossi, Sourou, Banwa, Gourma, Bougouriba

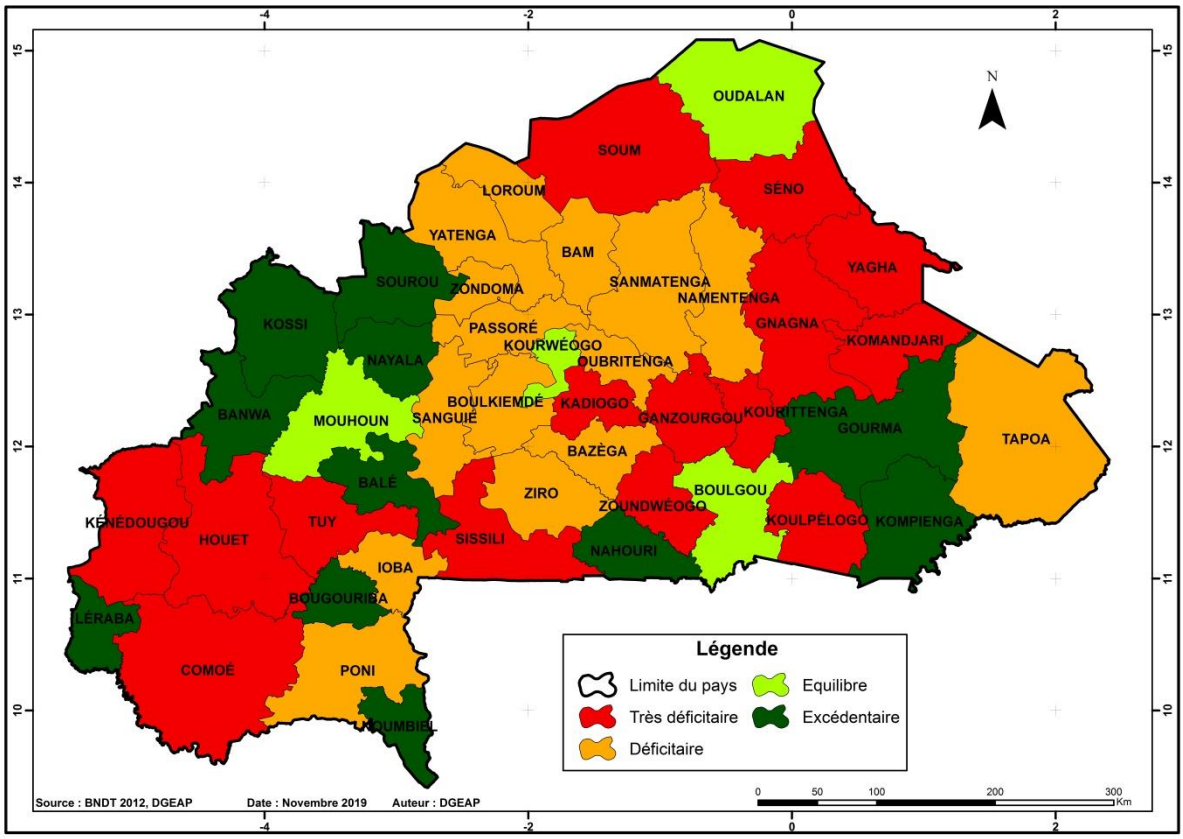

Carte 10 : Bilan fourrager pour 2019

Zone de concentration, mouvement du bétail

Il faut noter que la situation sécuritaire au niveau de certaines régions peut créer des perturbations importantes dans les habitudes de déplacements des animaux dans plusieurs régions et ceci nécessitera un suivi en temps réel. Les provinces telles que le Sanmatenga, le Séno, le Yatenga, le Gourma, le Kompienga, le Yagha, le Namentenga, la Kossi, la Comoé pourraient avoir une charge animale plus élevée que la normale et cela aggraverait la situation alimentaire du bétail dans les mois à venir dû à l'accueil du bétail des Personnes Déplacées Internes (carte 11). Les provinces de concentration habituelle du bétail en saison sèche, tel que le Séno, l'Oudalan, le Gourma, la Kossi sont dans une dégradation de la situation alimentaire du bétail.

Les régions dont les disponibles fourragers sont excédentaires pourraient connaitre une disponibilité fourragère moyenne et celles qui ont enregistré un déficit fourrager au moment de l'établissement du bilan se retrouvent dans une situation de dégradation prononcée.

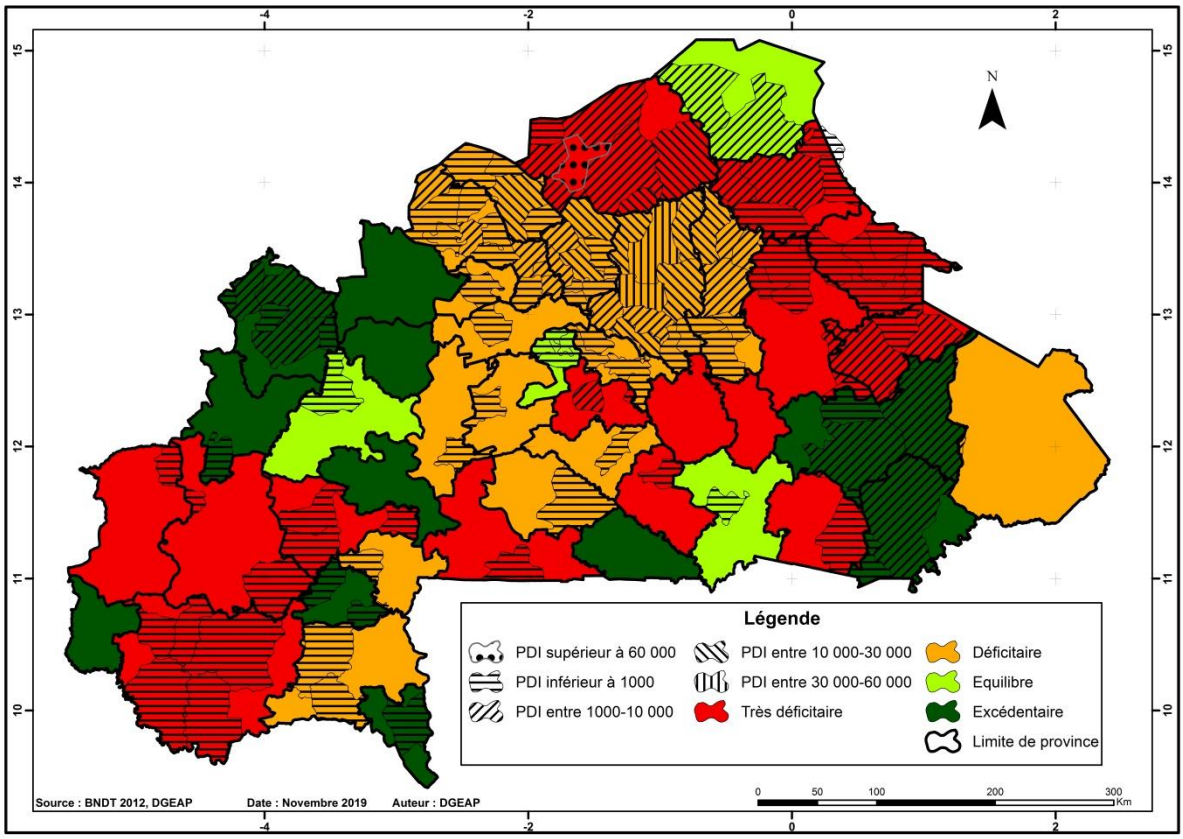

Carte 11 : Situation du bilan fourrager et zone d'accueil des PDI en 2019

Cette situation de déficit fourrager pourrait affecter plus de 388 475 têtes de bovins, et 1 377 651 de têtes de petits ruminants si rien n'est fait. Cela se traduira par des pertes prévisionnelles estimées à 110 371 443 387 FCFA chez les ménages éleveurs vulnérables.

Bon an, mal an, nos éleveurs pour diverses raisons transhument vers les pays côtiers à la recherche de bons pâturages. Force est de constater que cette année la république sœur du Bénin à fermer ses frontières aux bétails transhumants.

VI. SITUATION NUTRITIONNELLE

6.1. Situation de la malnutrition aiguë globale (MAG)

La situation de la malnutrition aiguë reste préoccupante avec une prévalence nationale chez les 6-59 mois qui est de 8,1 % (dont 1,1 % de forme sévère). Au niveau régional, les prévalences varient de 9,7% dans le Sahel à 5,5% dans le Centre.
Au niveau provincial, à l'exception de la Léraba (4,5%) où la situation est acceptable, elle est précaire dans la plupart des provinces. Les provinces du Séno (11,3%) et du Sanguié (10%) présentent des prévalences égales ou supérieures au seuil d'alerte de l'OMS (10%).
La malnutrition aiguë sévère quant à elle varie au niveau régional de 0,5% dans le Centre-Sud et les Hauts-Bassins à 1,7% dans le Centre.
Les provinces de la Sissili, du Zoundwéogo et de la Gnagna présentent les plus faibles prévalences de la MAS avec 0,2 % tandis que les provinces du Kadiogo et du Ganzourgou présentent les prévalences la plus élevée (1,7 %).

6.2. Situation des admissions de la malnutrition aigüe sévère des enfants

La figure 13 donne les admissions du premier trimestre de 2020 comparées à celles de 2019 à la même période. Les admissions sont en baisses au premier trimestre de 2020 par rapport à celles du premier trimestre de 2019 d'environ 64%. Cette situation est constatée dans toutes les régions comme l'indique la figure ci-dessous.

Figure 17: Situation comparative des admissions MAS de t1 2019 et T1 2020

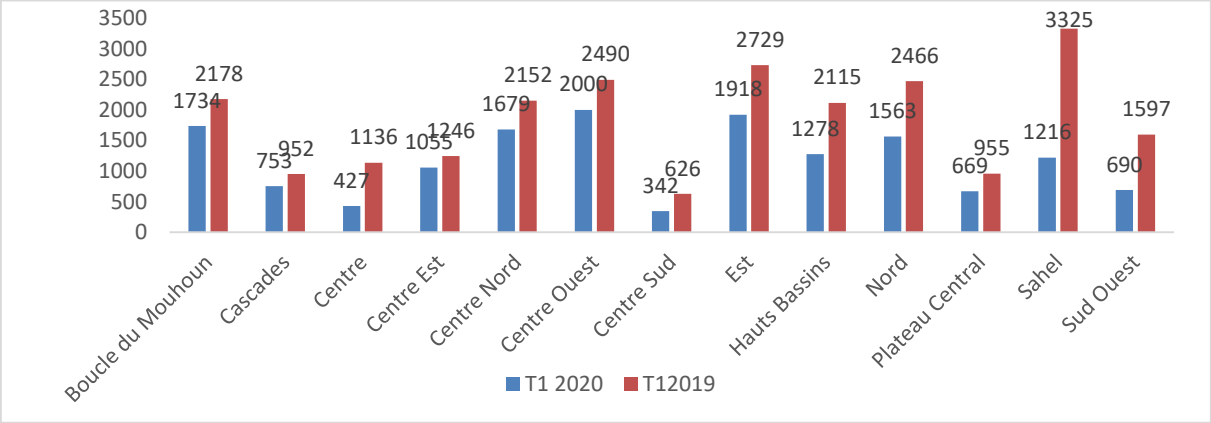

Source : DN, MS

6.3. Situation des admissions de la malnutrition aigüe modérée des enfants et des femmes enceintes et allaitantes

La figure 14 donne la situation comparative des admissions de la malnutrition aiguë modérée chez les enfants au premier trimestre de 2019 et 2020. De façon globale, au premier trimestre de 2020 environ 14289 enfants malnutris aigus modérés ont été admis et pris en charge dans les formations sanitaires contre 28 919 au premier

trimestre de 2019 soit une baisse de 49%. La baisse est observée dans la plupart des régions à l'exception du Centre-Nord.

Figure 18 : Situation comparative des admissions des MAM T1 2019-T1 2020

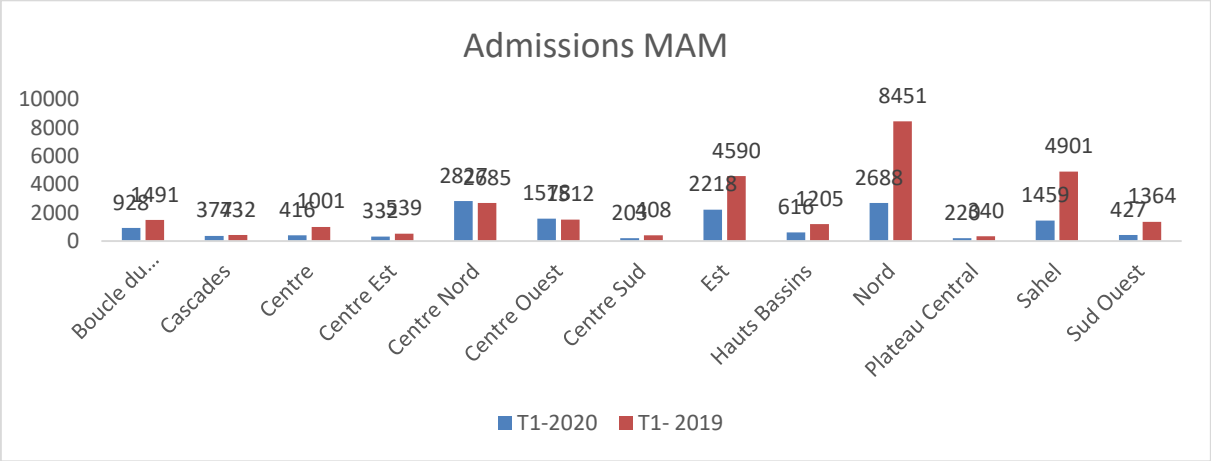

Source : DN, MS

VII. EVOLUTION DES PRIX DES PRODUITS AGRICOLES, DU BETAIL ET DYNAMIQUE DES MARCHES

7.1. Analyse du niveau d'approvisionnement des marchés en céréales, tubercules, légumineuses et en bétail

- **Céréales**

D'une manière générale, les marchés sont bien approvisionnés en céréales. L'approvisionnement est essentiellement assuré par les producteurs dans les zones de collecte et par les commerçants dans les centres urbains. Le volume actuel des approvisionnements est inférieur à celui de l'an dernier à la même période. Cette baisse serait due principalement à la faible performance de la campagne agropastorale 2019/2020, à la détérioration de la situation sécuritaire, à la relance de la production de coton et à la mévente liée aux niveaux bas des prix des céréales de l'an passé. Les sources d'approvisionnement en céréales ont connu un léger changement du fait de l'inaccessibilité de certains villages pour des raisons sécuritaires. Le phénomène de ralentissement ou de fermeture des marchés dans les zones frontalières ou dans des communes fortement touchées par les incidents communautaires s'est poursuivi voire accru cette année. En plus de la fermeture de plusieurs marchés, les attaques sur d'autres ont eu pour conséquence l'allongement du nombre de jours entre deux jours de marchés consécutifs (trois jours en moyenne contre deux voire trois semaines actuellement). Actuellement, les marchés frontaliers maliens comme de Koro, Koundogo, Nongodo, et ceux du côté du Burkina comme Banh, Ségué, Djibo fonctionnent à minima et sont de moins en moins fréquentés par les commerçants et les ménages.

La composition de l'offre céréalière diffère d'un marché à un autre. Elle est dominée par le mil sur les marchés de la Boucle du Mouhoun, du Nord, du Sahel et du Centre-Nord et par le maïs dans les autres régions. En effet, dans la région de la Boucle du Mouhoun, le mil constitue environ 35% de l'offre céréalière alors que dans les régions des Hauts-Bassins, du Centre-Est et de l'Est, le maïs domine avec respectivement 57%, 40% et 71% de l'offre sur les marchés.

- ***Produits de rente***

Concernant les produits de rente, il a été relevé une faible disponibilité pour le sésame et le soja étant donné que la période de commercialisation de ces produits tire à sa fin. Toutefois, l'offre des produits de rente est dominée par le niébé et l'arachide. Comparativement à l'année dernière à la même période, l'offre des produits de rente a baissé sur tous les marchés. La baisse de l'offre du niébé est due en partie par les dommages occasionnés par les dernières pluies sur les récoltes. Par exemple sur le marché de Nièneta (Bobo Dioulasso), on note une baisse d'environ 27% de l'offre. En effet, les acteurs déclarent que l'offre de produits de rente (niébé, arachide, soja et sésame) par jour de marché peut avoisiner 2600 tonnes contre 3 300 tonnes l'année dernière. Sur les marchés du Sahel, du Nord et du Centre-Nord, le niveau d'approvisionnement en produits de rente est en baisse de 15% comparativement à l'année passée à la même période.

Pour la noix de cajou, l'offre est jugée légèrement en deçà de celle de l'année dernière sur le marché de Orodara due à un retard enregistré dans sa campagne de commercialisation. Au regard de l'intérêt porté à la filière, les acteurs s'attendent à une offre supérieure les mois à venir.

- ***Produits maraîchers et PFNL***

Concernant les produits maraîchers, ils sont également disponibles sur les marchés. L'oignon, la tomate, l'aubergine et le chou sont les plus abondants. Cependant, l'offre, bien que dominée par le chou et l'aubergine, est inférieure à celle de l'année passée à la même période. Cette situation s'expliquerait par un retard dans la mise en valeur des sites suite à la prolongation des pluies jusqu'aux mois d'octobre-novembre et à l'abandon de certains sites du fait de l'insécurité. Par ailleurs, dans la province du Sanguié, zone de production maraichère par excellence, la baisse de la production pourrait s'expliquer également par le faible niveau de remplissage des points d'eau et les attaques des ravageurs de plantes.
Pour ce qui est des PFNL, les amandes de karité, le tamarin et les graines de néré occupent les premiers rangs en termes de disponibilité sur les marchés.

- **Bétail**

Le niveau d'approvisionnement des marchés à bétail est moyen à très satisfaisant. Il est marqué par de fortes hausses de l'offre, pour certaines espèces, sur plusieurs marchés. Les approvisionnements se caractérisent par une présentation remarquable des jeunes bovins de 1 à 3 ans (taurillons, génisses, veaux et même de vaches) observé sur les marchés du Plateau Central, du Centre-Est et du Centre-Sud. Les raisons fondamentales évoquées sont : d'une part l'affluence des animaux des ménages des PDI qui bradent leur cheptel hors du circuit des marchés et, d'autre part le déstockage massif du stock animal des populations hôtes qui restent sceptiques quant à la bonne poursuite de la campagne pastorale au regard de la récurrence des incidents sécuritaire. La vente massive du gros bétail semble être une stratégie de crise et de survie de la part des éleveurs PDI des zones très touchées par l'insécurité. Ainsi, par rapport à l'année passée, la tendance générale de l'évolution de l'offre est à la hausse avec des disparités du point de vue spatial. La situation de quelques marchés se présente comme suit

Tableau 9: variation annuelle de l'offre du bétail

	Variation annuelle en %		
MARCHES	**Offre bovins**	**Offre ovins**	**Offre caprins**
Bittou	230,9	77,8	196,3
Bogandé	-3,3	65,1	22,7
Fada N'gourma	-13,0	-27,6	-15,6
Garango	26,5	45,0	28,7
Guelwongo	163,5	19,0	14,0
Mogtédo	22,8	15,8	-15,4
Nadiabonly	141,4	161,1	77,8

Pouytenga	67,7	62,1	19,7
Bobo Abattoir	-7,3	-8,5	7,0
Hamélé		-48,0	-59,0
Bobo Colma	12,9		

Source : mission marché février 2020

Cependant, l'effet de l'insécurité se répercute en une variation en baisse ou à la stabilité sur certains marchés. Les baisses sont enregistrées à Fada N'Gourma pour toutes les catégories d'animaux, à Hamélé pour les petits ruminants, à Mogtédo pour les caprins et à Bobo-Abattoir pour les bovins et les ovins. Cela semble être lié à la recrudescence de l'insécurité sur les axes de commercialisation ou à la fermeture des marchés de collecte situés au Nord.

Comparativement à la moyenne quinquennale, l'analyse spatiale de l'offre donne la même tendance haussière sur quelques marchés visités à l'exception toujours de Fada où des baisses de l'offre ont été relevées pour toutes les catégories ainsi que de Mogtédo et de Bobo Abattoir où des baisses de l'offre des caprins ont été enregistrées. Cette situation est illustrée dans le tableau ci-dessous

Tableau 10 : variation quinquennale de l'offre du bétail

	Variation quinquennale en %		
MARCHES	**Offre bovins**	**Offre ovins**	**Offre caprins**
Bittou	177,4	60,2	169,8
Bogandé	0,2	59,1	11,9
Fada N'gourma	-13,9	-15,3	-1,7
Garango	26,5	46,2	31,8
Guelwongo	189,9	12,0	9,8
Mogtédo	19,5	9,5	-16,2
Nadiabonly	149,9	164,7	81,4
Pouytenga	103,8	115,2	61,2
Bobo Colma			15,7
Bobo-Abattoir			-5,4

Source : mission marché février 2020

Concernant le poisson, l'offre, d'une manière générale, est en baisse sur les marchés. Cette baisse pourrait s'expliquer par la situation sécuritaire qui limite la prise par les professionnelles de la pêche dans les zones d'insécurité, comme la région de l'Est et de la Boucle du Mouhoun et dans certaines zones du Mali. La quantité de poisson pêché dans les barrages de Samendeni et de Kadomba a connu une baisse respective de 13,05% et 67,60% par rapport à l'année passée.

7.2. Niveau des stocks céréaliers (publics, commerçants, et autres)

- **Stocks commerçants**

Le niveau des stocks commerçants en céréales est jugé bon dans l'ensemble des régions. Il serait en deca de ceux de l'année dernière et à la normale à la même période

avec la mévente enregistrée l'année passée qui n'incite pas les commerçants à acheter pour stocker et d'autre part par la baisse de la production de la campagne écoulée. A Djibasso par exemple, les commerçants estiment leur stock actuel de céréales à 1 700 tonnes contre 3 100 tonnes l'année passée à la même période. Sur le marché de Nièneta à Bobo-Dioulasso, les acteurs estiment le stock présent à environ 3 000 tonnes de céréales alors que l'année passée, il était estimé à 7 000 tonnes.

Toutefois, dans la province de la Sissili, les stocks commerçants sont en hausse étant donné qu'une quantité importante de maïs provienne du Ghana. Egalement, sur le marché de Boromo, les stocks ont connu une hausse car les acteurs estiment qu'avec l'intensification des activités aurifères et l'augmentation du nombre de PDI dans la province, ils feront de bonnes affaires, ce qui les a incités à contracter des prêts et constituer des stocks importants.

Le même constat a été fait sur les marchés de Gorom et de Djibo où les commerçants étaient obligés de ramener leurs stocks de céréales, qui jadis, étaient positionnés dans les autres communes.

La situation des stocks de céréales de quelques marchés se présente comme suit

Figure 19: situation comparée des stocks de céréales de quelques marchés suivis.

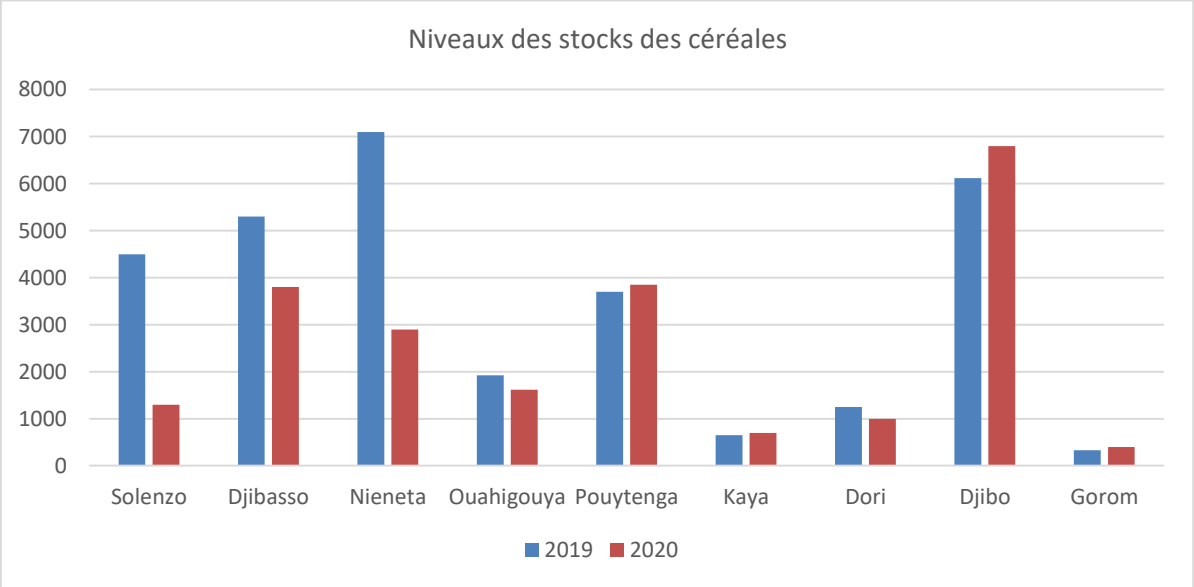

Source: DSS/DGESS/MAAH, 2020

Dans la plupart des cas, la constitution des stocks est fonction de la demande.

La composition des stocks varie d'une région à une autre. Ainsi, environ 45% des stocks de céréales sont constitués de mil, suivi du sorgho (27%) dans la région de la Boucle du Mouhoun. Même tendance dans les regions du Nord, du Sahel et du Centre-Nord où un peu plus de 50% des stocks sont constitués de mil. Dans les autres regions par contre, le maïs est la spéculation qui domine avec 38,5% dans les Hauts-Bassins, 68% sur le marché de Léo, 58% à Gaoua et 35% à Ouaga Sankaryaré.

Pour les produits de rente, les niveaux de stocks commerçants sont restés relativement stables ou sont en baisse comparativement à l'année dernière. Toutefois,

des niveaux supérieurs ont été relevés sur le marché de Kaya. La situation se présente comme suit.

Figure 20: situation comparée des stocks de produits de rente

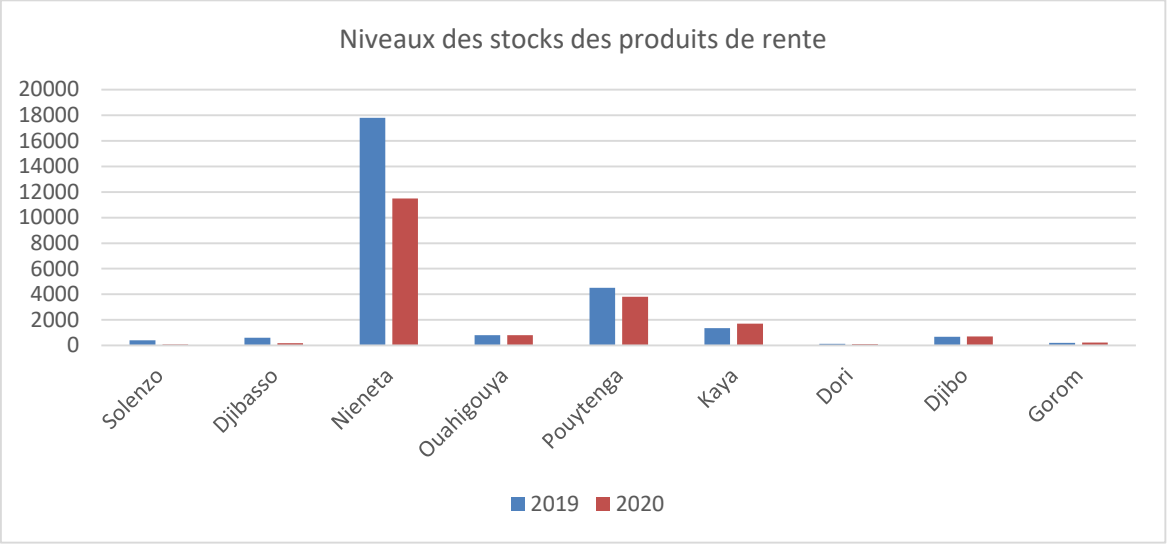

Source: DSS/DGESS/MAAH, 2020

Les stocks sont majoritairement dominés par le niébé à Orodara (39%) et sur les marchés du Nord, du Sahel, du Centre-Nord, du Centre, du Centre-Ouest et du Sud-Ouest. Le sésame, par contre est plus dominant sur les marchés de Pouytenga et ceux de la Boucle du Mouhoun.
Les produits destinés à l'exportation, quant à eux, sont dominés par les noix de karité, suivi des graines de néré et du tamarin.

- **Stocks institutionnels**

Les stocks institutionnels se résument aux stocks de la SONAGESS. Ceux-ci seraient en hausse comparativement à l'an dernier à la même période avec l'achat de 40 000 tonnes de céréales par le PAM.

- **Stocks communautaires**

Les stocks communautaires, malgré leur bon niveau, ont également connu une baisse comparativement à la même période de l'année passée. A titre illustratif, l'Union des Sociétés Coopératives de Commercialisation des Produits Agricoles (USCCPA) de la Boucle du Mouhoun, disposait, à la première semaine de février 2020, d'un stock estimé à 1 187,2 tonnes de céréales contre 1 336 tonnes de céréales l'année passée à la même période. Pour les Organisations des producteurs agricoles (OPA) pratiquant le warrantage, un stock d'environ 538 tonnes de céréales serait disponible dans leurs magasins tandis que l'année dernière à la même période, le stock atteignait 1 124 tonnes.
Cette baisse de stocks s'expliquerait d'une part par la faible performance de la campagne agricole et le prix bas des céréales enregistrée pendant la soudure passée.

7.3. Evolution des prix des produits agricoles

- **Céréales**

Les prix des principales céréales sont jugés abordables et sont restés relativement stables ou en baisse par rapport à la même période de l'année passée et à la moyenne quinquennale. Les baisses de prix se justifieraient principalement par la faible demande des acteurs locaux et étrangers du fait de l'existence de réserve de stock ou de l'insécurité civile.

En effet, les prix moyens du mois de février des céréales étaient de 182 FCFA le kg du mil, de 149 FCFA le kg du sorgho et de 139 FCFA le kg du maïs. Ces prix sont restés stables par rapport au mois précédent. Comparativement à l'année dernière, ces prix, par contre, ont enregistré des baisses de 8% pour le mil, 11% pour le sorgho et de 9% pour le maïs. La comparaison avec la moyenne quinquennale fait ressortir également des baisses de 7% pour le mil, 11% pour le sorgho et de 10% pour le maïs. Cette situation est illustrée par les graphiques ci-dessous :

Evolution des prix des principales céréales

Figure 21: prix du maïs

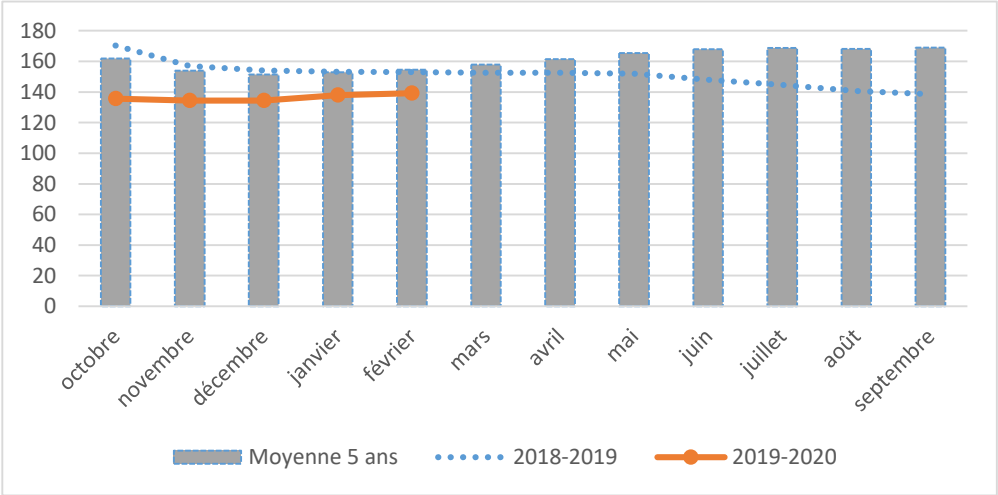

Figure 22: prix du sorgho

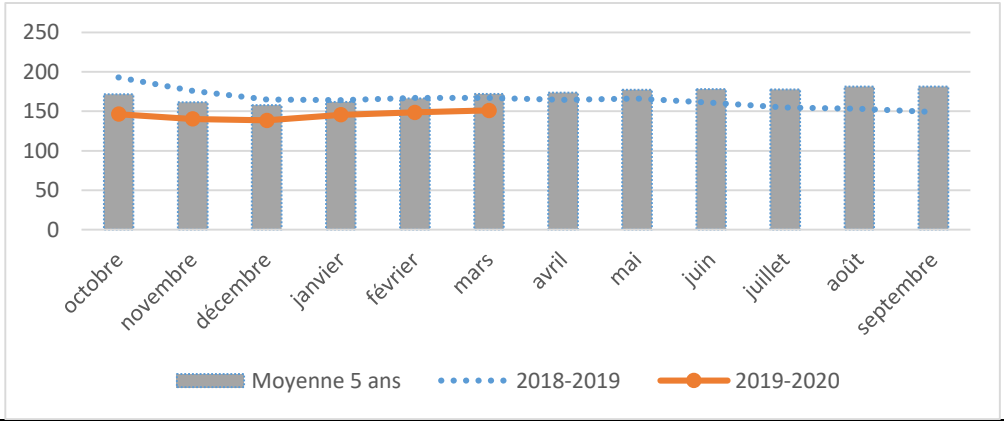

Figure 23: prix du m*il*

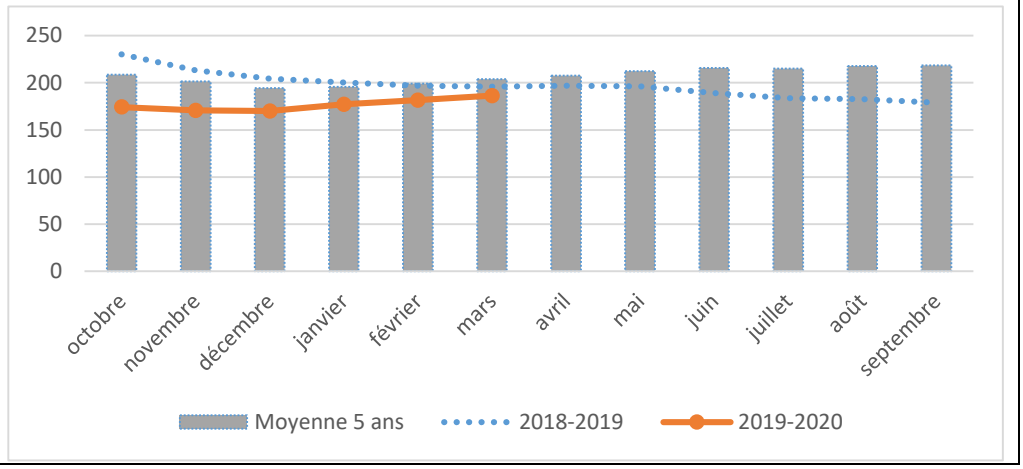

Source: DSS/DGESS/MAAH, 2020

- **Produits de rente**

Pour le niébé et le riz importé et décortiqué, les prix moyens du mois de mars étaient de 312 FCFA pour le niébé, 315 FCFA pour le riz décortiqué et 397 FCFA pour le riz importé. Ces prix sont restés relativement stables comparativement au mois précédent, à l'année passée et à la moyenne quinquennale. (Figure 20).

Figure 24: prix du niébé et du riz

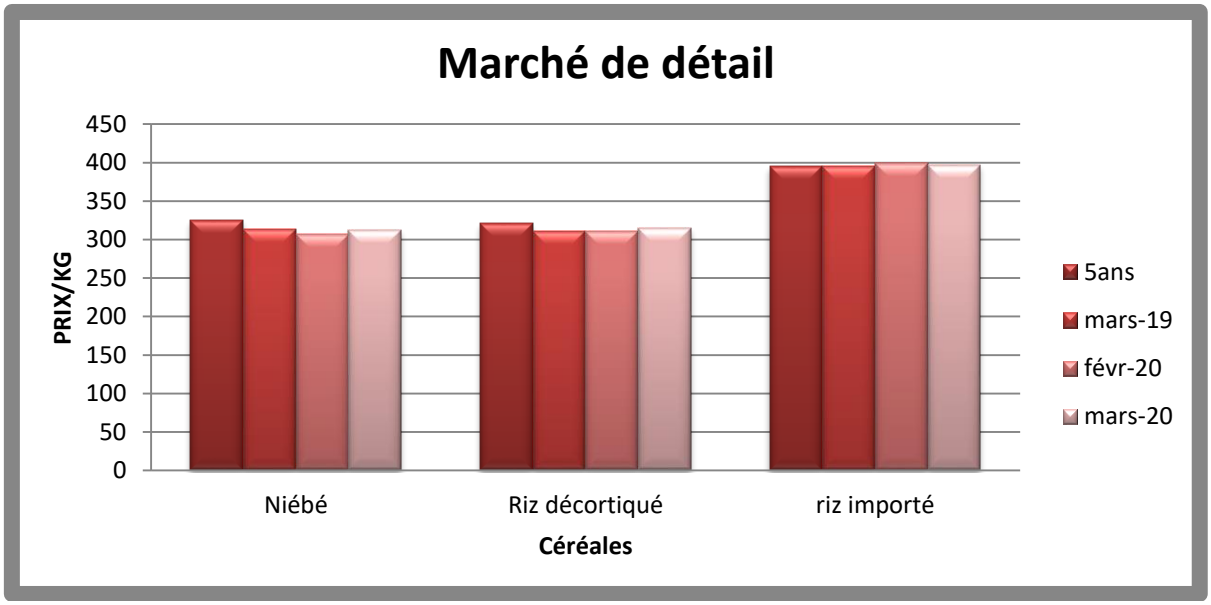

Source: DSS/DGESS/MAAH, 2020

En ce qui concerne l'arachide, il faut signaler qu'en moyenne les prix producteurs du mois de février sont inférieurs à ceux consommateurs. Ces prix producteurs étaient de 308 FCFA pour l'arachide coque et de 519 FCFA pour l'arachide graine. Quant aux prix consommateurs, ils ont varié entre 382 FCFA pour l'arachide coque et 591 FCFA pour l'arachide graine. Les variations mensuelles et annuelles des prix consommateurs font ressortir des stabilités pour l'arachide graine et coque.

Comparativement à la moyenne quinquennale, des hausses de prix de 12% de l'arachide coque et de 8% de l'arachide graine ont été enregistrées au niveau consommateur. Ces hausses s'expliqueraient par la faible disponibilité de l'arachide sur le marché et la réduction des sources d'approvisionnement.
Au niveau producteur, les variations quinquennales ont donné une hausse de prix de 5% de l'arachide coque et une baisse de 17% de l'arachide graine.
Cela peut être illustré par le graphique suivant :

Figure 25 : prix de l'arachide

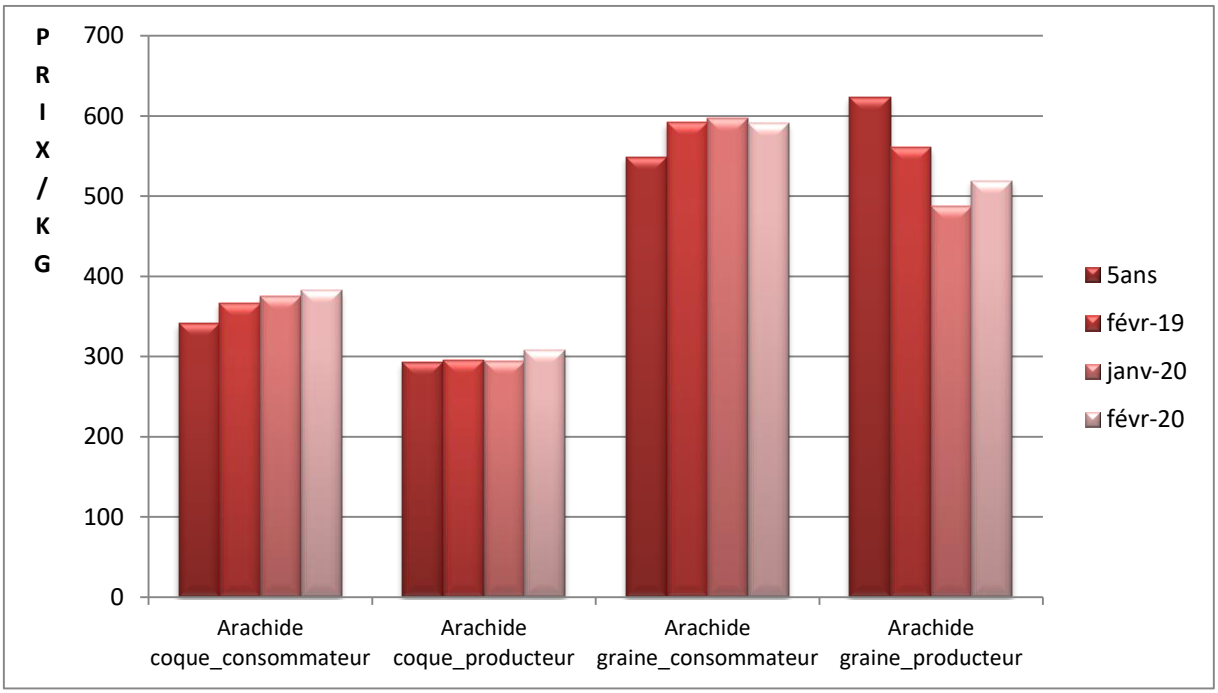

Source: DSS/DGESS/MAAH, 2020

- **Produits maraichers**

Concernant les produits maraichers, une baisse des prix de l'oignon par rapport à la même période de l'année passée a été observée. Par exemple, le sac de 100 Kg d'oignon vendu présentement à 16 500 F CFA dans les bassins de production d'oignon de la province du Sanguié a enregistré une baisse annuelle de 26%. Cet état de fait pourrait s'expliquer par une faible demande extérieure ; les marchés étrangers étant saturés par l'oignon en provenance du Niger, du Maroc et la Hollande. Cependant, sur le marché de légume de Koudougou, des hausses de prix de 56% pour la tomate (carton moyen) et 15% pour le chou (tas de cent) ont été enregistrées comparativement à l'année dernière.

7.4. Evolution des prix du bétail

L'analyse spatiale du prix du bétail montre une stabilité avec des tendances différentes sur la plupart des marchés aussi bien pour les gros ruminants que les petits ruminants. La tendance à la baisse ou à la stabilité du prix du bétail est liée aux effets horizontaux du déstockage massif des animaux des PDI et l'insécurité sur les axes de commercialisation qui fait fléchir la demande.

- **Taureau**

Au cours de la première décade de février 2020, le prix moyen du taureau a connu une hausse comparativement à la même période de l'année passée sur les marchés de Pouytenga (7%) au Centre-Est, de Guelwongo (13%) au Centre-Sud et de Tô (8%) au Centre-Ouest. Il faut signaler que ce prix est resté relativement stable sur certains marchés notamment Fada à l'Est ainsi que Djibo et Dori au Sahel. Toutefois, des baisses annuelles de prix, par contre, ont été relevées sur quelques marchés visités tels que Gorom (-14%), Youba (-21%) et Ouaga abattoir (-13%). Cela est illustré par la figure ci-dessous :

Figure 26: prix comparés du taureau

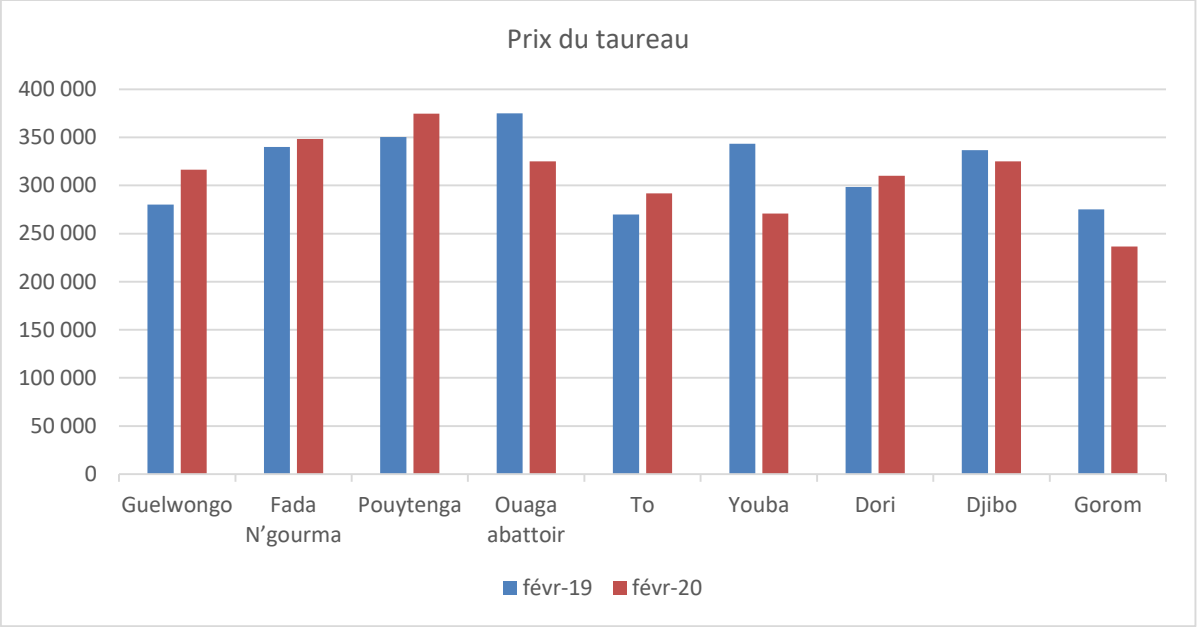

Source: DSS/DGESS/MAAH, 2020

- **Bélier**

L'analyse du prix moyen du bélier montre des baisses faibles à modérées de prix par rapport à l'an dernier sur les marchés de Hamélé (-14%), de Dori (-18%) et de Pouytenga (-10%) ainsi que des stabilités sur ceux de Djibo, de To, de Youba et de Fada. Il faut noter, toutefois, des hausses annuelles modérées sur les marchés de Guelwongo (16%), de Ouaga Tanghin (16%) et de Gorom (22%). Cette situation est représentée par la figure ci-dessous :

Figure 27: prix comparés du bélier

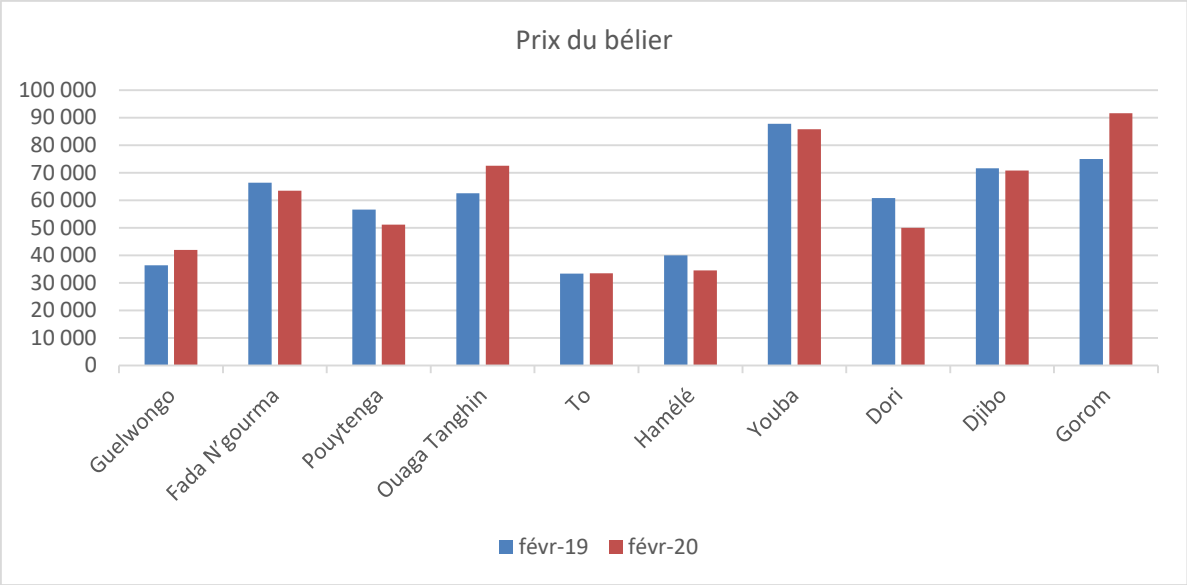

Source: DSS/DGESS/MAAH, 2020

- **Bouc**

La variation annuelle des prix du bouc fait ressortir des baisses modérées sur les marchés de Pouytenga (-38%), de Fada (-16%) et de Hamélé (-13%). Cependant, l'évolution du prix est restée quasi-stable sur les autres marchés à l'exception de quelques marchés où des hausses ont été enregistrées (Guelwongo (23%), To (12%), Gorom (12%) et Ouaga Tanghin (16%)). Cela est matérialisé sur la figure ci-dessous.

Figure 28: prix comparés du bouc

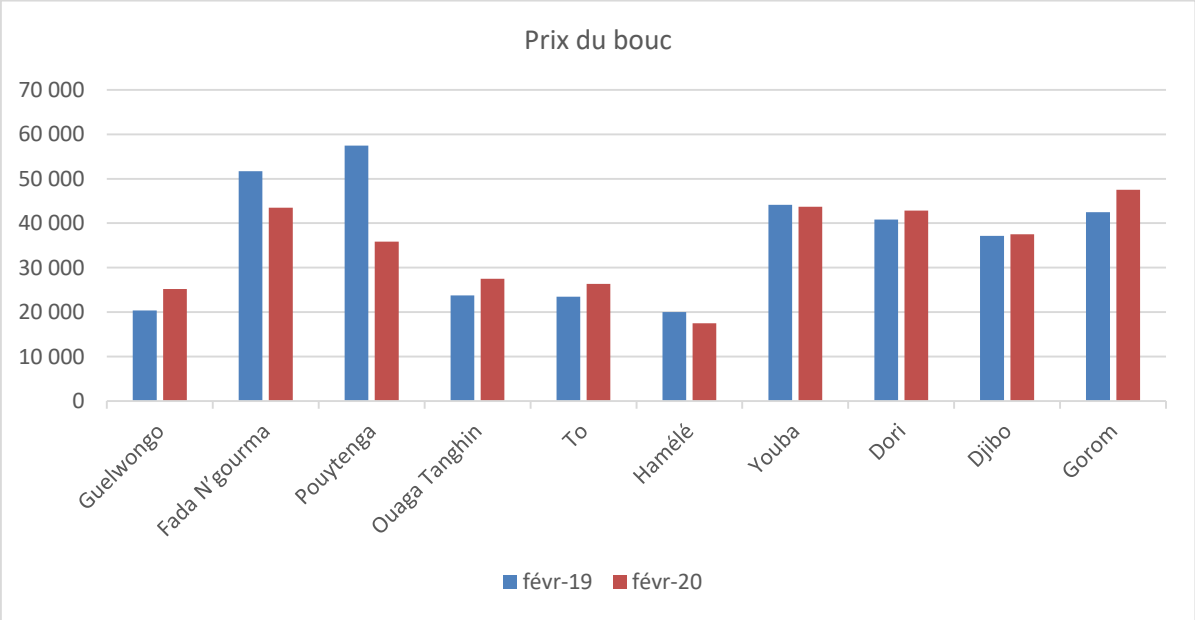

Source: DSS/DGESS/MAAH, 2020

- **Poisson**

La tendance de l'évolution du prix du poisson est à la hausse. Des hausses de 7% à 20% sont enregistrées dans les régions des Hauts-Bassins, des Cascades et de la

Boucle du Mouhoun (de 1500 FCFA à 1600 FCFA et de 2500 FCFA à 3000 FCFA, selon le type de poisson). La hausse peut atteindre 33% dans les régions de l'Est et du Centre-Est (de 1500 à 2000 FCFA).

- **Termes de l'échange bouc/céréales**

Les termes de l'échange bouc/céréale calculés sur la base des prix moyens de la première semaine du mois de février 2020 sur quelques marchés sont compris entre 1,47 et 2,98. Cela signifierait qu'ils sont en faveur de l'éleveur en dépit de la baisse du prix du bouc enregistrée sur certains marchés. Comparativement à la même période de l'année écoulée, ces termes de l'échange se sont améliorés sur les marchés de Djibo, de Dori, de Gorom, de To, de Bena, de Hamélé et de Kaya. Ils se sont détériorés, par contre, sur les marchés de Fada, de Pouytenga et de Youba. La situation se présente comme suit :

Tableau 11: situation des TDE bouc/céréale sur quelques marchés

Localités	Prix bouc_fev20	Prix céréale_fev20	TDE_fev20	Prix bouc_fev19	Prix céréale_fev19	TDE_fev19
Djibo	38067	16000	**2,38**	37167	18000	**2,06**
Dori	41750	14000	**2,98**	40833	17000	**2,40**
Gorom	42467	19000	**2,24**	42500	22500	**1,89**
Kaya	22300	13500	**1,65**	23000	17000	**1,35**
Youba	24333	12500	**1,95**	44167	14000	**3,15**
Fada	43 500	14800	**2,94**	51667	17500	**2,95**
Pouytenga	35867	13000	**2,76**	57467	12000	**4,79**
To	26333	13000	**2,03**	23 500	16000	**1,47**
Hamélé	18333	12500	**1,47**	20 000	15000	**1,33**
Bena	25000	9250	**2,70**	22500	10500	**2,14**

Source : *mission marché de février 2020*

7.5. Dynamique des flux au niveau des frontières (Niveau des importations et des exportations et leurs impacts sur prix locaux)

- **Flux des produits agricoles**

Les flux des céréales sont globalement des flux internes. Ils s'effectuent généralement des zones de production vers les zones de consommation et de faible production. Des entretiens avec les acteurs, il ressort que ces flux sont en légère baisse par rapport à l'année passée à la même période. Cette baisse s'expliquerait en partie par la baisse de l'offre des céréales et la faiblesse de la demande des ménages qui disposent toujours d'un bon niveau de stocks céréaliers. Elle s'expliquerait également par la dégradation de la situation sécuritaire dans certaines régions dites de consommation (Centre-Nord, Nord, Sahel). Par ailleurs, le contexte sécuritaire freine les différents flux vers les localités de la zone rouge.

Concernant les flux transfrontaliers de produits végétaux, ils sont également assez faibles par rapport à l'an passé. En effet, les flux entrants du Ghana sont constitués en grande partie de tubercules (igname), de céréales (maïs) et de PFNL (graines et poudre de néré) qui rentrent depuis Léo. Les flux entrants de la Côte d'Ivoire sont constitués des noix de karité, de la banane douce et plantain, du placali, de l'orange, du maïs et de l'avocat.
Il faut noter qu'il y a une réduction des flux sortants des céréales (mil) vers le Mali à partir des marchés de Djibo et Ouahigouya ; du sorgho rouge, de l'arachide, du niébé, du piment vert et des carottes vers le Ghana.
Le niébé et l'arachide sont plus exportés vers le Mali et le Ghana et le sésame est essentiellement vendu à Ouagadougou pour être exporté vers l'Asie.
Les perturbations qui étaient constatées sur les marchés l'année passée notamment ceux frontaliers avec le Mali et le Niger, se sont étendues entrainant une réduction importante voire une quasi impossibilité d'approvisionner certains marchés secondaires.

- **Flux du bétail**

Sur les marchés du Plateau Central, du Centre-Sud, du Centre-Est et de l'Est, les flux commerciaux du bétail sont essentiellement internes. Les flux transfrontaliers, actuellement caractérisés par une chute des exportations de bétail, connaissent un léger regain d'intérêt. La raison fondamentale de cette relance (toujours timide) est attribuée à la réouverture de la frontière terrestre du Nigéria et l'amélioration de la devise qui influencent l'augmentation de la demande des commerçants exportateurs pour l'approvisionnement des marchés terminaux comme Bittou ou Guelwongo. Sur le marché de Fada N'Gourma, le niveau d'exportation des bovins vers le Ghana et le Nigéria a fortement baissé (-67%). Il est passé de 14228 têtes de bovins en janvier 2019 à 4664 têtes de bovins en janvier 2020. Cela est lié à la fluctuation du Cedi ou de la Naira, défavorable aux exportateurs. Il y a également l'effet conjugué de la fermeture de la frontière terrestre du Nigéria et de l'insécurité sur les axes de commercialisation qui est à l'origine de l'effondrement des exportations de bétail.

Les flux entrants sur les marchés du Centre, du Centre-Ouest et du Sud-Ouest sont également impactés par l'insécurité et dans une moindre mesure par l'état des routes. Les flux entrants sur les marchés de Ouaga-Tanghin et de Ouaga-Abattoir, habituellement approvisionnés à partir des marchés de Dori, Djibo, Gorom-Gorom, Fada N'Gourma, Pouytenga pour les destinations du Ghana et de la Côte d'Ivoire, sont en baisse par rapport à l'année passée. L'approvisionnement de ces marchés, en petits et gros ruminants est influencé négativement par l'insécurité qui a diminué drastiquement les transactions des commerçants étrangers. Sur le marché de Tô, les flux sortants sont particulièrement en baisse à cause du mauvais état de la route qui impacte sur la fréquence des transactions. A ce niveau, le convoyage des flux sortants par camions est remplacé par le convoyage sur pieds du bétail vers Sapouy pour la clientèle de Ouagadougou, Léo pour les transactions au Ghana et Tita pour l'expédition vers la Côte d'Ivoire.

Face à la perturbation du réseau des marchés à bétail par l'insécurité, l'on assiste à une réorientation des sources d'approvisionnement à partir de Dori, Mogtédo, Pouytenga et Zitenga, pour les marchés de Ouaga-Tanghin et Ouaga-Abattoir.

Sur les marchés du Sahel, du Nord et du Centre-Nord, les flux transfrontaliers entrants des caprins, en provenance du Mali sont en baisse par rapport à la normale et à l'année passée, contre une hausse des flux entrants de petits ruminants à partir du Niger, surtout en direction des principaux marchés du Sahel.

Par ailleurs, selon le poste de contrôle de Koloko, il est observé une hausse des flux transfrontaliers sortants de Sous-produits agro-industriels (tourteaux de coton), en direction du Mali et du Sénégal, de l'ordre de 60% par rapport à l'année passée.

VIII. SITUATION DES PDI ET MESURES DE PRISE EN CHARGE

8.1. Situation des déplacements de populations au 1er mars 2020

La situation des déplacements de populations qui est la situation des enregistrements sur les personnes déplacées internes à travers le pays à la date du 29 février 2020 fait ressortir **779 741** personnes déplacées soit une augmentation d'environ 60% par rapport à la situation d'octobre 2019. La mise à jour des données globales sur les personnes déplacées internes prend en compte non seulement les enregistrements électroniques mais aussi les dénombrements réalisés dans certaines régions. Ces populations déplacées sont concentrées dans les regions du Centre-Nord (49%) et du Sahel (36%). La situation se présente comme suit :

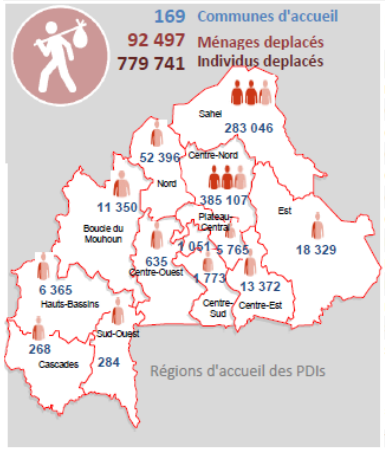

PDIs par région et par tranches d'âges

Regions	#Mge. PDI*	#Mge. PDI**	0-14 ans F	0-14 ans H	15-64 ans F	15-64 ans H	65 ans et plus F	65 ans et plus H	Total / Genre F	Total / Genre H	Total PDIs
Boucle du Mouhoun	432	1 443	2 243	2 587	3 071	3 246	94	109	5 408	5 942	11 350
Cascades	10	34	53	61	73	77	2	3	128	140	268
Centre	40	134	208	240	284	301	9	10	501	550	1 051
Centre-Est	509	1 700	2 643	3 048	3 618	3 824	111	128	6 371	7 001	13 372
Centre-Nord	7 420	43 536	105 820	106 219	96 787	67 536	4 720	4 024	207 327	177 780	385 107
Centre-Ouest	24	81	125	145	172	182	5	6	303	332	635
Centre-Sud	67	225	350	404	480	507	15	17	845	928	1 773
Est	477	2 045	4 298	4 578	4 686	4 423	190	153	9 174	9 155	18 329
Hauts-Bassins	242	809	1 258	1 451	1 722	1 820	53	61	3 033	3 332	6 365
Nord	1 645	6 217	11 928	12 702	13 638	12 865	671	592	26 237	26 159	52 396
Plateau-Central	219	733	1 139	1 314	1 560	1 649	48	55	2 747	3 018	5 765
Sahel	10 506	35 503	55 236	65 464	75 138	82 140	2 311	2 758	132 685	150 361	283 046
Sud-Ouest	11	36	56	65	77	81	2	3	135	149	284
	21 602	92 497	185 357	198 278	201 306	178 651	8 230	7 919	394 893	384 848	779 741
	23%		49%		49%		2%		51%	49%	

#Mge. PDI : Nombre de ménages vivant dans des familles d'accueil.*

*#Mge. PDI** : Nombre total de ménages enregistrés*

Répartition des PDIs par région

Regions	%	Regions	%
Centre-Nord	49,4%	Centre-Sud	0,2%
Sahel	36,3%	Centre	0,1%
Nord	6,7%	Centre-Ouest	0,1%
Est	2,4%	Centre-Est	1,7%
Boucle du Mouhoun	1,46%	Sud-Ouest	0,0%
Plateau-Central	0,8%	Cascades	0,0%
Hauts-Bassins	0,8%		

Top 5: Provinces de provenance	
Sanmatenga (Centre-Nord)	185 260
Soum (Sahel)	103147
Bam (Centre-Nord)	42677
Loroum (Nord)	20660
Seno (Sahel)	8869

Top 5: Provinces d'accueil	
Sanmatenga	239 445
Bam	46 781
Namentenga	54 901
Loroum	18 700
Yatenga	11 480

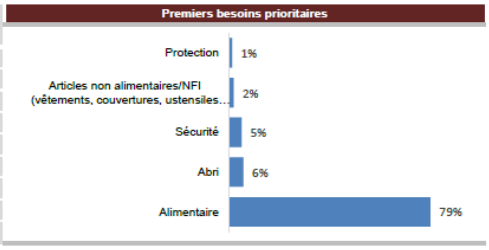

Source : *CONASUR*

Situation de l'assistance alimentaire au PDI

L'assistance alimentaire des PDI est assurée en grande partie par les partenaires techniques et financiers et les ONG. Au mois de janvier 2020, le cluster sécurité alimentaire a relevé 312 367 PDI ayant été assistées, soit 55% de l'effectif total des PDI. Cette assistance a été apportée par 15 partenaires et est composée de 95% en nature et 5% en argent ou coupon.

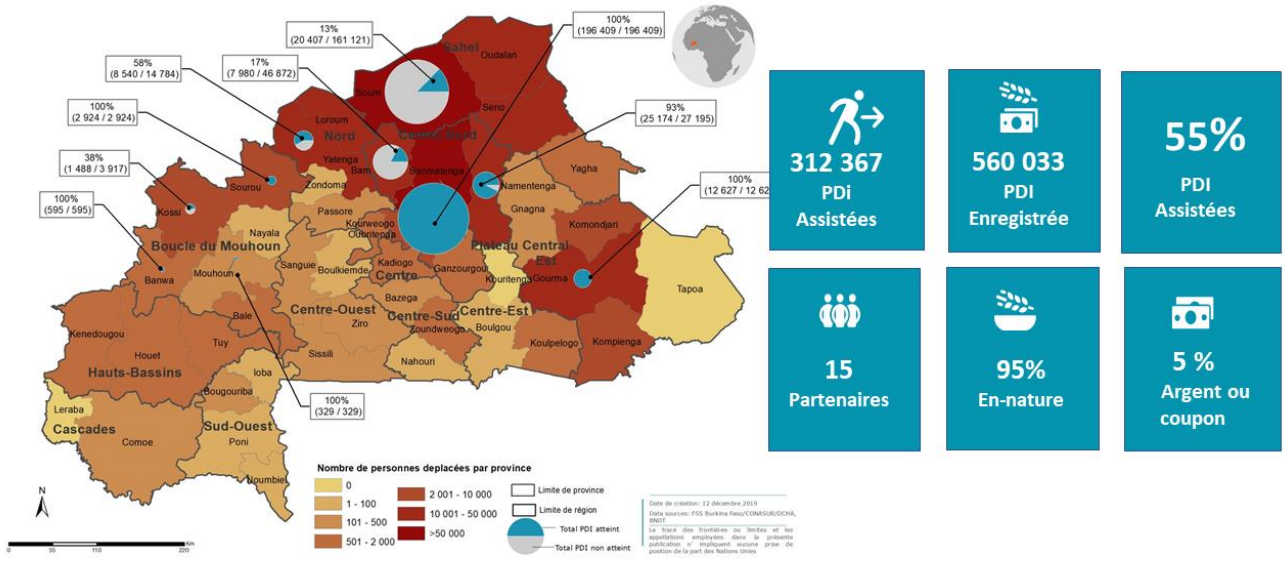

Source : *CONASUR*

8.2. Autres catastrophes

8.2.1. Les incidences sécuritaires

L'actualité dans le secteur de la sécurité a été marqué par divers incidents terroristes ayant occasionné des pertes en vie humaine, d'importants dégâts matériels et des déplacés internes. On dénombre 34 incidents qui ont occasionné la mort de 102 personnes (12 FDS et 90 civils), 30 blessés (18 FDS et 12 civils), 03 personnes ont été enlevées. Les terroristes ont aussi incendié des marchés, des boutiques, saccagé des bâtiments publics et emporté du bétail. La riposte des FDS a permis de neutraliser 134 terroristes, libérer 06 otages et de récupérer des motos, des radios, des armes, des munitions et divers objets.

Comparativement au mois de février (45 incidents et 127 personnes tuées), le mois de mars a été moins meurtrier. Les régions du Sahel et de l'Est sont en tête en nombre d'incidents.

8.2.2. La maladie du COVID 19

La maladie de COVID 19 a fait son apparition au Burkina Faso dès le début du mois de mars avec 2 cas confirmé à Ouagadougou. Ce chiffre a évolué à 282 cas confirmé en fin mars, dont 5,67% de létalité.

IX. RESULTATS DE L'ANALYSE AVEC LE CADRE HARMONISE (CH) DE MARS 2020

9.1. Récapitulatif des preuves utilisées par résultat de la sécurité alimentaire et par groupe de facteurs contributifs

L'analyse du cadre harmonisé a utilisé des preuves au niveau de chaque résultat de la sécurité alimentaire, excepté la mortalité. Au niveau de la consommation alimentaire, quatre des cinq preuves ont été utilisées. L'indice de stratégies d'adaptation liées aux moyens d'existence a été utilisé pour l'évolution de moyen d'existence.

Au niveau des facteurs contributifs, une panoplie de preuves a été exploitée. Ces preuves sont issues de plusieurs sources et de temporalité acceptable à bonne.

Tableau 12 : indicateurs de résultats

Classe d'indicateurs	indicateurs	Sources de données	Période de collecte
Consommation alimentaire	SCA	Enquête ENISAN	Février 2020
	HDDS	Enquête ENISAN	Février 2020
	rCSI	Enquête ENISAN	Février 2020
	HHS	Enquête ENISAN	Février 2020
	HEA		
EME	Indice de stratégies d'adaptation liées au ME	Enquête ENISAN	Février 2020
NUTRITION	MAG	Enquête ENISAN	Février 2020
	phasage IPC Nutrition	Rapport d'analyse de l'IPC nutrition	Février 2020
Mortalité			

Source : Atelier CH mars 2020

Tableau 13: facteurs contributifs

Classe d'indicateurs	indicateurs	Sources de données	Période de collecte
Dangers et vulnérabilité	Les déplacements de populations	Rapport du CONASUR	Février 2020
	Les attaques et les incidences sécuritaires	Rapport du CMR	Janvier 2020
	Les attaques de chenilles légionnaires	Rapport DGPV	Novembre 2019
	Les impacts des inondations et des sècheresses	Enquête ENISAN	Février 2020
Disponibilité	Production définitive de la campagne agricole	Rapport EPA	Janvier 2020
	Variation annuelle et quinquennale de la production agricole	Rapport EPA	Janvier 2020
	Bilan fourrager	Rapport DGEAP	Novembre 2019

	Le bilan céréalier	Rapport SAP	Février 2020
	Le taux de couverture des besoins céréaliers	Rapport SAP	Février 2020
Accessibilité	Prix des céréales de bases et variation quinquennale	Base du SIM céréales	Février 2020
	Prix des produits de rente et variation quinquennale	Base du SIM céréales	Février 2020
	Prix du bétail et variation quinquennal	Base du SIM bétail	Janvier 2020
	Part des dépenses alimentaires dans les dépenses totales	Enquête ENISAN	Février 2020
	Nombre de mois de couverture des stocks ménages	Enquête ENISAN	Février 2020
Utilisation	Taux d'utilisation de l'eau potable	Rapport DGRE	Décembre 2019
	Nombre de repas par jour	Enquête ENISAN	Février 2020
	Diversité alimentaire chez les enfants de 6 à 23 mois	Enquête ENISAN	Février 2020
	Diversité alimentaire chez les femmes en âge de procréer	Enquête ENISAN	Février 2020
	Malnutrition chronique	Enquête ENISAN	Février 2020
Stabilité	Fonctionnement des marchés	Mission marché	Février 2020
	Le calendrier saisonnier	Profil HEA	2018
	Tendance de la production agricole	Rapport EPA	Janvier 2020

Source : Atelier CH mars 2020

9.2. Répartition des zones analysées par phase de sévérité de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle (en périodes courante et projetée)

9.2.1. Classification en situation courante : mars-mai 2020

a. 17 provinces en phase 1 "Minimale"

L'analyse a identifié 17 provinces en phase 1 « minimale ». Dans ces provinces, les ménages sont capables de couvrir leurs besoins essentiels, alimentaires et non alimentaires, sans recourir à des stratégies d'adaptation irréversibles pour accéder aux aliments et aux revenues. Dans la plupart de ces provinces, la campagne agropastorale a connu un assez bon déroulement et les résultats définitifs indiquent une hausse de la production. Les stocks actuels des ménages sont à un bon niveau. Les prix des denrées de base sont en baisse et favorisent une bonne accessibilité alimentaire pour les ménages dépendant du marché. Ces facteurs favorisent une bonne consommation alimentaire des ménages et leur permettent de préserver leurs moyens d'existence. L'état nutritionnel des enfants de moins de 5 ans, selon les

résultats provisoires de l'enquête nationale conjointe sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle (ENISAN), y est globalement acceptable.

b. *23 provinces en phase 2 "sous pression"*

Il ressort 23 provinces en phase 2 « sous pression » (confère carte 12). Les ménages de ces provinces ont une consommation alimentaire minimale mais ne sont pas capables de se permettre certaines dépenses non alimentaires essentielles sans s'engager dans des stratégies d'adaptation irréversibles. Cette situation est favorisée par les résultats définitifs de la campagne agricole jugés passables, la faible disponibilité de pâturage et la situation d'insécurité civile qui perturbe le déroulement des activités de moyen d'existence et le fonctionnement normal des marchés.

c. *5 provinces en phase 3 "crise"*

Dans ces cinq (5) provinces que sont le Soum et l'Oudalan (région du Sahel) et le Bam, le Namentenga et le Sanmatenga (région du Centre-Nord), les ménages ont des déficits alimentaires qui se reflètent par des taux de Malnutrition aigüe élevés ou supérieurs à la normale, ou sont marginalement capables de couvrir le minimum de leurs besoins alimentaires en épuisant les avoirs relatifs aux moyens d'existence ou en employant des stratégies d'adaptation de crise. La situation dans ces provinces est le résultat de la dégradation de la situation sécuritaire se traduisant par la récurrence des attaques à mains armées, le déplacement massif des populations, la fermeture de nombreux centres de santé et les perturbations du fonctionnement des marchés et des activités de moyens d'existence.

9.2.2. Classification en situation projetée : juin-juillet-août 2020

a. *17 provinces en phase 1 « insécurité alimentaire minimale »*

Dans ces provinces, la plupart des indicateurs de résultats ne subiraient pas de dégradations significatives. En effet, la disponibilité alimentaire resterait bonne, les moyens d'existence seraient préservés et les sources de revenus diversifiées. Par ailleurs, la disponibilité des PFNL et des produits animaux contribuerait à l'amélioration de la consommation alimentaire et partant, l'accès aux aliments.

La stabilité ou la légère hausse saisonnière des prix des produits sur les marchés et les revenus issus de la vente des produits de rente (niébé, sésame et arachide), pourraient contribuer à faciliter l'accès des ménages aux denrées alimentaires de base.

b. *16 provinces en phase 2 « sous pression »*

En situation projetée, 16 provinces pourraient être en phase 2 « sous pression » (confère carte 13). La situation dans ces provinces serait la conséquence de la baisse de la production, de la hausse des prix des denrées alimentaires, de l'insuffisance du pâturage et de la situation sécuritaire.

Dans ces provinces, au moins 20% des ménages risquent, si rien n'est fait, de connaître une consommation alimentaire réduite et d'adéquation minimale, et seraient dans l'incapacité de se permettre certaines dépenses non alimentaires essentielles

sans s'engager dans des stratégies d'adaptation irréversibles, durant la prochaine période de soudure (juin, juillet et août).

c. 12 provinces en phase 3 « crise »

Au total, douze (12) provinces pourraient tomber en « crise » alimentaire. Il s'agit des quatre (4) provinces du Sahel (Soum, Séno, Yagha et l'Oudalan), trois (3) provinces du Centre-Nord (Bam, Namentenga et Sanmatenga), de trois (3) provinces de l'Est (Gnagna, Gourma et Komandjoari), et de deux (2) provinces du Nord (Loroum et Yatenga). Cette situation se base sur l'hypothèse d'une dégradation de la consommation alimentaire des ménages et de la situation sécuritaire. En effet, si rien n'est fait d'ici juin, au moins 20% des ménages de ces provinces feraient face à des déficits alimentaires considérables et à une malnutrition aiguë avec des taux élevés ou supérieurs à la normale.

d. Provinces en phase 4 (urgence) ou 5 (famine) en situation projetée.

Il n'y aurait pas de provinces dans ces phases.

9.3. Résultats cartographiques

La cartographie de l'insécurité alimentaire en période courante (mars à mai) et en période projetée (juin à août 2020) se présente sur les cartes ci-dessous :

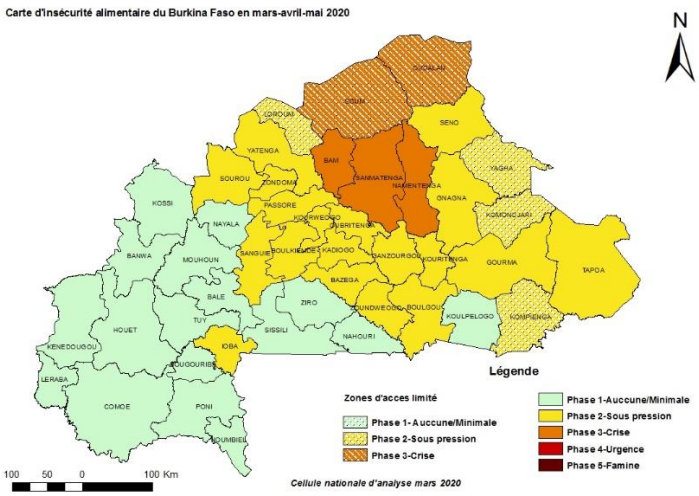

Carte 12 : Phase courante (mars à mai 2020)

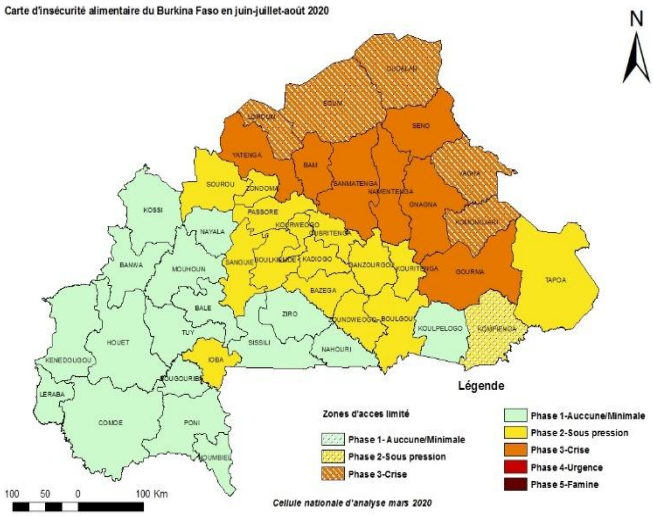

Carte 13 : Phase projetée (Juin à Août 2020)

9.4. Estimation des populations vulnérables

9.4.1. Population en insécurité alimentaire en situation courante (mars à mai 2020)

Les populations vulnérables à l'insécurité alimentaire et à la malnutrition pendant la période courante de mars à mai 2020, sont estimées selon les cinq niveaux de sévérité. En effet, il ressort qu'environ :

- **15 368 170** personnes sont en situation alimentaire minimale (phase 1), soient 72% de la population totale. Ces populations n'ont pas été impactées par les dangers liés aux poches de sècheresses et à l'insécurité. Toute chose leur ayant permis d'enregistrer une bonne production agricole, d'augmenter leur pouvoir d'achat grâce au bon niveau des prix des denrées sur les marchés et à la pratique d'activités génératrice de revenu. Ces populations arrivent à s'offrir un bon niveau de consommation alimentaire et à préserver leurs avoirs liés aux moyens d'existence ;
- **4 424 340** personnes sont en situation alimentaire sous-pression (phase 2), 21% de la population totale. Ces personnes sont reparties dans toutes les régions et leur situation alimentaire est due principalement aux impacts non négligeables des poches de sècheresses et autres attaques de cultures, à la situation d'insécurité ayant occasionné des baisses de production et la perte de moyens d'existence. Ces personnes sont dans une situation de vulnérabilité au vu de leur consommation alimentaire minimale, de leur incapacité de se permettre certaines dépenses non alimentaires au risque de développer des stratégies néfastes.
- **1 533 720** personnes en situation de crise alimentaire (phase 3), soit 7% de la population totale. Ces personnes, réparties dans toutes les régions, excepté les Cascades, ont été durement impactés par les différents chocs survenus au cours de la campagne agropastorale et la situation de l'insécurité qui sévit dans une partie du pays. Les niveaux de disponibilité alimentaire et de l'accès aux aliments sont tels que ces personnes enregistrent des déficits dans leur consommation alimentaire et développement des stratégies irréversibles pour combler leurs déficits alimentaires. Leur situation nutritionnelle est jugée préoccupante. Elles sont concentrées principalement dans les régions du Centre-Nord (41%), du Sahel (23%) et de l'Est (13%) qui représentent à elles seules 76%, dont la majorité est des personnes déplacées internes.
- **72 766** personnes sont en situation d'urgence alimentaire, soit 0,3% de la population totale. Ces personnes sont localisées dans les régions du Centre-Nord, du Sahel, du Nord et de l'Est. Il s'agit des personnes dont la situation de l'insécurité associée à une pauvreté structurelle a occasionné des pertes importantes de production et des avoirs liés aux moyens d'existence. Ces personnes, bien qu'elles aient épuisé toutes les stratégies irréversibles, enregistrent toujours des déficits importants dans leurs consommations alimentaires. Des cas de malnutrition aigüe sévère sont enregistrés parmi les enfants de moins de 5 ans.
- **1 606 480 personnes, soit 8%, constituées de personnes en phase 3 et en phase 4, sont dans un besoin d'assistance alimentaire immédiat.**

Tableau 14 : population en insécurité alimentaire en situation courante

REGIONS	Population totale	Estimation des populations pour la situation courante mars à mai 2020					
		Phase 1	Phase 2	en Phase 3	Phase 4	Phase 5	Phase 3 à 5
BOUCLE DU MOUHOUN	2 075 549	1 672 905	354 420	48 224	-	-	48 224
CASCADES	876 134	858 611	17 523	-	-	-	-
CENTRE	3 064 453	2 390 273	612 891	61 289	-	-	61 289
CENTRE EST	1 695 998	1 277 466	372 575	45 957	-	-	45 957
CENTRE NORD	1 777 845	531 027	641 983	560 455	44 380	-	604 835
CENTRE OUEST	1 728 218	1 404 531	299 246	24 441	-	-	24 441
CENTRE SUD	914 927	760 334	140 964	13 629	-	-	13 629
EST	1 882 034	1 287 711	413 590	179 433	1 300	-	180 733
HAUTS BASSINS	2 285 620	1 967 739	232 111	85 770	-	-	85 770
NORD	1 715 154	1 131 038	463 569	116 344	4 203	-	120 547
PLATEAU CENTRAL	996 926	752 102	231 447	13 377	-	-	13 377
SAHEL	1 473 885	607 972	482 331	360 699	22 883	-	383 582
SUD OUEST	912 254	726 464	161 689	24 100	-	-	24 100
Total général	**21 398 997**	**15 368 174**	**4 424 339**	**1 533 719**	**72 766**	**-**	**1 606 484**

Source : Atelier CH mars 2020

9.4.2. Population en insécurité alimentaire en situation projetée (juin-juillet-août 2020)

En situation projetée, la période allant de juin à août 2020, les populations vulnérables connaitront une hausse si aucune mesure urgente n'est mise en œuvre et si les hypothèses suivantes se réalisent :

- Un épuisement des stocks paysans lié à la période de soudure ;
- La hausse saisonnière des prix des denrées alimentaires ;
- L'inaccessibilité de ces zones liées à l'état des routes ;
- La persistance de l'insécurité civile ;
- La perturbation des activités de moyens d'existence dans certaines localités due à l'insécurité ;
- Les attaques de criquets pèlerins, de chenille légionnaires et autres ennemis de cultures ;
- Les effets de la maladie due au Coronavirus.

Ainsi, le nombre de personnes vulnérables par niveau de sévérité de l'insécurité alimentaire serait de :

- 14 062 730 personnes en situation alimentaire minimale (phase 1) ;
- 5 184 300 personnes en situation alimentaire sous-pression (phase 2), soit 24% de la population totale ;
- 2 015 790 personnes en situation de crise alimentaire (phase 3), 9% de la population totale ;
- 136 175 personnes en situation d'urgence alimentaire (phase 4), soit 0,6% de la population totale ;

- 2 151 970 personnes, soit 10% seront dans un besoin immédiate d'assistance alimentaire dès le mois de juin.

Tableau 15 : Population en insécurité alimentaire en situation projetée

REGIONS	Population totale	Estimation des populations pour la situation projetée juin à août 2020					
		Phase 1	Phase 2	Phase 3	Phase 4	Phase 5	Phase 3 à 5
BOUCLE DU MOUHOUN	2 075 549	1 580 787	421 661	73 101	-	-	73 101
ASCADES	876 134	825 427	50 707	-	-	-	-
CENTRE	3 064 453	2 267 695	704 824	91 934	-	-	91 934
CENTRE EST	1 695 998	1 197 420	435 661	62 917	-	-	62 917
CENTRE NORD	1 777 845	395 133	694 655	625 898	62 158	-	688 056
CENTRE OUEST	1 728 218	1 281 239	395 458	51 521	-	-	51 521
CENTRE SUD	914 927	741 116	153 367	20 444	-	-	20 444
EST	1 882 034	1 043 145	549 360	276 134	13 396	-	289 529
HAUTS BASSINS	2 285 620	1 913 094	282 289	90 236	-	-	90 236
NORD	1 715 154	933 120	530 676	239 146	12 212	-	251 358
PLATEAU CENTRAL	996 926	714 184	264 018	18 724	-	-	18 724
SAHEL	1 473 885	470 714	524 968	429 793	48 409	-	478 203
SUD OUEST	912 254	699 651	176 660	35 942	-	-	35 942
Total général	**21 398 997**	**14 062 726**	**5 184 305**	**2 015 791**	**136 175**	**-**	

Source : Atelier CH mars 2020

9.5. Evolution de la situation de l'insécurité alimentaire

La population Burkinabé en insécurité alimentaire a connu une forte variation au cours de ces cinq dernières années. Si jusqu'en 2017 elle est restée en dessous de 500 000 personnes, elle a franchi la barre de 500 milles en 2018 pour se rapprocher de 1 millions de personnes sur la période de mai à juin 2018. L'année 2020 a enregistré le nombre le plus élevé avec 1 million 600 personnes en mars et pourrait atteindre 2 millions 150 personnes en juin si rien n'est fait. (Figure 25).

Figure 29: évolution de la situation de l'insécurité alimentaire

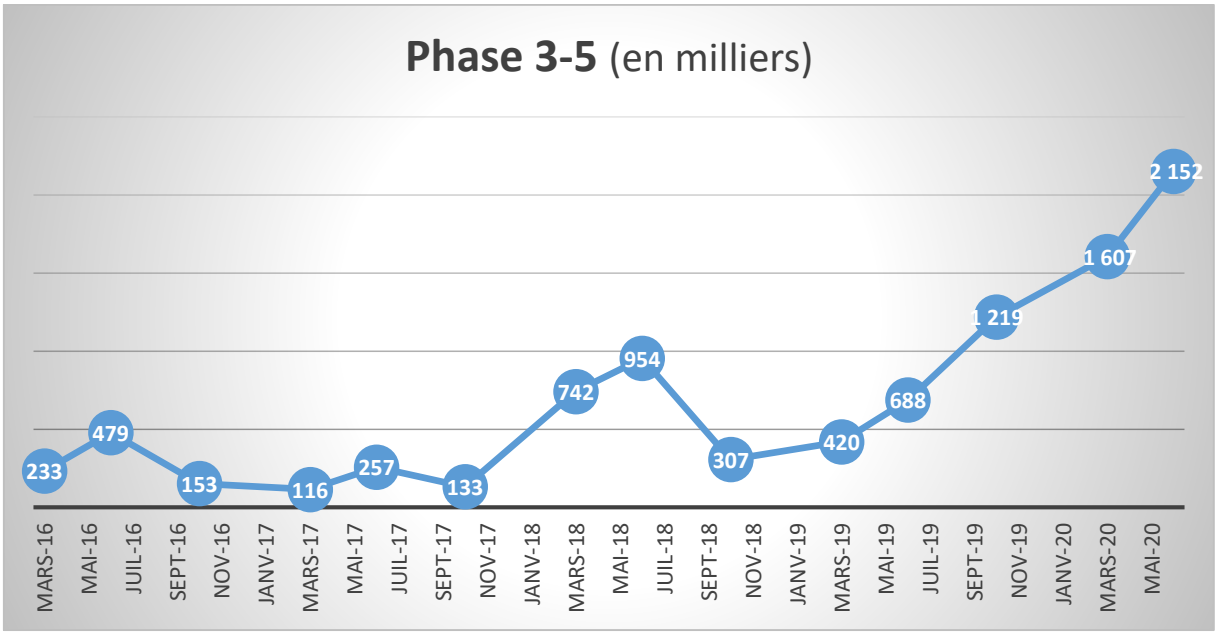

Source: DSS/DGESS/MAAH, 2020

Cette forte augmentation des populations en insécurité alimentaire s'explique moins par la baisse de la performance de la production agropastorale que la dégradation continue de la sécurité civile occasionnée par les attaques d'hommes armés non identifiés. L'apparition de la maladie de corona virus, les mesures prises pour rompre les circuits de transmission et la rentrée dans la période de soudure pourraient contribuer à aggraver encore la situation de l'insécurité alimentaire dès le mois de juin.

X. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

La campagne agropastorale 2019/2020 s'est achevée sur une note de satisfaction des producteurs. La production céréalière, bien qu'en baisse 4,65% par rapport à la campagne précédente et, permet de dégager un bilan céréalière brut global excédentaire de 125 233 tonnes. En prenant en compte le solde import/export, le bilan céréalier définitif fait ressortir un excédent net de 808 880 tonnes. Le bilan alimentaire révèle une disponibilité énergétique alimentaire de 2 721 kcal/pers/jr. Cette disponibilité énergétique alimentaire représente un taux de couverture de 109% par rapport à la norme énergétique de 2500 Kcal/pers/jr.

La situation pastorale est assez difficile. Le bilan fourrager est globalement déficitaire. Le disponible fourrager ne couvrira que cinq mois d'alimentation (Novembre à Mars). Trente provinces sont déficitaires, dont quinze ont un déficit assez préoccupant.

Le fonctionnement des marchés est globalement satisfaisant, excepté les zones inaccessibles. L'accessibilité y est favorable grâce au bon approvisionnement en denrées alimentaires et le niveau des prix globalement abordable, car en déca de l'année passée et de la moyenne quinquennale. Les termes de l'échange demeurent en faveur des éleveurs.

La situation sécuritaire continue de se dégrader avec la multiplication des attaques d'hommes armés non identifiés. Cette situation a occasionné le déplacement de plus de 700 000 personnes. Ces personnes déplacées internes dépendent entièrement de l'assistance alimentaire.

La situation alimentaire révélée par les résultats de l'analyse du cadre harmonisé montre une augmentation du nombre de provinces en insécurité alimentaire. Cinq provinces sont classées en phase 3 « crise » en situation courante. Ce nombre pourrait atteindre 12 en situation projetée. Le nombre de population ayant besoin d'une assistance alimentaire immédiate pour dépasser 2 millions de personnes d'ici le mois de juin.

Cette situation interpelle les décideurs et les partenaires techniques et financiers afin que des mesures idoines soient prises pour soulager les populations. C'est dans ce sens que les recommandations suivantes sont formulées, à savoir :

a. Au Gouvernement et ses Partenaires Techniques et Financiers

- Apporter une assistance humanitaire immédiate et en période de soudure pour les populations vulnérables identifiées, notamment dans les provinces en situation de crise en particulier dans les zones impactées par l'insécurité ;
- Renforcer l'accès aux services sociaux de base notamment l'eau potable, l'hygiène, l'assainissement, la santé-nutrition ;
- Faciliter l'accès humanitaire dans les zones difficiles d'accès incluant des mesures spécifiques pour la prise en compte du genre ;
- Renforcer les actions de résilience en faveur des populations vulnérables identifiées sous pression alimentaire ;
- Renforcer les capacités de production par les systèmes d'informations sectoriels de données désagrégées par province, par genre (données sur les

productions halieutique et maraîchère, données sur les évènements aigus, etc.) ;

- Renforcer la veille et les capacités d'intervention contre la chenille légionnaire d'automne et les criquets pèlerins ;
- Assurer un financement pérenne pour la collecte de données et l'organisation des sessions d'analyse du Cadre Harmonisé ;
- Actualiser les données en fonction de l'évolution de la situation liée à l'épidémie de coronavirus et conduire éventuellement une session du cadre harmonisé en juin.

b. CILSS

- Poursuivre l'amélioration des tableaux d'analyse du Cadre Harmonisé et le seuillage de certaines preuves (facteurs contributifs et résultats de la SAN) ;
- Poursuivre l'appui de l'opérationnalisation de la prise en compte de la dimension genre dans les analyses du Cadre Harmonisé.

Annexe

Tableau 16 : Production définitive totale (en tonne) de céréales - EPA 2019/2020

Rég/prov	MIL	MAÏS*	RIZ*	FONIO	SORGHO BLANC	SORGHO ROUGE	CEREALES
Centre	**6 290**	**40 510**	**9 369**	**-**	**10 905**	**20 874**	**87 947**
Kadiogo	6 290	40 510	9 369	-	10 905	20 874	87 947
Plateau Central	**29 151**	**37 571**	**11 184**	**-**	**95 466**	**19 189**	**192 560**
Ganzourgou	13 196	30 407	6 952	-	32 605	11 509	94 668
Oubritenga	8 082	6 213	2 141	-	41 777	2 907	61 120
Kourwéogo	7 873	951	2 090	-	21 085	4 773	36 772
Centre Nord	**74 069**	**13 924**	**12 958**	**-**	**167 302**	**941**	**269 195**
Bam	22 230	2 495	2 283	-	49 166	-	76 175
Namentenga	24 078	4 052	4 776	-	36 447	138	69 492
Sanmatenga	27 761	7 377	5 899	-	81 689	803	123 528
Centre Ouest	**61 208**	**179 604**	**17 197**	**-**	**169 129**	**35 379**	**462 517**
Boulkièmdé	20 294	4 266	3 247	-	44 794	11 365	83 965
Sanguié	20 832	7 245	3 563	-	66 063	960	98 664
Sissili	9 386	127 535	9 273	-	21 976	12 381	180 550
Ziro	10 696	40 559	1 114	-	36 296	10 673	99 338
Centre Sud	**30 414**	**107 374**	**20 366**	**-**	**31 382**	**72 772**	**262 308**
Bazèga	8 814	19 922	1 323	-	13 536	19 685	63 280
Nahouri	7 200	52 188	9 331	-	7 335	21 978	98 031
Zoundwéogo	14 400	35 265	9 712	-	10 511	31 110	100 997
Sahel	**195 542**	**2 842**	**1 396**	**-**	**76 251**	**-**	**276 031**
Oudalan	73 330	316	20	-	13 105	-	86 771
Séno	39 914	228	244	-	26 129	-	66 515
Soum	61 208	878	392	-	8 506	-	70 984
Yagha	21 090	1 421	740	-	28 511	-	51 762
Boucle du Mouhoun	**283 926**	**205 155**	**72 811**	**9 797**	**329 437**	**22 599**	**923 723**
Kossi	135 861	7 612	1 579	9 792	46 558	3 503	204 905
Mouhoun	79 005	57 830	34 952	5	129 986	6 625	308 403
Sourou	17 162	25 993	6 508	-	49 381	-	99 043
Balé	11 678	60 052	4 251	-	23 972	7 026	106 978
Banwa	16 142	47 247	20 599	-	44 625	2 779	131 392
Nayala	24 079	6 421	4 922	-	34 915	2 666	73 002
Est	**79 111**	**90 743**	**43 629**	**-**	**239 145**	**47 185**	**499 813**
Gnagna	39 141	14 610	4 748	-	84 986	1 690	145 175
Gourma	11 610	22 429	5 258	-	41 556	25 659	106 511
Tapoa	21 115	35 581	22 663	-	91 721	17 414	188 494
Komandjoari	4 229	1 469	474	-	15 363	-	21 535
Kompienga	3 017	16 654	10 486	-	5 519	2 422	38 098
Centre Est	**26 231**	**163 721**	**60 039**	**-**	**48 442**	**73 155**	**371 588**
Boulgou	13 315	72 489	43 181	-	6 014	15 863	150 861
Kouritenga	5 749	8 992	7 160	-	33 022	36 386	91 309
Koulpélgo	7 166	82 241	9 698	-	9 407	20 906	129 418
Nord	**106 374**	**11 990**	**12 254**	**136**	**140 679**	**2 635**	**274 069**
Passoré	11 591	2 010	2 023	-	55 879	478	71 981
Yatenga	54 656	4 616	5 596	-	49 539	2 144	116 552
Loroum	36 279	335	1 582	136	8 193	-	46 524
Zondoma	3 848	5 030	3 053	-	27 068	13	39 012

Sud-Ouest	**37 957**	**139 699**	**12 423**	**-**	**60 024**	**48 992**	**299 096**
Bougouriba	1 303	22 598	1 354	-	10 608	6 219	42 081
Poni	17 512	51 471	3 870	-	17 040	18 488	108 381
Ioba	11 139	39 343	5 017	-	19 653	23 295	98 447
Noumbiel	8 003	26 286	2 183	-	12 724	991	50 186
Hauts Bassins	**34 899**	**527 378**	**68 410**	**-**	**89 062**	**52 005**	**771 754**
Houet	11 913	164 365	30 601	-	47 031	33 924	287 833
Kénédougou	17 760	170 638	31 021	-	18 661	688	238 768
Tuy	5 226	192 376	6 788	-	23 370	17 392	245 152
Cascades	**5 004**	**190 385**	**34 493**	**305**	**10 773**	**8 067**	**249 028**
Comoé	1 981	130 289	21 453	252	8 964	7 435	170 373
Léraba	3 023	60 097	13 040	53	1 809	632	78 655
Burkina Faso	**970 176**	**1 710 898**	**376 527**	**10 238**	**1 467 998**	**403 794**	**4 939 630**

Tableau 17 : Production totale définitive (en tonne) des cultures de rente 2019/2020

Rég/prov	COTON	ARACHIDE	SESAME	SOJA	RENTE
Centre	**-**	**8 484**	**8 033**	**-**	**16 517**
Kadiogo	-	8 484	8 033	-	16 517
Plateau Central	**4 450**	**12 831**	**11 129**	**-**	**28 410**
Ganzourgou	4 450	4 226	7 793	-	16 470
Oubritenga	-	6 675	2 688	-	9 363
Kourwéogo	0	1 929	648	-	2 577
Centre Nord	**66**	**23 034**	**9 213**	**-**	**32 314**
Bam	66	2 391	364	-	2 822
Namentenga	-	8 140	5 295	-	13 435
Sanmatenga	-	12 503	3 554	-	16 057
Centre Ouest	**28 106**	**47 016**	**51 861**	**3 723**	**130 707**
Boulkièmdé	-	15 793	1 688	-	17 482
Sanguié	6 591	8 736	2 726	59	18 112
Sissili	8 702	16 178	26 835	3 641	55 356
Ziro	12 813	6 309	20 611	23	39 757
Centre Sud	**28 025**	**37 478**	**28 793**	**15 001**	**109 297**
Bazèga	477	15 902	5 885	16	22 281
Nahouri	5 074	10 989	15 268	13 507	44 839
Zoundweogo	22 473	10 586	7 639	1 479	42 177
Sahel	**-**	**4 890**	**2 292**	**-**	**7 182**
Oudalan	-	10	1 180	-	1 190
Séno	-	1 820	235	-	2 055
Soum	-	912	156	-	1 068
Yagha	-	2 148	721	-	2 869
Boucle du Mouhoun	**184 151**	**44 905**	**65 960**	**1 587**	**296 602**
Kossi	6 602	5 013	20 680	99	32 394
Mouhoun	82 956	7 208	19 396	1 133	110 693
Sourou	-	8 617	1 858	-	10 475
Balé	58 972	7 012	2 827	1	68 812
Banwa	29 771	11 653	18 292	353	60 069
Nayala	5 850	5 403	2 907	-	14 159
Est	**41 671**	**47 963**	**96 651**	**12 123**	**198 408**
Gnagna	-	41 722	9 901	6	51 629
Gourma	2 716	1 118	35 941	1 363	41 139
Tapoa	34 893	3 886	39 261	3 924	81 964
Komandjoari	-	669	1 547	0	2 217
Kompienga	4 062	568	10 001	6 830	21 460
Centre Est	**27 498**	**51 312**	**34 615**	**6 219**	**119 644**
Boulgou	1 057	26 467	10 219	662	38 405
Kouritenga	431	12 564	2 426	138	15 558
Koulpélgo	26 010	12 281	21 970	5 419	65 681

Nord	**-**	**36 794**	**2 635**	**-**	**39 429**
Passoré	-	8 205	998	-	9 204
Yatenga	-	19 299	839	-	20 138
Loroum	-	3 506	420	-	3 926
Zondoma	-	5 784	377	-	6 161
Sud-Ouest	**62 071**	**18 780**	**5 904**	**1 664**	**88 419**
Bougouriba	14 940	3 396	2 776	520	21 631
Poni	2 991	5 223	1 087	33	9 334
Ioba	44 141	9 245	1 886	947	56 218
Noumbiel	-	917	155	165	1 236
Hauts Bassins	**299 733**	**40 946**	**28 055**	**10 787**	**379 521**
Houet	116 183	21 993	7 609	2 126	147 911
Kénédougou	82 364	6 779	8 914	6 190	104 247
Tuy	101 186	12 174	11 532	2 471	127 363
Cascades	**48 462**	**21 695**	**29 562**	**602**	**100 320**
Comoé	28 427	15 673	20 769	142	65 011
Léraba	20 035	6 023	8 792	459	35 309
Burkina Faso	**724 232**	**396 129**	**374 703**	**51 708**	**1 546 771**
Source : Direction des Statistiques Sectorielles/DGESS/MAAH					

Tableau 18 : Production totale définitive (en tonne) des autres cultures vivrières 2019/2020

Rég/prov	IGNAME	PATATE	NIEBE	VOANDZOU	AUTRES CULTURES VIVRIERES
Centre	**-**	**805**	**10 546**	**2 488**	**13 838**
Kadiogo	-	805	10 546	2 488	13 838
Plateau Central	**-**	**-**	**54 730**	**4 678**	**59 408**
Ganzourgou	-	-	19 965	352	20 317
Oubritenga	-	-	16 033	2 315	18 348
Kourwéogo	-	-	18 732	2 010	20 743
Centre Nord	**-**	**-**	**114 453**	**3 868**	**118 321**
Bam	-	-	22 354	625	22 978
Namentenga	-	-	27 664	909	28 573
Sanmatenga	-	-	64 435	2 334	66 769
Centre Ouest	**10 453**	**16 157**	**85 143**	**8 392**	**120 145**
Boulkièmdé	-	7	46 544	3 405	49 956
Sanguié	-	154	25 486	2 075	27 715
Sissili	10 453	15 996	7 570	2 223	36 242
Ziro	-	-	5 544	689	6 232
Centre Sud	**-**	**962**	**27 227**	**6 249**	**34 438**
Bazèga	-	-	16 520	3 916	20 436
Nahouri	-	962	5 106	889	6 956
Zoundweogo	-	-	5 601	1 445	7 047
Sahel	**-**	**-**	**42 728**	**1 379**	**44 108**
Oudalan	-	-	20 910	17	20 927
Séno	-	-	12 179	4	12 183
Soum	-	-	8 990	1 113	10 103
Yagha	-	-	650	246	895
Boucle du Mouhoun	**-**	**4 389**	**76 125**	**8 846**	**89 360**
Kossi	-	-	15 086	5 709	20 795
Mouhoun	-	-	13 907	1 607	15 514
Sourou	-	4 389	26 377	323	31 090
Balé	-	-	4 223	74	4 297
Banwa	-	-	9 242	962	10 203
Nayala	-	-	7 290	170	7 460
Est	**2**	**1 336**	**55 822**	**2 212**	**59 371**
Gnagna	-	-	14 554	995	15 549
Gourma	-	1 005	15 832	319	17 156
Tapoa	2	-	21 250	411	21 663
Komandjoari	-	-	2 619	226	2 845
Kompienga	-	331	1 566	260	2 158
Centre Est	**-**	**-**	**55 213**	**2 599**	**57 811**
Boulgou	-	-	14 454	1 217	15 671
Kouritenga	-	-	29 571	801	30 372

Koulpélgo	-	-	11 188	580	11 768
Nord	**-**	**1 590**	**100 907**	**5 072**	**107 569**
Passoré	-	-	19 740	1 252	20 992
Yatenga	-	1 590	56 494	1 499	59 583
Loroum	-	-	8 168	1 810	9 978
Zondoma	-	-	16 505	511	17 016
Sud-Ouest	**31 973**	**336**	**34 801**	**2 990**	**70 100**
Bougouriba	314	3	5 572	318	6 206
Poni	5 908	199	19 583	891	26 580
Ioba	11	80	7 353	1 639	9 083
Noumbiel	25 741	54	2 293	143	28 231
Hauts Bassins	**347**	**26 376**	**35 692**	**3 761**	**66 177**
Houet	-	1 411	19 396	1 476	22 282
Kénédougou	347	24 643	6 029	1 302	32 320
Tuy	-	323	10 268	984	11 574
Cascades	**7 377**	**14 432**	**14 606**	**5 903**	**42 318**
Comoé	1 162	725	11 377	2 881	16 145
Léraba	6 215	13 707	3 229	3 022	26 173
Burkina Faso	**50 152**	**66 383**	**707 994**	**58 435**	**882 964**
Source : Direction des Statistiques Sectorielles/DGESS/MAAH					

Tableau 19 : Proportion des ménages non autonomes par province

Provinces	Proportion de ménages non autonomes	Provinces	Proportion de ménages non autonomes
SANMATENGA	79.5%	HOUET	34.8%
SENO	73.1%	KOURITENGA	32.6%
BOULGOU	70.6%	SANGUIE	32.5%
BOULKIEMDE	69.9%	GANZOURGOU	32.4%
BAM	69.7%	OUDALAN	31.1%
SOUM	69.6%	BALE	29.9%
OUBRITENGA	68.0%	IOBA	29.5%
NAMENTENGA	64.3%	ZOUNDWEOGO	28.6%
KOURWEOGO	62.5%	KOMPIENGA	25.7%
PONI	62.4%	COMOE	22.5%
KADIOGO	61.9%	NOUMBIEL	22.0%
YATENGA	61.1%	BOUGOURIBA	20.1%
KOMANDJOARI	60.3%	BANWA	19.2%
GNAGNA	56.7%	GOURMA	18.8%
YAGHA	55.0%	KENEDOUGOU	18.4%
ZONDOMA	48.1%	KOSSI	15.1%
PASSORE	47.4%	NAYALA	14.7%
BAZEGA	43.8%	SISSILI	14.5%
LOROUM	42.5%	LERABA	12.2%
TAPOA	41.7%	ZIRO	11.3%
SOUROU	38.0%	MOUHOUN	9.8%
NAHOURI	37.9%	TUY	6.1%
KOULPELOGO	37.6%		

Source : DPPO/DGESS/MAAH, 2020

Tableau 20*:* Estimation des populations vulnérables

En situation courante :

2ème niveau administratif	3ème niveau administratif	Population totale	SITUATION COURANTE					
			Classification de la zone	Population totale en Ph 1	Population totale en Ph 2	Population totale en Ph 3	Population totale en Ph 4	Population totale en Ph 3 à 5
BOUCLE DU MOUHOUN	BALE	312 217	1	265 384	43 710	3 122	-	3 122
CENTRE NORD	BAM	408 003	3	122 401	142 801	134 641	8 160	142 801
BOUCLE DU MOUHOUN	BANWA	391 135	1	359 844	27 379	3 911	-	3 911
CENTRE SUD	BAZEGA	325 399	2	253 811	65 080	6 508	-	6 508
SUD OUEST	BOUGOURIBA	151 854	1	129 076	18 222	4 556	-	4 556
CENTRE EST	BOULGOU	808 091	2	581 826	202 023	24 243	-	24 243
CENTRE OUEST	BOULKIEMDE	715 870	2	558 379	143 174	14 317	-	14 317
CASCADES	COMOE	690 001	1	676 201	13 800	-	-	-
PLATEAU CENTRAL	GANZOURGOU	462 233	2	346 675	110 936	4 622	-	4 622
EST	GNAGNA	611 234	2	409 527	122 247	79 460	-	79 460
EST	GOURMA	468 384	2	299 766	112 412	56 206	-	56 206
HAUTS BASSINS	HOUET	1 484 133	1	1 261 513	148 413	74 207	-	74 207
SUD OUEST	IOBA	271 953	2	182 209	76 147	13 598	-	13 598
CENTRE	KADIOGO	3 064 453	2	2 390 273	612 891	61 289	-	61 289
HAUTS BASSINS	KENEDOUGOU	446 627	1	397 498	44 663	4 466	-	4 466
EST	KOMANDJOARI	129 966	2	70 182	38 990	19 495	1 300	20 795
EST	KOMPIENGA	135 288	2	83 879	37 881	13 529	-	13 529
BOUCLE DU MOUHOUN	KOSSI	396 969	1	329 484	59 545	7 939	-	7 939
CENTRE EST	KOULPELGO	395 572	1	336 236	47 469	11 867	-	11 867
CENTRE EST	KOURITENGA	492 335	2	359 405	123 084	9 847	-	9 847
PLATEAU CENTRAL	KOURWEOGO	193 890	2	139 601	52 350	1 939	-	1 939
CASCADES	LERABA	186 133	1	182 410	3 723	-	-	-
NORD	LOROUM	210 170	2	121 899	52 543	31 526	4 203	35 729
BOUCLE DU MOUHOUN	MOUHOUN	433 932	1	360 164	73 768	-	-	-
CENTRE SUD	NAHOURI	233 455	1	228 786	4 669	-	-	-

CENTRE NORD	NAMENTENGA	487 550	3	214 522	146 265	117 012	9 751	126 763
BOUCLE DU MOUHOUN	NAYALA	231 984	1	187 907	41 757	2 320	-	2 320
SUD OUEST	NOUMBIEL	106 251	1	90 313	13 813	2 125	-	2 125
PLATEAU CENTRAL	OUBRITENGA	340 803	2	265 826	68 161	6 816	-	6 816
SAHEL	OUDALAN	305 029	3	134 213	106 760	61 006	3 050	64 056
NORD	PASSORE	456 895	2	242 154	196 465	18 276	-	18 276
SUD OUEST	PONI	382 196	1	324 867	53 507	3 822	-	3 822
CENTRE OUEST	SANGUIE	419 213	2	306 025	108 995	4 192	-	4 192
CENTRE NORD	SANMATENGA	882 292	3	194 104	352 917	308 802	26 469	335 271
SAHEL	SENO	395 145	2	221 281	102 738	67 175	3 951	71 126
CENTRE OUEST	SISSILI	315 262	1	290 041	22 068	3 153	-	3 153
SAHEL	SOUM	529 371	3	105 874	211 748	195 867	15 881	211 748
BOUCLE DU MOUHOUN	SOUROU	309 312	2	170 122	108 259	30 931	-	30 931
EST	TAPOA	537 162	2	424 358	102 061	10 743	-	10 743
HAUTS BASSINS	TUY	354 860	1	308 728	39 035	7 097	-	7 097
SAHEL	YAGHA	244 340	2	146 604	61 085	36 651	-	36 651
NORD	YATENGA	800 878	2	576 632	160 176	64 070	-	64 070
CENTRE OUEST	ZIRO	277 873	1	250 086	25 009	2 779	-	2 779
NORD	ZONDOMA	247 211	2	190 352	54 386	2 472	-	2 472
CENTRE SUD	ZOUNDWEOGO	356 073	2	277 737	71 215	7 121	-	7 121
TOTAL		21 398 997		15 368 174	4 424 339	1 533 719	72 766	1 606 484

Tableau 21*: Situation projetée (juin à Août 2020)*

2ème niveau administratif	3ème niveau administratif	Population totale	SITUATION PROJETEE					
			Classification de la zone	Population totale en Phase 1	Population totale en Phase 2	Population totale en Phase 3	Population totale en Phase 4	Population totale en Phase 3 à 5
BOUCLE DU MOUHOUN	BALE	312 217	1	256 018	49 955	6 244	-	6 244
CENTRE NORD	BAM	408 003	3	77 521	163 201	155 041	12 240	167 281
BOUCLE DU MOUHOUN	BANWA	391 135	1	324 642	62 582	3 911	-	3 911
CENTRE SUD	BAZEGA	325 399	2	244 049	71 588	9 762	-	9 762
SUD OUEST	BOUGOURIBA	151 854	1	124 520	21 260	6 074	-	6 074
CENTRE EST	BOULGOU	808 091	2	533 340	242 427	32 324	-	32 324
CENTRE OUEST	BOULKIEMDE	715 870	2	486 792	207 602	21 476	-	21 476
CASCADES	COMOE	690 001	1	648 601	41 400	-	-	-
PLATEAU CENTRAL	GANZOURGOU	462 233	2	337 430	120 181	4 622	-	4 622
EST	GNAGNA	611 234	3	305 617	177 258	122 247	6 112	128 359
EST	GOURMA	468 384	3	229 508	145 199	88 993	4 684	93 677
HAUTS BASSINS	HOUET	1 484 133	1	1 231 830	178 096	74 207	-	74 207
SUD OUEST	IOBA	271 953	2	179 489	73 427	19 037	-	19 037
CENTRE	KADIOGO	3 064 453	2	2 267 695	704 824	91 934	-	91 934
HAUTS BASSINS	KENEDOUGOU	446 627	1	379 633	58 062	8 933	-	8 933
EST	KOMANDJOARI	129 966	3	44 188	51 986	31 192	2 599	33 791
EST	KOMPIENGA	135 288	2	71 703	45 998	17 587	-	17 587
BOUCLE DU MOUHOUN	KOSSI	396 969	1	321 545	63 515	11 909	-	11 909
CENTRE EST	KOULPELGO	395 572	1	324 369	55 380	15 823	-	15 823
CENTRE EST	KOURITENGA	492 335	2	339 711	137 854	14 770	-	14 770
PLATEAU CENTRAL	KOURWEOGO	193 890	2	127 967	62 045	3 878	-	3 878
CASCADES	LERABA	186 133	1	176 826	9 307	-	-	-
NORD	LOROUM	210 170	3	96 678	63 051	46 237	4 203	50 441
BOUCLE DU MOUHOUN	MOUHOUN	433 932	1	351 485	82 447	-	-	-
CENTRE SUD	NAHOURI	233 455	1	226 451	7 004	-	-	-

CENTRE NORD	NAMENTENGA	487 550	3	185 269	160 892	126 763	14 627	141 390
BOUCLE DU MOUHOUN	NAYALA	231 984	1	187 907	39 437	4 640	-	4 640
SUD OUEST	NOUMBIEL	106 251	1	86 063	17 000	3 188	-	3 188
PLATEAU CENTRAL	OUBRITENGA	340 803	2	248 786	81 793	10 224	-	10 224
SAHEL	OUDALAN	305 029	3	112 861	106 760	76 257	9 151	85 408
NORD	PASSORE	456 895	2	228 448	205 603	22 845	-	22 845
SUD OUEST	PONI	382 196	1	309 579	64 973	7 644	-	7 644
CENTRE OUEST	SANGUIE	419 213	2	272 488	125 764	20 961	-	20 961
CENTRE NORD	SANMATENGA	882 292	3	132 344	370 563	344 094	35 292	379 386
SAHEL	SENO	395 145	3	189 670	106 689	90 883	7 903	98 786
CENTRE OUEST	SISSILI	315 262	1	277 431	31 526	6 305	-	6 305
SAHEL	SOUM	529 371	3	58 231	238 217	206 455	26 469	232 923
BOUCLE DU MOUHOUN	SOUROU	309 312	2	139 190	123 725	46 397	-	46 397
EST	TAPOA	537 162	2	392 128	128 919	16 115	-	16 115
HAUTS BASSINS	TUY	354 860	1	301 631	46 132	7 097	-	7 097
SAHEL	YAGHA	244 340	3	109 953	73 302	56 198	4 887	61 085
NORD	YATENGA	800 878	3	432 474	200 220	160 176	8 009	168 184
CENTRE OUEST	ZIRO	277 873	1	244 528	30 566	2 779	-	2 779
NORD	ZONDOMA	247 211	2	175 520	61 803	9 888	-	9 888
CENTRE SUD	ZOUNDWEOGO	356 073	2	270 615	74 775	10 682	-	10 682
TOTAL		21 398 997		14 062 726	5 184 305	2 015 791	136 175	2 151 966